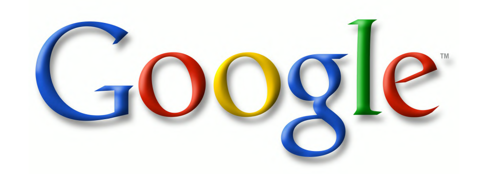
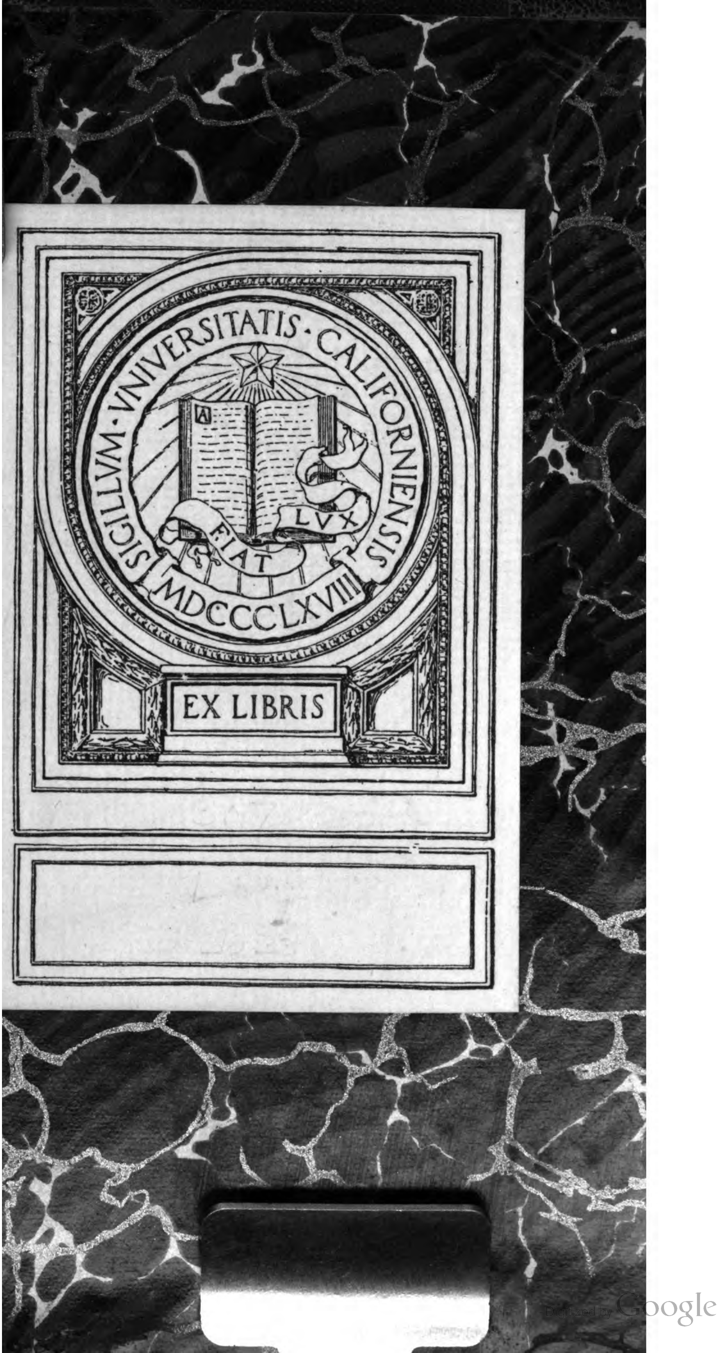

Google



L'Université de Louvain

Paul Delannoy


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



L'UNIVERSITÉ
DE LOUVAIN

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

PAUL DELANNOY
Professeur et Bibliothécaire de l'Université de Louvain.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

Conférences données au Collège de France en février 1915

Ouvrage illustré de 16 gravures



PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82.

1915

A M. IMBART DE LA TOUR

MEMBRE DE L'INSTITUT



Fig. 1.—

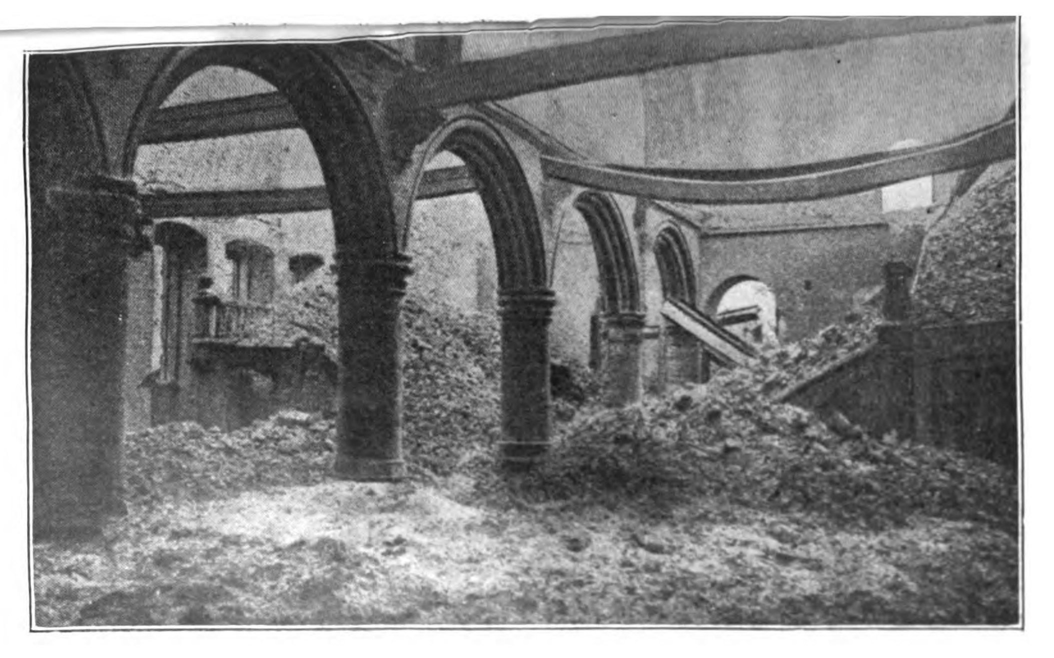


Fig. 2. — Ruines des Halles universitaires
(d'après la revue hollandaise : Het Bœk.)

PRÉFACE

> *Abeant motus metusque bellici, conticescant arma, et mox quieta, musisque amica, redibunt tempora.*
>
> (Valère André, *Fasti academici Lovanienses*, Préface. Louvain, 1635.)

Le monde entier a été frappé de stupeur en apprenant le crime de Louvain et l'acte odieux qui a livré aux flammes les trésors inappréciables réunis depuis des siècles dans la Bibliothèque de l'Université. La sauvagerie brutale d'un pillage habilement organisé et la destruction sacrilège d'un des joyaux de la Belgique scientifique ont provoqué un sursaut d'indignation dans toutes les consciences loyales, dont la voix n'était étouffée ni par l'intérêt ni par la crainte de l'impérialisme militaire.

En vain les intellectuels d'outre-Rhin ont prétendu couvrir de leur prestige les excès les plus révoltants des armées impériales : la science alle-

mande s'est déshonorée en s'inféodant au césarisme et en se mettant au service des passions politiques; en vain les prétextes les plus variés, voire même contradictoires, ont été invoqués : pour excuser les massacres et le pillage, on inventa la légende tant de fois réfutée des francs-tireurs; pour expliquer l'incendie de la Bibliothèque, on affirma qu'un vent malencontreux et l'absence des employés permirent aux flammes des maisons voisines de s'étendre et de se propager plus qu'il ne fallait. Tous ceux qui connaissent la disposition des Halles universitaires de Louvain, tous ceux qui ont frémi d'horreur au récit des cruautés de cette nuit du 25 au 26 août, au milieu de laquelle sombrèrent les plus beaux édifices de la cité universitaire, jugeront sévèrement, comme elles le méritent, ces allégations fantaisistes, odieuses et mensongères.

Les ruines de Louvain resteront comme un stigmate éternel au front du militarisme allemand, quels que soient les efforts déployés par la culture germanique pour en laver la trace. Les preuves irrécusables de la longue préparation de l'attentat abondent aujourd'hui et lorsque la lumière pourra se faire pleine et entière, personne ne mettra plus en doute la préméditation. Au-dessus des reîtres qui ont exécuté

les ordres, par delà le major qui, le sourire aux lèvres, ordonna tant de cruels martyres, c'est dans les grands conseils de l'Empire que nous devons rechercher les auteurs responsables d'un si horrible forfait. S'il en était autrement, devant la réprobation universelle les chefs suprêmes auraient désavoué les coupables; ils n'ont même exprimé aucun regret.

Mais pourquoi ceux qui tiennent en mains les destinées du monde ne méditent-ils pas les enseignements précieux de l'histoire? Ni la puissance de Charles-Quint, ni la main farouche et impitoyable du duc d'Albe, ni le régime oppresseur et tracassier de Joseph II n'ont pu vaincre la résistance opiniâtre de la nation belge et sa volonté inébranlable de vivre libre et indépendante. Déjà les dominations étrangères, qui tour à tour essayèrent d'asservir nos provinces, avaient dirigé leurs efforts contre une des plus grandes forces vitales de la nation, contre un de ses plus ardents foyers de patriotisme, l'université de Louvain. Et à deux reprises de la grande cité brabançonne sortit le souffle libérateur, dont la puissante énergie conduisit le pays aux destinées glorieuses de son indépendance.

L'histoire de l'Alma Mater de Louvain est une véritable épopée. Les dirigeants de l'Empire ger-

manique s'en sont peut-être souvenus le jour où ils ont décidé sa destruction. Les Espagnols, les Autrichiens, les Français, les Hollandais avaient fait la guerre à nos libertés, à nos principes, à nos idées; ils avaient respecté nos souvenirs et nos trésors. La culture allemande a des procédés plus barbares; elle rêva de tout anéantir, le passé et le présent. Rêve insensé! Car voici que le martyre de Louvain devient le signe de ralliement des esprits sincères, qui s'étaient peut-être demandé avec angoisse où se trouvait, dans la mêlée, la cause du droit et de la justice; le nom de la ville universitaire brille à travers le monde d'un *éclat* incomparable et tous les vrais amis de la civilisation se penchent avec amour sur ses ruines glorieuses pour y retrouver les vestiges d'un passé toujours vivant.

Nous n'avons pu résister au désir de ceux qui nous ont demandé de livrer à la publicité les leçons que nous donnâmes cet hiver au Collège de France sur l'Université de Louvain. On ne doit pas chercher dans ce modeste volume une histoire complète de l'Alma Mater; on y trouvera seulement les faits les plus saillants, ceux qui nous ont paru les plus propres à intéresser les auditeurs nombreux, qui ont suivi nos leçons avec une assiduité sympathique dont nous avons été vivement touché; ces

épisodes, les uns glorieux, les autres tristes et sombres, mettront en relief le rôle considérable joué par l'Université de Louvain dans le domaine scientifique et dans les destinées de notre histoire nationale. Les quelques pages où nous énumérons les richesses anéanties de la Bibliothèque universitaire, sont le prélude d'une étude plus complète que nous achèverons après la délivrance de notre pays.

Ce n'est pas sans une réelle émotion que notre souvenir s'est reporté vers ces trésors précieux dont nous avions la garde et qui ont disparu à jamais dans un brasier criminel. Mais comment notre confiance ne renaîtrait-elle pas devant l'hommage universel, devant l'élan d'enthousiasme et de sympathie que nous apporte le monde civilisé, devant ces efforts généreux pour la reconstruction d'une nouvelle demeure où la science, la foi et le patriotisme trouveront un asile grandiose?

Personne ne s'étonnera de voir en tête de ce volume le nom du savant historien qui a dépeint en traits saisissants l'époque glorieuse de la Renaissance, où se forma notre civilisation latine dont l'école de Louvain fut un intense foyer, du chrétien qui comprend et défend le catholicisme, tel que nous le pratiquons en Belgique et tel que nous l'enseignons à Louvain, sans souci de l'in-

féoder aux partis politiques ou de le charger d'entraves inutiles et gênantes. Récemment il employait tout son talent à protéger la véritable civilisation chrétienne dans sa mission de douceur et de charité contre l'emprise inquiétante du Germanisme autoritaire et orgueilleux, et il nous montrait dans la France « le foyer d'idéalisme auquel viennent se réchauffer, s'éclairer les âmes ». Hier encore il se révélait un des vengeurs les plus actifs et les plus éclairés du beau patrimoine, que la barbarie essaie de nous ravir. En lui dédiant ces quelques pages en témoignage d'éternelle reconnaissance, nous sommes certain d'être l'interprète fidèle des sentiments de l'autorité académique de Louvain et de tous ceux qui aspirent après une ère nouvelle où régneront le droit, la justice et la liberté.

Le gracieux accueil que nous avons reçu de M. Maurice Croiset, le savant administrateur du Collège de France, de M. Léger et des autres professeurs de cette illustre institution, restera gravé dans notre cœur comme un des souvenirs les plus touchants de ces longs jours d'exil.

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidé de leurs lumières et de leurs encouragements. Nous devons beaucoup aux sages conseils et à l'amitié d'un savant, que notre Alma Mater est fière de

compter parmi ses docteurs, M. J.-B. Chabot, fondateur et directeur du *Corpus scriptorum christianorum orientalium*. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

En écrivant ces lignes, notre pensée se reporte vers tous les enfants de l'Université de Louvain, qui ont hérité des traditions d'honneur et de patriotisme dont l'ancienne école fut, au cours des siècles, la gardienne vigilante. Nous songeons aux éminents professeurs, aux anciens étudiants, qui tenaient en mains les rênes du gouvernement, lorsque les brutales sommations de l'Allemagne vinrent jeter l'émoi dans la paisible Belgique; ils n'ont pas hésité à répondre aux vœux de toute une nation, appelée à la vocation sublime du sacrifice. Nous songeons à nos trois mille jeunes gens, hier encore souriant à la vie et à l'espérance, aujourd'hui décidés à nous rendre notre patrie ou à mourir pour elle. Nous songeons à ceux qui, dans l'angoisse de ces longs jours de crise et de souffrances, ont pu laisser flotter devant leurs yeux le sombre tableau d'un avenir triste et incertain; qu'ils interrogent l'histoire et que leur foi se ranime, que leurs espérances renaissent au souvenir du passé!

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. MAURICE CROISET

ADMINISTRATEUR DU COLLÈGE DE FRANCE

A L'INAUGURATION DES CONFÉRENCES BELGES

Mesdames, Messieurs,

Les conférences que nous inaugurons aujourd'hui ont un caractère vraiment émouvant et nouveau.

Les maîtres distingués qui ont bien voulu accepter notre invitation, MM. Doutrepont, Delannoy, Brachet, représentent ici la Belgique. C'est elle que nous devons saluer d'abord en leur personne, la noble et glorieuse Belgique, dont le nom, inscrit désormais avec celui de son roi au livre d'or du XXe *siècle, y rayonnera d'un éclat d'héroïsme incomparable. Nous sommes fiers de pouvoir sceller ici, dans le culte de la science et de l'humanité, l'union que nos frères et nos enfants ont déjà scellée de leur sang sur les champs de bataille.*

Le Collège de France, fils de la Renaissance, a trouvé dans son berceau le patrimoine de la civilisation gréco-

latine. Au moment où cette civilisation, faite de douceur et de beauté, se voit menacée par la fureur d'une barbarie nouvelle, qui prétend vainement au nom de culture, il se devait à lui-même d'élever contre la violence et le mensonge la meilleure et la plus fière des protestations, celle d'un enseignement de vérité, continué dans le calme et la dignité. Tandis que nos ennemis croient se grandir par un ridicule orgueil et s'exaltent eux-mêmes dans un rêve insensé de supériorité chimérique, nous pensons, nous, que l'humanité ne grandit vraiment qu'en s'unissant toute entière dans l'œuvre du progrès vers la lumière et vers la justice.

C'est à cette œuvre que les représentants de la nation sœur ont bien voulu accepter de venir travailler avec nous. Nous les en remercions cordialement; et nous sommes heureux que, parmi eux, les maîtres de l'Université de Louvain soient les premiers à prendre ici la parole. Rattachés à eux — on vous le rappellera bientôt — par les souvenirs de nos origines, nous avons ressenti, comme une violence qui nous était faite à nous-mêmes, le sacrilège d'une destruction sauvage. Mais nous nous sommes dit en même temps que le fer et le feu ne peuvent rien contre la pensée. Quand le monde civilisé, qui a contracté une dette envers Louvain, relèvera son université et repeuplera sa bibliothèque, nous savons que ses maîtres, aujourd'hui dispersés, auront bientôt fait de rebâtir sur ses ruines une maison de science indestructible.

M. Delannoy va nous parler de cette Université, à

laquelle il appartient comme professeur, et de cette bibliothèque célèbre, dont il avait la garde.

Vous étiez, Monsieur, tout désigné pour le faire par vos connaissances historiques, par votre érudition si sûre et si bien ordonnée, par l'autorité de votre enseignement. Mais je ne me dissimule pas que cette tâche a néanmoins pour vous quelque chose de douloureux. Vous allez nous servir de guide au milieu de ruines toutes fumantes encore. Et sous ces ruines, nous le savons, sont ensevelis beaucoup de vos meilleurs souvenirs, en particulier celui de ces admirables collections qui vous étaient familières et auxquelles vous étiez attaché passionnément. Soyez assuré du moins que vos regrets sont aussi les nôtres et que vous trouverez en nous l'écho de tous vos sentiments. Et si nous nous associons de cœur à la grande douleur de votre pays, nous partageons non moins sincèrement son inaltérable confiance en un prochain avenir. L'histoire même de votre université n'est-elle pas la garantie de sa résurrection? En rendant hommage à son passé, vous augmenteriez, si cela était nécessaire, nos raisons de croire à la force de vie qui la fera renaître bientôt plus brillante encore.

RÉPONSE DU CONFÉRENCIER

Monsieur l'Administrateur,

Les nobles sentiments que vous exprimez au nom de tous les professeurs du Collège de France, provoquent en nos âmes une vive reconnaissance; vos paroles éloquentes trouveront un écho profond dans le cœur de tous nos collègues des universités de Belgique dispersés aux quatre coins du monde et surtout chez ceux qui, sous le joug oppresseur, attendent avec une confiance inébranlable l'heure de la délivrance.

Mesdames, Messieurs, c'est une douce consolation pour nos cœurs meurtris de sentir nos émotions les plus pénibles s'épanouir ici dans une atmosphère de chaude amitié. Les Juifs exilés dans la Babylone antique se lamentaient et pleuraient au souvenir de Sion; que n'avaient-ils pour sécher leurs larmes les sympathies compatissantes des cœurs de France! Depuis ses origines jusqu'aux graves événements d'aujourd'hui, l'histoire de votre beau pays est toute pétrie du culte de l'honneur; dans quel asile plus réconfortant pourraient se réfugier les victimes de la foi jurée?

Les malheurs et les ruines que la barbarie a semés à profusion dans notre pays vous ont émus comme si l'on avait touché à quelque parcelle de votre patrimoine. Pouvait-il en être autrement alors que tant d'affinités

étroites ont créé entre nos deux peuples des liens indissolubles? Si les enfants de nos universités mêlent leur sang sur les champs de bataille, si leurs maîtres s'unissent dans le culte de la vérité et dans la recherche du progrès, cette union, cimentée aujourd'hui dans des douleurs communes, a son germe dans l'histoire de nos pays.

L'université de Louvain fut longtemps le seul centre d'enseignement supérieur en Belgique; toujours elle a subi le contre-coup des grands événements nationaux; on ne peut retracer son histoire, sans décrire les pages glorieuses et tristes de notre histoire nationale, sans faire le tableau de toute la vie intellectuelle de nos provinces. A toutes les époques les relations furent les plus intimes entre vos savants et les nôtres; j'aurai souvent occasion de le rappeler.

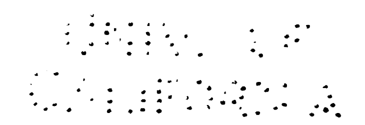
En prenant pour la première fois la parole dans cette illustre maison, puis-je ne pas évoquer le souvenir de l'époque glorieuse de nos origines communes? Lorsque les savants français se proposaient de fonder au commencement du XVI[e] *siècle le Collège de France, ils citaient comme émule et comme modèle une école similaire créée quelques années auparavant à Louvain; le premier professeur de langue latine au Collège de France, Barthélemy Latomus, fut choisi dans les rangs de l'école de Louvain.*

Lorsque vous me demandiez, Monsieur l'Administrateur, de retracer ici l'histoire de l'université de Louvain, vous connaissiez tous ces souvenirs précieux, qui ont

scellé entre nos esprits et nos cœurs une étroite union; vous songiez aux gloires de notre passé, aux époques troublées, plus sombres encore que celle d'aujourd'hui, où notre université sacrifia ses privilèges et son existence même sur l'autel de la fidélité à son idéal de foi et de patriotisme; vous vouliez nous arracher à nos larmes en nous montrant la résurrection glorieuse, dont notre histoire est le plus sûr garant. Dans ces heures tragiques où les courages les plus fiers peuvent connaître des heures de défaillance, vous avez versé sur nos âmes le baume salutaire d'une confiance inaltérable dans un avenir prochain et brillant.

Si j'ai accepté, Mesdames, Messieurs, d'être, selon l'expression de Monsieur l'Administrateur, votre guide au milieu des ruines fumantes, ce n'est pas pour verser des larmes stériles sur nos trésors anciens à jamais disparus; en rappelant les gloires du passé, je veux vous laisser entrevoir, au-dessus du brasier sacrilège, les rayons immortels qui nimbent d'une auréole sacrée la grande école de Louvain.

Lorsque la tempête qui souffle feu et flammes sur nos contrées sera apaisée, les héritiers du patrimoine si riche de notre nation surgiront de toutes parts et la Belgique ressuscitera de ses ruines avec son esprit fier et indépendant, son caractère national et le culte de ses gloires.



I

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ

L'université à la fin du moyen âge; son importance au point de vue international et au point de vue national. — Situation politique de nos provinces à la fin du moyen âge. — Essor artistique de la Belgique. — Situation déplorable de l'enseignement et ses conséquences dangereuses. — Nécessité de la fondation d'une université dans nos provinces. — Motifs du choix de la ville de Louvain. — Lettres de fondation accordées par le pape. — Installation de l'université. — Fondation de la Faculté de théologie. — Privilèges accordés à l'université par les ducs de Brabant, la ville de Louvain, les Souverains Pontifes. — Prospérité matérielle de l'école. — Statuts primitifs de l'université; visite et ordonnance de 1617. — Organisation interne de l'université. Le Recteur. Le sénat académique. Le Chancelier de l'université et le Conservateur des privilèges. Le Promoteur. Les professeurs. Les suppôts. Immunités universitaires. Rapports de l'université avec la ville.

L'université, au moyen âge, constituait un centre puissant; son influence rayonnait au loin dans les domaines les plus variés de l'activité humaine. Parmi les aspects divers sous lesquels nous pouvons envisager le passé des établissements d'études supérieures, il en est un dont l'examen emprunte aux événements actuels un intérêt tout spécial :

je veux parler du rôle national joué par les universités au moyen âge.

Deux éléments essentiels, l'un d'ordre international, l'autre d'ordre strictement national et patriotique, mettront aisément en lumière l'importance considérable de la fondation d'une université au XV[e] siècle.

L'université, telle que nous la concevons aujourd'hui avec ses professeurs, ses élèves et son enseignement, s'appelait jadis *Studium* ou établissement d'études; au commencement du XIII[e] siècle, nous voyons apparaître parmi ces établissements d'études, quelques écoles privilégiées; elles sont célèbres, elles sont connues universellement, les titres qu'elles confèrent sont reconnus en tous pays; telles sont les écoles de Paris et de Bologne. Dès l'an 1230 environ, ces écoles prennent un titre nouveau; le *Studium* devient *Studium generale*, l'établissement d'études ouvre ses portes à tous venants; en même temps, il donne à ses docteurs le privilège d'enseigner partout, *facultas ubique legendi* (1). Bientôt cependant, tous les établissements d'études ambitionnent d'avoir le même titre et de jouir du même privilège. Dès lors, les écoles des différents pays se compé-

(1) DE NIFLE, *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400*, p. 771 sv. Berlin, 1885.

nètrent réciproquement; il y a entre elles des échanges scientifiques continus; les docteurs créés par elles sont des étoiles qui brillent au firmament de toutes les nations. Notre illustre compatriote André Vésale en est un exemple frappant; nous le verrons bientôt enseigner successivement dans la plupart des grandes universités.

Dans cette vaste « internationale » créée par la science au moyen âge, quelle était la situation du pays privé d'un établissement d'études supérieures? Il semblait écarté du concert des nations civilisées; il portait en lui une tare qui l'empêchait d'apporter sa contribution personnelle à l'activité internationale; il pouvait certes puiser dans le trésor universel de la science, mais il se sentait débiteur envers les autres nations; c'était un arbre qui ne portait pas tous ses fruits, une couronne privée du plus beau de ses fleurons.

Au moment où les universités jouissaient d'un prestige aussi glorieux, la situation politique de l'Europe se transformait peu à peu, et les grandes écoles étaient appelées à remplir un rôle actif et important dans la formation des nationalités. Les peuples, dont l'intérêt, les tendances et les aspirations communes se rencontraient, étaient las des luttes intestines et de la domination impérieuse des petits seigneurs; ils aspiraient à briser les

liens étroits du particularisme et à respirer un air plus pur sous un horizon plus vaste ; le morcellement médiéval allait faire place à la formation des grands États. Mais il y avait partout des résistances à vaincre ; les plus tenaces étaient celles des esprits et des cœurs, dont l'union n'était pas facilitée par le contact continu avec l'étranger. Les universités devaient nourrir l'arbre de la science d'une sève nouvelle, puisée dans le sol national ; elles devaient pétrir les esprits dans le même moule, elles devaient conserver saines et intactes les aspirations patriotiques de la jeunesse.

Qui ne comprend après cela l'importance d'un établissement d'études supérieures au xve siècle? Qui ne comprend l'émulation des rois et des princes pour doter leur pays d'institutions scientifiques nouvelles? On accroissait ainsi le patrimoine intellectuel de l'humanité, on portait à travers le monde le nom glorieux de la patrie, on réunissait les éléments épars des nationalités naissantes par le lien le plus étroit, celui des esprits et des cœurs.

L'université de Louvain naquit à cette époque troublée où l'Europe se transformait. Sa fondation au xve siècle est un fait historique d'une portée considérable, qui se confond avec l'origine et le premier épanouissement de notre nationalité.

Jetons un coup d'œil rapide sur la situation po-

litique et scientifique de nos provinces à la fin du moyen âge et à l'aube de l'époque moderne.

Après le démembrement de l'ancien duché de Lotharingie, diverses principautés se formèrent à côté des comtés de Flandre et d'Artois, l'un de mouvance mixte, l'autre de mouvance française. Une foule de petits États, — les territoires des ducs de Brabant et de Limbourg, des comtes de Hainaut, de Namur, de Looz, de Gueldre, de Luxembourg, de Chiny, de Hollande, des évêques de Cambrai, de Liège et d'Utrecht, — parvinrent bientôt à acquérir l'autonomie politique complète; mais rien ne put étouffer les symptômes d'unité si vivaces parmi des peuples qui se coudoyaient journellement et dont l'intérêt se confondait. Aussi voyons-nous le morcellement disparaître peu à peu, et l'œuvre d'unification s'étendre sous la dynastie des ducs de Bourgogne. A deux reprises, les Brabançons, jaloux de leur indépendance territoriale, se déclarent pour la maison de Bourgogne : d'abord contre Ruprecht (1), qui fait valoir ses revendications pour l'Empire, ensuite contre Sigismond, roi d'Allemagne (2).

(1) Ruprecht, né en 1352, roi d'Allemagne en 1400, mort en 1410.

(2) Sigismond, né en 1366, fut élu empereur en 1410; il s'allia contre la France avec l'Angleterre; devenu roi de Bohême en 1419, il mourut en 1437.



Ces derniers faits se passent sous le gouvernement de Jean IV [1403-1427], qui vit éclore l'université de Louvain. Faible, chétif, prodigue à l'excès, le jeune duc de Brabant n'avait ni la sagesse, ni la prudence, ni l'énergie nécessaires à la grande tâche qu'il devait accomplir. Une régence orageuse, un mariage malheureux avec une princesse de Bavière, bientôt suivi d'une rupture inévitable, fournirent à l'Empereur Sigismond l'occasion propice d'intervenir dans les affaires du duché de Brabant. Mais le puissant cousin de Jean IV, Philippe le Bon (1), veille sur les États, qu'il espère soumettre petit à petit à sa dynastie; il dirige et poursuit une lutte sans trêve contre la maison d'Allemagne; durant les heures de paix, il adoucit les angles du particularisme; il abolit les privilèges, centralise l'administration, donne aux sciences et aux arts un essor merveilleux. Sous son bras énergique les principautés se réunissent, et de plein gré les États du duché de Brabant viennent couronner l'heureuse entreprise d'unification. La France, épuisée par la guerre de Cent Ans, n'a cure d'intervenir et l'Allemagne, en froissant le sentiment national et la fierté brabançonne,

(1) Philippe le Bon, duc de Bourgogne, succéda à Jean sans Peur en 1419; il réunit à ses domaines le Brabant et la Hollande en 1433. Il mourut à Bruges en 1467.

en menaçant l'autonomie du duché, a jeté elle-même le Brabant dans les bras de la maison de Bourgogne. Un État nouveau s'est formé entre les peuples germaniques et les peuples romans, résultat d'une lente évolution séculaire, amenée à son plein épanouissement sous l'égide d'un prince, que Juste-Lipse appelait avec raison : Conditor Belgii (1).

Contemplons quelques instants la jeune Belgique dans son berceau. Ce n'est pas un nouveau-né frêle et chétif, portant le germe de toutes les infirmités mortelles; c'est le fruit d'une gestation lente, le produit de la fusion intime de deux races au sang riche et vigoureux; nous dirions volontiers que l'enfant est né plein d'âge et de vertus. Il a suffi de lui donner une existence propre, de le soustraire aux influences multiples et variées du dehors, pour le voir toucher au prodige et créer des merveilles nulle part et jamais surpassées.

Nos peintres nationaux forment une école indépendante; la cour du nouvel État devient le rendez-vous d'artistes incomparables, tels que les deux Van Eyck (2), Roger Van der Wey-

(1) Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 411 sv. Bruxelles, 1903.

(2) Hubert van Eyck naquit probablement en 1366 à Maseyck; il mourut à Gand en 1426. Jean van Eyck, élève de son frère, fut attaché au duc de Bourgogne en 1425; il mourut en 1440.



den (1), Thierry Bouts (2), Hugues van der Goes (3). A la fin du XIVe siècle, l'influence de l'architecture bourguignonne s'efface peu à peu ; elle laisse place à un art nouveau, plus riche et plus abondant dans ses ornements, plus fini et plus gracieux dans ses ciselures ; les hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain, tous deux de la première moitié du XVe siècle, sont l'expression la plus parfaite de l'architecture brabançonne.

A côté des arts qui fleurissent et s'épanouissent dans nos provinces, la question de l'enseignement supérieur, si importante au point de vue national, demeure stationnaire et ne trouve pas de solution définitive.

La situation des études dans nos provinces était lamentable. Nous y rencontrons des écoles de paroisses, des écoles d'instituteurs libres, des écoles établies auprès des églises collégiales et cathédrales ou tenues par des ordres religieux ; nous y remarquons en première ligne les écoles des Frères

(1) Van der Weyden fut l'élève de Jean Van Eyck ; il mourut en 1464.

(2) Thierry Bouts, né vers 1391 à Harlem, vint habiter à Louvain en 1445 et y demeura jusqu'à sa mort en 1475 ; il y laissa deux chefs-d'œuvre qui ornaient la Collégiale Saint-Pierre : la Cène et le martyre de Saint-Erasme.

(3) Van der Goes, né à Gand, se retira en 1476 au prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne ; il y mourut en 1482.

de la Vie Commune, dont nous verrons plus tard l'influence au point de vue de l'humanisme. Dans ces écoles aux méthodes traditionnelles, on parcourait au moins une partie du cycle général du trivium et du quadrivium (1). Ce que l'on apprenait, on l'apprenait bien, mais nous pouvons appliquer aux étudiants de nos provinces l'adage latin : *quod scio prodest nihil, id quod nescio obest;* le peu de connaissances que j'ai ne me sert à rien, car il y a trop de choses que j'ignore. Et de fait, nous n'avions chez nous aucun centre de haut enseignement; nos provinces jouissaient à l'étranger d'une fâcheuse réputation de médiocrité, voire même de barbarie. Il y avait nécessité de s'expatrier pour tous ceux de nos compatriotes qui voulaient s'adonner sérieusement aux études de théologie, de philosophie, de droit, de médecine. Des ecclésiastiques, des moines, des laïques passaient la frontière et se rendaient aux *Studia generalia* de l'étranger; nous en rencontrons à Paris, à Cologne, à Bologne, à Rome, à Erfurt, à Orléans.

C'était à Paris que les jeunes Belges, désireux de compléter leurs études, se rendaient de préférence. Ils y trouvaient des maîtres éminents

(1) Ed. Poullet, *Histoire politique nationale*, t. I, p. 393-394. Louvain, 1882; Pirenne, *op. cit.*, t. II, p. 449-452.

venant de leurs provinces : Hubold (1), Henri Gœthals de Gand, dit le docteur solennel (2), Guibert de Tournai (3), etc. L'université les prenait sous sa protection et leur accordait en quelque sorte le droit de cité. Les Flamands faisaient partie de la Nation anglaise; des hôtelleries et pensions, tenues par des compatriotes, offraient l'hospitalité aux étudiants belges, tel le collège de Tournai, fondé à la fin du XIII[e] siècle par l'évêque de Tournai, Michel de Warenghien, tel le collège de l'abbé de Saint-Vaast, bâti pour les jeunes gens d'Arras (4).

Mais qui ne voit les difficultés et les dangers inhérents à ces longues expéditions et à ces séjours prolongés à l'étranger? Difficultés matérielles d'une part. Les routes n'étaient pas toujours sûres; des voleurs, en quête d'aventures, guettaient les

(1) Hubold, né à Liège au X[e] siècle, enseigna à Paris et y fonda plusieurs institutions scolaires.

(2) Gœthals naquit à Mude-lez-Gand en 1217; dès 1247 il obtint de grands succès à Paris; il enseigna un des premiers au Collège fondé par Robert Sorbon en 1253 et continua son enseignement pendant au moins 30 ans; il mourut à Tournai en 1293.

(3) Guibert de Tournai enseigna la théologie à Paris; il accompagna Saint Louis IX, roi de France, dans sa première croisade. Il mourut après 1270.

(4) CARDON, *La fondation de l'université de Douai*, p. 23-24. Paris, 1892; A. D'HERBOMEZ, *Le collège de Tournai à Paris*. Tournai, 1908; L. LIARD, *L'Université de Paris*, t. I, p. 10. Paris, 1909.

voyageurs au long cours; de plus, l'état troublé de l'Europe rendait pendant de longues périodes ces voyages bien difficiles : ainsi lors de la guerre d'avènement de Charles VII en 1422, l'accès de Paris devint impossible aux étudiants des Pays-Bas. Danger moral d'autre part. On n'entrevoyait pas sans appréhension un séjour dans une ville, considérée comme une ville de plaisir et de luxe; à Paris, la vie était chère et licencieuse; les écoliers, confiants dans leur nombre et leurs privilèges, s'y livraient aux excès de toutes sortes. « Ils sont plus adonnés à la gloutonnerie qu'à l'étude, remarque un contemporain ; ils préfèrent quêter de l'argent, plutôt que de chercher l'instruction dans les livres; ils aiment mieux contempler les beautés des jeunes filles que les beautés de Cicéron, etc... » (1).

Le danger était bien plus grand au point de vue de l'unité nationale, alors en train de se constituer. Les meilleurs éléments du pays s'exilaient pendant de longues années; beaucoup ne rentraient plus au foyer paternel; tous subissaient des influences étrangères si diverses. Ces influences néfastes s'infiltraient insensiblement dans leurs esprits et dans leurs cœurs, entachaient toutes

(1) Juste, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, p. 48. Bruxelles, 1844.



leurs œuvres d'un manque d'originalité et étouffaient dans le germe l'ardeur du sentiment patriotique. Rentrés dans nos provinces, les jeunes gens se heurtaient à une barrière infranchissable, élevée par la diversité et l'incohérence de l'esprit provincial. Pour sceller l'unité de la nation, les esprits devaient puiser à la source d'un enseignement supérieur national, les cœurs devaient se rencontrer dans les mêmes affections et les mêmes aspirations. Comme l'a dit notre grand historien national, Henri Pirenne, « l'indépendance des esprits va de pair avec l'indépendance nationale » (1).

Les conseillers sages et prudents du duc de Brabant comprirent ces nécessités patriotiques; Engelbert, comte de Nassau, usa de toute l'influence dont il jouissait pour obtenir la création d'une université dans les Pays-Bas. Jean IV avait pour cri : Attendez le moment, et pour devise : Réfléchissez à tout; il eut la sagesse de laisser réfléchir les autres et de se laisser persuader que le moment était venu (2).

On songea tout d'abord à fixer le siège de la nouvelle académie à Bruxelles; mais les magis-

(1) *Histoire de Belgique*, t. II, p. 412.

(2) NAMÈCHE, *Jean IV et la fondation de l'université de Louvain*. Louvain, 1888.

trats, trop soucieux de leurs responsabilités, répondirent « qu'il y aurait du danger à admettre une jeunesse turbulente au milieu d'une cité populeuse ». Les magistrats de Louvain, mieux avisés, envoyèrent une députation au duc, alors à Mons en Hainaut, pour le déterminer en leur faveur (1).

La ville de Louvain avait connu des heures de grande prospérité; sa principale industrie, la fabrication des draps, occupait plus de 2.500 métiers. On y confectionnait toute espèce de toile et de laine; on y tissait des tapis, du velours, des futaines et des bougrans; la passementerie d'or, d'argent et de soie, était pour la vieille cité brabançonne une source intarissable de revenus. Chaque bourgeois était tenu de tisser, pour lui et les siens, au moins une pièce de drap par an; les patriciens n'étaient pas exempts de cette obligation, d'où le proverbe : les patriciens de Louvain sortent d'un sac de laine. Les marchands promenaient leurs draps écarlates à travers la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne; ils avaient des boutiques à Cologne et à Londres;

(1) De Reiffenberg, *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, in-4°, 1829-1837, t. V, t. VII, t. X. Cfr. *Premier Mémoire*, p. 15.



on les rencontrait aux foires de Champagne et de Brie (1). Mais pendant la seconde moitié du XIV[e] siècle, sous le règne de Wenceslas, une lutte sanglante et féroce entre patriciens et plébéiens mit un terme à tant de splendeur; les drapiers émigrèrent en Hollande et en Angleterre.

En offrant l'hospitalité à la nouvelle académie, une occasion inespérée s'offrait à la ville de Louvain de connaître à nouveau des jours prospères! Les conseillers du duc se laissèrent persuader. De vastes locaux abandonnés pourraient servir à la nouvelle institution. Les habitants avaient les mœurs douces et agréables; chroniqueurs et historiens sont d'accord pour reconnaître aux ancêtres des « francs-tireurs » louvanistes un tempérament calme et facile; ce sont presque tous anciens commerçants, disait-on; or, le commerce lui aussi adoucit les mœurs. Montesquieu n'énonçait-il pas cet aphorisme très discutable : « Le commerce guérit des préjugés

(1) PIOT, *Histoire de Louvain*, p. 183 sv. Louvain, 1839; VAN EVEN, *Louvain monumental*, p. 43. Louvain, 1860.

En 1427, dit Van Even, il y eut un pari au sujet de l'étendue de Louvain, entre trois des principaux seigneurs du Brabant; ils firent mesurer l'étendue des cinq villes, qu'ils considéraient comme les plus grandes d'en deçà des Alpes. Louvain surpassait Gand de trois verges, Liège de huit, Paris, sans ses faubourgs, de huit, et Cologne de dix-huit.

destructeurs ; et c'est presque une règle générale que partout où il y a commerce il y a des mœurs douces et que là où il y a des mœurs douces il y a du commerce. » Plus tard, au XVIe et au XVIIe siècle, on vantera les rapports agréables des Louvanistes avec les étrangers et les gens d'études. « Ils sont d'une politesse exquise avec les étrangers et les savants, dit un historien ; ils sont bienveillants, doux, sincères, loyaux, fidèles, serviables à l'envi » (1). Bien des qualités en opposition avec les mœurs barbares, dont on accuse actuellement nos concitoyens !

La ville de Louvain, au dire des historiens, offrait des avantages précieux pour une ville d'études : un climat salubre et tempéré (2), de vastes jardins, des promenades silencieuses à l'ombre des grands arbres. « Parcourez toutes les villes d'études, disait avec emphase l'un d'entre eux, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, vous n'en trouverez pas de plus agréable ni de plus favorable aux travaux

(1) VERNULAEUS, *Academia Lovaniensis : ejus origo, incrementum, forma, magistratus etc... recognita et aucta per Christ. a Langendonck*, p. 2. Louvain, 1667.

(2) « *Nihil hujus urbis situ salubrius, aut amoenius. Montes habet septentrioni objectos, nec tam aeditos, ut Boream purgando aeri excludant, nec tam humiles ut servire permittant. Undique aer innocuus.* » VERNULAEUS, *loc. cit.*



de l'esprit » (1). Le duc de Brabant notifiant aux rois, princes, ducs, marquis et comtes de l'étranger, aux autorités ecclésiastiques et laïques du pays, la nouvelle de la fondation de l'université, et fixant l'ouverture des cours au 2 octobre 1426, fait appel à la jeunesse et lui vante les agréments du séjour à Louvain, l'abondance des ressources, le bon caractère des habitants (2). Ses paroles, qui serviraient à merveille de réclame à une villégiature à la mode, furent délicieusement parodiées par Coulon, l'auteur de l'Ulysse français. « L'université, dit-il, est logée dans un lieu favorable, où l'air est gai, l'espace ouvert et étendu, tel qu'il le faut à des gens d'étude, qui ne peuvent souffrir d'être à l'étroit et qui ressemblent aux rossignols, qui ne chantent jamais en cage » (3).

Mais j'empiète sur les événements. Depuis l'évolution du *Studium,* dont nous avons parlé précédemment, on exigeait, pour la création d'un nouvel établissement d'études, des lettres

(1) JOANNIS MOLANI... *Historiae Lovaniensium Libri XVI.* Ed... DE RAM, t. I, p. 461. Bruxelles, 1861.

(2) « *Loco igitur vineis, pratis, rivulis, frugibus et fructibus ac aliis circa victualia necessariis referto, in aere dulci et bona temperie situato, loco quidem spacioso et jocondo, et ubi mores burgensium et incolarum sunt benigni.* » *Annuaire de l'université*, 1888, p. 178-179.

(3) COULON, *L'Ulysse français*, p. 79. Paris, 1643.

de fondation accordant divers privilèges, *quibus gaudent in studiis generalibus,* et en particulier celui d'enseigner en tous lieux. Ces lettres de fondation ne pouvaient émaner que d'une autorité assez puissante pour se faire reconnaître partout : le pape, par exemple, le roi ou le prince régnant (1). Quelle autorité pouvait égaler à cette époque celle du Souverain Pontife, chef de la Chrétienté, Docteur et Père de l'Église?

Le duc de Brabant et les magistrats de Louvain s'adressèrent à Rome pour obtenir l'investiture de la nouvelle institution. Guillaume Neefs, écolâtre de Saint-Pierre, fut chargé des négociations directes avec le Saint-Siège. Il partit pour Rome ; son voyage dura 224 jours et coûta à la caisse communale de Louvain la somme de 440 florins d'or, plus 365 couronnes d'or pour l'expédition des bulles (2). Le 9 décembre 1425 Martin V autorisa la fondation à Louvain d'un *Studium generale;* par la concession de trois bulles, le Souverain Pontife accorda plusieurs faveurs pour les membres du futur établissement.

Depuis la dispersion des archives de l'université en 1794, la bulle d'érection de l'université était conservée au grand séminaire de Haaren, en

(1) De Nifle, *op. cit.*, p. 771 sv.
(2) Van Even, *op. cit.*, p. 286.

Hollande; en 1909, Mgr Van de Ven, évêque de Bois-le-Duc, en fit gracieusement don à notre université, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de sa restauration; la bulle, admirablement conservée, était déposée dans les armoires de la Bibliothèque incendiée (1).

Le *Studium* autorisé, une tâche difficile incombait aux organisateurs; tandis que d'autres universités célèbres, telles Paris et Bologne, n'étaient que le développement d'écoles préexistantes, à Louvain tout était à créer (2). On se mit à la recherche de savants éminents et influents pour donner un certain lustre à l'enseignement naissant; les grandes écoles étrangères de Paris, Vienne, Cologne, Pavie, Bologne fournirent quelques éléments de premier ordre. On ne dédaignait pas d'attirer les hommes de science par des dons alléchants; ainsi Jean de Groesbeeck, docteur ès lois, reçut cinq grandes mesures de vin du Rhin pour venir enseigner le droit; Nicolas van Prœmen ou de Prumea reçut deux mesures

(1) L. DE LISSENGREZ, *L'original de la bulle de fondation de l'université de Louvain*, dans la *Revue des bibliothèques et des archives de la Belgique*, t. VII, 1909, p. 143. — La bulle est reproduite en hélioteinte dans le *Liber memorialis des fêtes jubilaires de l'université catholique de Louvain*.

(2) A. CAUCHIE, *Les universités d'autrefois, Paris et Bologne*, dans la *Revue générale*, t. LXXV, 1902, p. 886 sv.

de vin de Beaune et deux mesures de vin du Rhin pour le même motif (1).

Le 7 septembre 1426 eut lieu à l'église Saint-Pierre, la cérémonie d'installation de l'université; le conseil du duc y assistait avec la majeure partie des abbés qui siégeaient aux États de Brabant; le professeur Nicolas van Prœmen prononça un discours éloquent. Le 2 octobre suivant, l'ouverture solennelle des cours se faisait avec grand éclat (2).

Cependant, suivant la coutume du temps, le Saint-Siège s'était réservé la création de la Faculté de théologie. « La réserve, dit M[gr] De Ram, excitant le désir d'avoir une étude générale complète par l'institution de la Faculté de théologie, engageait les intéressés à remplir ou à purifier les conditions prescrites par le Saint-Siège dans l'acte constitutif » (3). Des démarches successives

(1) De Reiffenberg, *Premier Mémoire*, p. 20; Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXIII, 1893, p. 66.

(2) Dans Reusens, *op. cit.*, on trouve des extraits des chroniques se rapportant à la création de l'université de Louvain; cfr. *Brabantsche yeesten* (continuation), dans *Les Gestes des ducs de Brabant*, t. III, p. 624. Ed. Bormans. Bruxelles, 1869.

(3) *Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain*, dans le *Bulletin de l'académie royale de Belgique*, 1854, 1re partie, p. 361-362.

furent faites en 1427 et en 1430; mais le docteur de Bâle, chargé des négociations, se contenta de dépenser les deux cents ducats que la ville de Louvain lui avait octroyés (1); il fallut recourir à l'écolâtre Neefs, qui cette fois voyagea 258 jours et obtint la faveur désirée par une bulle du 7 mars 1432 (2).

L'université de Louvain comprenait dès lors cinq facultés : Théologie, Arts, Médecine, Droit canonique et Droit civil.

A peine constituée dans ses éléments essentiels, la jeune *Alma Mater* se vit dotée de privilèges et d'avantages exceptionnels. « Dans un temps où la centralisation administrative était entièrement inconnue, dit le recteur De Ram, on sentit le besoin de détacher les universités des autorités locales et de les soumettre à une juridiction particulière : le chef de l'État affranchit de la juridiction temporelle, le chef de l'Église accorde des privilèges et exemptions canoniques, en vertu desquelles ces corporations n'étaient soumises qu'à l'autorité suprême du pape » (3). En au-

(1) Van Even, *op. cit.*, p. 287; Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXIII, p. 102.

(2) La bulle est conservée à l'hôtel de ville de Louvain ; cfr. De Jongh, *L'ancienne Faculté de Théologie de Louvain au premier siècle de son existence* (*1432-1540*), p. 33. Louvain, 1911.

(3) De Ram, *Considérations*, p. 336.

torisant l'érection du nouveau *Studium*, Martin V avait enjoint au duc, au chapitre de Saint-Pierre et à la ville de Louvain, de céder au recteur toute leur juridiction sur les membres et suppôts de l'université. Le chapitre et la ville s'empressèrent d'obtempérer à cet ordre; mais le duc de Brabant manifesta certaine répugnance et essaya même de se soustraire à cette obligation. Martin V se montra intransigeant. Professeur autrefois à Bologne, nous dit l'historien Molanus, il avait conservé un souvenir pour le moins désagréable de ses relations avec les magistrats laïques (1).

Les démarches se succédèrent auprès du duc; l'université fit certaines concessions, frustrées dans la suite, grâce aux vives protestations de la Faculté des arts, et le privilège fut accordé (2). Le duc de Brabant et ses successeurs se montrèrent moins difficiles pour accorder à l'université des avantages considérables : tel le droit de bourgeoisie de Louvain, si recherché par les plus

(1) « *Eo quod ipse, quum Bononiensis esset professor, a laico magistratu indigne fuisset tractatus.* » MOLANUS, *op. cit.*, ed. DE RAM, t. I, p. 462.

(2) Sur la cession de juridiction, cfr. VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 7 sv. Louvain, 1635; DE REIFFENBERG, *Premier Mémoire*, p. 31-32; REUSENS, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXIII, p. 74 sv.

nobles brabançons, et accordé par le duc aux membres de l'université, telles les nombreuses prébendes cédées par le duc Philippe de Saint-Pol, etc. (1).

La ville de Louvain, pour qui l'institution naissante était le présage d'une ère nouvelle de prospérité, ne tarit pas les sources de sa générosité : elle prit à sa charge les frais d'établissement, elle pourvut aux premiers traitements des professeurs, jusqu'au moment où les prébendes affectées par le Saint-Siège à l'université purent suffire à la dotation des chaires académiques. Les Souverains Pontifes, de leur côté, se montrèrent pleins de sollicitude : Martin V, Eugène IV, Sixte IV, Léon X, Adrien VI sont pris d'une sainte émulation et multiplient les grâces et les faveurs : privilèges d'exemption de juridiction, fondations et dotations de prébendes canoniales, jouissance de nombreux bénéfices ecclésiastiques, dispenses de toute sorte accordées aux clercs, et enfin en faveur des gradués, privilège de nomination aux prélatures, prébendes, canonicats, bénéfices de

(1) Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXIII, p. 74 sv.; t. XXV, p. 21 sv.

Philippe de Saint-Pol prit la régence du duché de Brabant pendant les démêlés de Jean IV avec sa femme et son peuple; il succéda à Jean IV en 1427. Il mourut en 1430.

collation ecclésiastique vacants dans les Pays-Bas (1).

Des membres de l'université enrichis par de grasses prébendes, d'anciens écoliers occupant de hautes fonctions ecclésiastiques ou civiles, et dans toutes les classes de la société se rencontrent des hommes qui, les uns par pure générosité, les autres par reconnaissance, d'autres enfin par un patriotisme bien éclairé, veulent contribuer à la splendeur matérielle de l'école de Louvain (2). Sous cette atmosphère de bienfaisante libéralité, les pédagogies et collèges sortent de terre, — il y en avait cinquante à la fin du XVIe siècle, — les bourses se multiplient, le revenu annuel de l'école s'accroît et monte bientôt à la somme de 1.400.000 francs; la jeunesse, douée de talents et privée des bienfaits de la fortune, vient se loger dans les établissements créés spécialement pour les étudiants pauvres; les soucis de la vie matérielle s'évanouissent pour quiconque veut s'adonner tout entier aux études; toute l'école, respirant l'aisance, la force et la jeunesse, se

(1) *Privilegia academiae Lovaniensis per Summos Pontifices et supremos Belgii Principes concessa.* 2 volumes. Louvain, 1728; VALÈRE ANDRÉ, *op. cit.*, p. 10 sv.; *Annuaire de l'université*, 1888, p. 178 sv.; REUSENS, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXV, t. XXVII.

(2) DE RAM, *Considérations*, p. 336 sv.

dégage enfin de l'ornière de l'enseignement traditionnel, où elle était enlisée ; elle s'engage dans la voie nouvelle et à peine explorée, où elle doit atteindre bientôt un degré de splendeur incomparable.

Les premiers statuts académiques étaient le calque fidèle des statuts de Paris, de Vienne, de Cologne ; ils furent en vigueur jusqu'au commencement du XVIIe siècle (1). En 1476, Charles le Téméraire prit plusieurs dispositions relatives à l'organisation et à l'enseignement de l'Université ; ce règlement ne fut pas fait de concert avec l'autorité académique ; aussi ne fut-il ni agréé par l'université, ni confirmé par le pape, ni approuvé par les successeurs de ce prince impérieux ; « il

(1) M. VAN HOVE a publié en 1907 les *Statuts de l'université de Louvain antérieurs à l'année 1459* dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXVI, p. 597 sv. ; le chanoine REUSENS a publié les *Statuts primitifs de la faculté des arts*, et les *Statuts primitifs de la faculté de théologie*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. IX, p. 147 sv., et dans l'*Annuaire de l'université*, 1882, p. 380 sv. ; DE RAM a publié les *Anciens statuts de la faculté de médecine*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. V, p. 391 sv. Les statuts primitifs de l'université furent codifiés, arrangés et approuvés par l'université en 1565 ; les statuts de 1565 furent publiés par le recteur DE RAM sous le titre : *Codex veterum statutorum academiæ Lovaniensis*. Bruxelles, 1891. On trouve dans cette publication dix-huit règlements, d'époque différente, intéressant soit l'université, soit les facultés, soit les collèges et pédagogies. Quant aux différents statuts de la Faculté de théologie, cfr. DE JONGH, *op. cit.*, p. 58 sv.

expira presque avec son auteur, tué dans la déroute de Nancy en 1477 » (1).

Il n'en fut pas de même du règlement promulgué par les archiducs Albert et Isabelle.

Subissant le contre-coup de tous les événements nationaux, l'université de Louvain avait été ébranlée par les troubles du XVIe siècle; la peste, qui ravagea la ville pendant l'année 1578, avait éloigné les étudiants; des abus nombreux s'étaient glissés dans l'administration des dotations et des fondations académiques (2); tout le régime universitaire s'en ressentait, et « il était devenu nécessaire d'imprimer à l'enseignement des sciences sacrées et profanes une direction plus régulière et plus forte » (3). Soumise par sa constitution au pape et au duc de Brabant, qui avaient concouru à son érection, l'université accepta l'intervention de ces deux autorités paternelles. Une enquête, qu'on décora du nom de « visite », fut organisée. Des commissaires furent nommés et la visite, entravée par la guerre, reprise après la trêve de 1609, se termina en 1617 par un règlement solennel, con-

(1) De Ram, *Codex*, p. 41 sv.; Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXIX.

(2) De Ram, *Notice sur la situation financière et administrative des établissements académiques en 1589*, dans les *Analectes*, t. I, p. 133 sv.

(3) De Ram, *Considérations*, p. 347.

firmé par bref du pape Paul V, le 21 octobre de la même année. L'ordonnance d'Albert et Isabelle devint dès lors la « grande charte académique », réglant toutes les questions d'enseignement et de discipline; elle tranchait d'une façon définitive tout ce qui concernait la juridiction, les droits et les privilèges de l'autorité académique, la discipline des étudiants, la collation des grades (1).

On peut adresser et on adressa à la visite de 1617 des reproches divers. N'a-t-elle pas porté atteinte à l'autonomie de l'enseignement supérieur? N'a-t-elle pas donné aux grades académiques un caractère professionnel au détriment du caractère scientifique, qui seul prévalait aux siècles précédents? N'a-t-elle pas par là même sacrifié l'amour désintéressé de la science à l'utilitarisme social? Cette discussion nous entraînerait à travers toute l'histoire des grades académiques; il faudrait examiner où et quand la profession s'est élevée à la hauteur du grade, et si le grade ne s'est pas abaissé au niveau de la profession; notre étude devrait s'étendre jusqu'à la période peu glorieuse pour les universités, où la concession des grades se réduisait bien souvent à une adroite distribution de pourboires aux bedeaux universi-

(1) De Ram, *Codex*, p. 54 sv.; Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXIX.

taires. Il suffira de noter qu'en vertu du règlement de 1617 le caractère professionnel atteignit seulement les grades inférieurs de Droit et de Médecine; la faculté des Arts resta d'ordre purement scientifique.

Quoi qu'il en soit de la question des grades, il est certain que la visite des archiducs restreignit la liberté scientifique de l'*Alma Mater;* elle renferma l'enseignement dans un cadre d'études bien fixe, très vaste pour l'époque où il fut établi; mais l'autorité académique n'avait pas la liberté nécessaire pour élargir ce cadre selon les besoins des progrès et des découvertes scientifiques; trop de formalités étaient requises; il s'ensuivit dans certains domaines de l'enseignement une stagnation regrettable (1).

Les statuts primitifs, codifiés en 1565, et l'ordonnance d'Albert et d'Isabelle nous mettent sous les yeux les traits saillants de l'organisation interne de l'université.

Le Recteur était le chef suprême de l'université. Chaque trimestre, plus tard chaque semestre, les délégués des facultés se réunissaient; ils prêtaient le serment, invoquaient le Saint-Esprit et délibéraient jusqu'à ce qu'un bout de cierge

(1) A. Verhaegen, *Les 50 dernières années de l'ancienne université de Louvain* (*1740-1797*), p. 74 sv. Liège, 1884.

allumé pour la circonstance fût consumé. On choisissait le recteur à tour de rôle parmi les membres des cinq facultés, membres clercs, non mariés et libres de tout vœu monastique; si pendant son rectorat l'élu convolait en justes noces, il ne perdait pas pour ce motif la dignité rectorale. Le nouveau recteur, aussitôt élu, était revêtu du chaperon écarlate, fourré de pelleteries; il recevait le sceau, les clefs et le coffre académique; il donnait à ses électeurs un dîner de gala, servi par les appariteurs.

Le recteur exerçait sur toute l'École la juridiction spirituelle, civile et criminelle; on pouvait en appeler des sentences rectorales aux juges d'appel, délégués par les Facultés. Le recteur livrait au bras séculier les suppôts passibles de la peine de mort. L'histoire nous laisse cependant peu d'exemples de peines trop sévères infligées aux étudiants; la plus efficace consistait à rejeter le coupable, quel que fût son talent, à la fin de la liste des gradués et à le proclamer le dernier lors des promotions. A part cette sage mesure, les peines infligées ordinairement par le recteur étaient l'amende, le jeûne au pain et à l'eau, la fustigation sagement administrée en présence des professeurs et des condisciples, la détention dans les cachots de l'université. « La rigueur des juges,

dit un chroniqueur du temps, est adoucie ou par le tendre aage de l'adolescence, ou par la faveur qu'on doit rendre aux bonnes lettres » (1). Ainsi en 1551, Noel Rosleu, étudiant du collège du Lys, qui maniait trop facilement le couteau, ayant malheureusement mis à mort un de ses camarades, fut fouetté par les *magistri* de son collège, en présence du doyen, du syndic, des maîtres ès arts, du bedeau et de tous les écoliers (2).

En matière législative, les pouvoirs du recteur étaient limités par les pouvoirs du sénat académique, dit *concilium universitatis;* le sénat académique était composé de tous les professeurs et docteurs des facultés de Théologie, de Droit et de Médecine, d'un certain nombre de professeurs et de docteurs de la faculté des Arts, des régents des quatre pédagogies et de quelques dignitaires de l'université. Les propositions rectorales étaient soumises au sénat académique, qui délibérait à trois reprises; on votait par faculté; ce que trois facultés avaient décidé à la majorité des voix, était tenu pour loi et proclamé comme tel par le recteur. Le recteur exerçait également, avec les doyens des facultés, l'administration des affaires courantes.

(1) *Lowain très ancienne et capitale ville du Brabant,* p. 130. Louv., 1667. Cfr. également sur ce point, VERHAEGEN, *op.cit.,* p.76-78.
(2) DE REIFFENBERG, *Premier Mémoire*, p. 5.



Le recteur était astreint à une étiquette pompeuse; il était l'objet de la plus haute considération. Charles le Téméraire l'avait fait passer avant tous les ordres des États de Brabant; Charles-Quint lui-même, disait-on, lui avait cédé le pas dans une cérémonie académique. Chaque fois qu'il sortait en rue, le recteur était précédé d'un bedeau armé d'une masse d'argent; dans les cérémonies publiques, quatre bedeaux, armés de masses en vermeil, le promoteur et six sergents en manteaux verts marchaient devant lui.

Deux dignitaires éminents dans la hiérarchie académique remplissaient des rôles de première importance dans la vie courante de l'*Alma Mater*. Le Chancelier de l'université était chargé de conférer les grades académiques; cette dignité était réservée au prévôt du chapitre de Saint-Pierre. Le Conservateur des privilèges veillait au maintien des immunités académiques; il devait s'acquitter d'une mission « absolument exorbitante du droit commun, dit Poullet : celle de juger les procès dans lesquels un suppôt de l'université se portait comme demandeur contre une personne quelconque étrangère au corps » (1).

Nombreuses, trop nombreuses peut-être, étaient

(1) Poullet, *op. cit.*, t. II, p. 200.

les autorités académiques de l'ancienne *Alma Mater* (1). Dans ces cadres, dressés avec une méthode impeccable, nous nous contenterons de détacher une figure pittoresque, célèbre à jamais dans les souvenirs estudiantins : le Promoteur, officier criminel de l'université, armé du droit de poursuite. Deux fois par jour le promoteur devait se présenter devant le recteur pour recevoir ses instructions; il faisait la chasse aux étudiants armés, aux rôdeurs de nuit. Le promoteur se faisait accompagner, pour sa ronde de nuit, de deux sergents universitaires; ceux-ci avaient défense formelle de « fraterniser le verre en main avec les écoliers dans les tavernes ». La tâche du promoteur était bien difficile; les rues de la ville n'étaient pas éclairées; devant les rassemblements nombreux et tumultueux, les sergents prenaient peur; on devait faire appel aux sergents de la ville. Le coupable était-il saisi en flagrant délit, un coup de force audacieux parvenait souvent à le reprendre à l'autorité; le coupable s'échappait-il, il était impossible de le retrouver. Le promoteur en effet ne pouvait, sans une permission spéciale, arrêter les étudiants dans leur domicile; d'autre part l'enquête ne pouvait aboutir que péni-

(1) Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXVII, t. XXIX.

blement; les jeunes gens se soutenaient mutuellement; ils faisaient fi de la torture, dont le promoteur ne pouvait faire usage qu'avec beaucoup de modération; ils effrayaient, menaçaient, battaient les appariteurs chargés de remettre les citations du tribunal rectoral, au point que l'autorité dut punir de la privation des privilèges académiques les coupables de rébellion ou d'insulte envers ses employés.

Pour soutenir une charge aussi pénible que celle d'officier criminel de l'université, il fallait un dévouement plus qu'ordinaire; afin d'exciter son zèle et pour prévenir toute défaillance, on accordait au promoteur des récompenses pécuniaires pour chaque coupable saisi et amené devant le tribunal rectoral, où le procès devait s'instruire (1). Plus tard l'université créa la charge de Vice-Recteur; ce dignitaire éminent fut chargé du soin particulier de la police.

A la fin de l'ancien régime, l'université comptait cinquante-huit professeurs; quatorze chaires étaient à la collation du souverain, les autres avaient différents collateurs : les facultés, les États de Brabant et, surtout à l'origine, les magistrats de Louvain, qui les avaient dotées.

(1) POULLET, *Le monde universitaire de Louvain au XVIe siècle*, dans la *Revue catholique de Louvain*, t. XXV, 1867, p. 448 sv.

Pour couper court à de nombreux abus, l'ordonnance d'Albert et d'Isabelle détermina d'une façon précise les différentes catégories de personnes qui pouvaient être considérées comme suppôts de l'université. D'abord les docteurs et licenciés; puis les bacheliers et maîtres ès arts; ces derniers perdaient cependant tous leurs privilèges, s'ils abandonnaient les études et exerçaient une profession indigne des lettres, telle que celle de commerçant, d'aubergiste, de bailli ou officier seigneurial. Il fallait ranger parmi les suppôts tous les écoliers, nationaux et étrangers; ils étaient classés en nobles, commensaux de première, de deuxième, de troisième table, boursiers et pauvres. Les couvents pouvaient aussi obtenir l'incorporation à l'université; ils devaient pour cela s'engager à envoyer au moins deux de leurs membres aux cours publics et aux cérémonies universitaires. Enfin, nous trouvons sur la liste des suppôts de l'université les veuves des docteurs et licenciés, si elles restaient fidèles à la mémoire du défunt et conservaient dans leur manière de vivre la dignité qui seyait à l'ancienne compagne d'un homme de science; les imprimeurs, éditeurs, libraires approuvés par l'université; les fonctionnaires et employés, les domestiques et servantes des suppôts.

Tel était le peuple académique soumis à la juridiction rectorale, jouissant des privilèges et immunités universitaires. Après avoir prêté entre les mains du recteur le serment d'allégeance et de fidélité, les suppôts ne connaissaient plus que les règlements et les autorités académiques; ils étaient exempts des charges communales, du tonlieu, de l'impôt; ils n'étaient soumis à la juridiction d'aucun des tribunaux ordinaires du pays, ni féodaux, ni ducaux, ni communaux, ni même ecclésiastiques. Ils formaient au sein de la vieille cité brabançonne une petite république fière et indépendante, qui traitait avec le gouvernement de la ville de puissance à puissance. Des services pécuniaires, politiques, militaires s'échangeaient entre la ville et l'université; nous voyons l'université venir en aide à la détresse du trésor communal et contribuer soit à la réparation des remparts, soit aux travaux contre les inondations; nous savons d'autre part combien la ville fut généreuse envers l'université.

Des conflits s'élevaient périodiquement entre les deux puissances; jamais cependant on ne poussait les choses à l'extrême; on se sentait nécessaire l'un à l'autre et on cherchait rapidement un terrain de conciliation. La plupart de ces conflits naissaient à propos des prérogatives recon-

nues aux étudiants par les auteurs de l'époque, prérogatives parfois vexatoires pour les paisibles bourgeois de la ville. Ainsi l'étudiant avait le droit de contraindre un propriétaire à lui louer une chambre; il pouvait de plus faire taxer son loyer par le recteur; un voisin bruyant l'incommodait-il dans son travail, il avait le droit de le faire déguerpir; si l'envie lui prenait d'une longue équipée, il pouvait obliger un maquignon à lui louer un cheval; on lui reconnaissait même le droit « de ne pas bourrer ce même cheval d'avoine, à cause de la modicité de ses revenus ». L'université de Louvain ne reconnaissait pas toutes ces prérogatives; mais la situation privilégiée des étudiants, les excès auxquels ils s'adonnaient, étaient une source continuelle d'ennuis et de tracas pour les deux autorités.

L'université défendait à ses suppôts de partager les plaisirs des bourgeois sans l'assentiment du corps académique. Comme il était de bon ton d'affirmer ses relations avec les célébrités scientifiques, les magistrats de Louvain se rendaient aux séances académiques afin de pouvoir inviter aux noces de leurs filles quelques docteurs de leurs amis (1).

(1) Poullet, *Histoire politique nationale*, t. II, p. 197-198; Poullet, *Le monde universitaire*, p. 449 sv.

Telle était dans ses grandes lignes la structure de l'édifice universitaire.

Si nos hôtels de ville furent la première expression d'un sentiment artistique original et national, l'école de Louvain fut le premier joyau intellectuel d'une nationalité naissante. Comme nos hôtels de ville, l'école de Louvain est fière de ses privilèges, de ses franchises, de ses libertés; comme eux, elle a des statuettes sveltes et gracieuses, dont les artistes ont, de tout temps, imité les traits; ce sont les esprits fins et délicats, les génies transcendants qui ont tracé dans le domaine de la science un sillon profond; comme eux, elle a des pierres angulaires, taillées au gros ciseau, soutenant le poids énorme de l'édifice; ce sont les théologiens aux dogmes sévères qui ont barré la route à la réforme, les savants modestes, éducateurs consciencieux d'une jeunesse ardente et avide de savoir, les administrateurs prévoyants, dont la sagesse a permis à l'institution de braver les orages. Comme nos hôtels de ville, l'école de Louvain a connu des heures de joyeuse prospérité dans la liberté et des jours de deuil, tristes et sombres, sous le joug étranger.

Ce joug pénible, la Belgique dut le subir bien longtemps; mais soumise tantôt à l'Espagne, tantôt à l'Autriche, elle n'en conserva pas moins

son caractère national. A qui le doit-elle en grande partie, sinon à l'institution séculaire, née dans le berceau de la nation, gardienne vigilante de son patrimoine intellectuel et scientifique? A qui le doit-elle, sinon à l'école qui, au cours des siècles, forma dans le moule d'un patriotisme éclairé le clergé, la magistrature, toutes les sommités sociales du pays? Lorsque, en 1830, sonna joyeuse dans tous les cœurs l'heure attendue de la délivrance et de l'indépendance nationale, l'illustre recteur De Ram, qui présida à la restauration de l'université, pouvait écrire : « Une école qui a nourri dans son sein presque tous les hommes que la Belgique de 1830 compte parmi les illustrations du pays, mérite une place glorieuse dans les souvenirs de la postérité... Un peuple qui a foi dans son avenir, aime et honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son passé » (1).

(1) *Considérations*, p. 334.

II

L'HUMANISME.
ÉRASME ET LE COLLÈGE DES TROIS-LANGUES

La Renaissance dans nos provinces avant l'influence italienne. Les Frères de la Vie Commune. Influence de nos compatriotes sur la Renaissance française. Rôle de l'université de Louvain dans ce mouvement; Virulus; les traités en usage à Louvain. — L'imprimerie à Louvain. — Arrivée d'Érasme à Louvain en 1502; ses travaux; le panégyrique de Philippe le Beau; départ en 1504. — Les humanistes à Louvain : Paludanus, Dorpius, Barland, Jean Custos, Despautère, Clénard, Ceratinus, Borsalus, Naevius, l'espagnol Vivès. — Érasme à Louvain en 1517. — Fondation du Collège des Trois-Langues. Jérome Busleiden; démarches d'Érasme; ouverture des cours en 1518. — Les premiers professeurs: Goclenius, Rescius, Jean Campensis. — Conspiration contre le collège. — Résultats féconds de l'enseignement du collège; sa renommée à l'étranger. Fondation du Collège de France. — Érasme à Louvain à l'apogée de sa gloire; sa vie, les motifs de sa joie. — Influence des nouvelles méthodes sur l'enseignement de toutes les sciences.

L'université de Louvain naissait à une époque décisive dans l'évolution de la culture humaine.

Le mouvement de la Renaissance n'était pas un fait occasionnel, suscité par la découverte de chefs-d'œuvre de l'antiquité et par l'influence considé-

rable de quelques hommes de génie; ses racines profondes et tenaces se nourrissaient du labeur patient des générations antérieures. Des éléments divers et nombreux travaillaient lentement le vieux monde du moyen âge et créaient insensiblement un élan irrésistible vers le renouveau : l'activité toujours croissante des écoles, la vulgarisation du savoir, la conscience progressivement acquise de l'imperfection des littératures féodales et de l'insuffisance des subtilités scolastiques, les voyages et découvertes, l'extension du commerce, l'évolution des classes bourgeoises. Pour répondre aux besoins urgents de l'humanité pensante, on interrogea les sources vives de l'antiquité, son histoire si passionnante, ses langues claires et polies, sa législation, ses mœurs, sa philosophie, ses monuments artistiques. De cette étude constante et de ce contact journalier avec le monde ancien naquit une pensée nouvelle, plus fière et plus indépendante, maniant à merveille le sens critique et renouvelant toutes les sciences sur les ruines d'une érudition abâtardie.

L'Italie, dit Ozanam, « eut une de ces nuits lumineuses où les dernières clartés du soir se prolongent jusqu'aux premières blancheurs du matin ». Terre des « survivances » classiques, l'Italie se livra avec un enthousiasme général et un en-

gouement spontané à l'étude des chefs-d'œuvre anciens, dès la première moitié du « quattro-cento »; quelques-uns de nos compatriotes prirent une part active aux débuts de la Renaissance dans la Péninsule et s'y distinguèrent (1). L'humanisme cependant, ou, comme on l'a défini si justement, l'admiration, l'étude et l'imitation des œuvres anciennes (2), ne se répandit d'une façon notable dans nos provinces que vers le milieu du xv[e] siècle (3).

Quel avait été le rôle de notre pays durant toute la période antérieure à l'influence italienne? Notre sol était-il resté inculte? N'y eut-il pas chez nous des travailleurs pour défricher le terrain et y déposer le germe, qui devait mûrir sous une atmosphère plus chaude et plus vivifiante?

Ce que M. Imbart de la Tour écrivait au sujet de la Renaissance française peut s'appliquer également à la Renaissance belge : « On ne peut dire qu'elle ait été entièrement ou une importation étrangère ou une éclosion spontanée. Depuis long-

(1) A. Roersch, *L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance. Études et portraits*, p. 7-10. Bruxelles, 1910.

(2) L. Delaruelle, *Guillaume Budé (1468-1540)*, p. 2, n. 1. Paris, 1907 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fascicule 162).

(3) Georg Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus*. 3[e] Auflage... von Max Lehnerdt, t. II, p. 245. Berlin, 1893.

temps nous étions préparés à la culture nouvelle par notre éducation même » (1). Nous ne rechercherons cette préparation ni dans les abbayes du moyen âge, dont les bibliothèques contenaient de précieux manuscrits grecs et latins, ni dans les écoles de rhétorique et de grammaire, ni chez nos poètes et lettrés répandus en Italie dès le XIVᵉ siècle; tous ces essais insuffisants manquaient de méthode et de discipline, ils étaient incapables de se coordonner entre eux et de créer un sentiment d'enthousiasme et d'admiration pour les modèles classiques. « Que le moyen âge, dit M. Delaruelle, ait eu, au sens propre du mot, la connaissance de l'antiquité, cela ne saurait plus, aujourd'hui, être mis en question. Mais, de la connaissance à la compréhension, on doit reconnaître qu'il y a loin, et le moyen âge n'eut jamais, à aucun degré, le sens de l'antiquité » (2).

Bien avant la poussée italienne, nous avions dans nos provinces riches et prospères, où se manifestait plus qu'ailleurs le besoin de nouveauté, un centre d'éducateurs : les Frères de la Vie Commune. Nombreux furent les collèges fondés par les disciples de Gérard de Groot : « La fondation du collège de Deventer fut immédiatement suivie de

(1) *Les origines de la réforme,* t. II, p. 347. Paris, 1909.
(2) *Guillaume Budé,* p. 3.

celle du collège de Zwolle. Puis, des collèges de Hiéronymites furent établis à Amersfoort en 1398, à Munster en 1401, à Cologne en 1417, à Wesel en 1420, à Bruxelles en 1422, à Bois-le-Duc, Duisbourg et Gouda en 1425, à Liège en 1428, à Gand en 1429, à Louvain en 1433, etc. Nous n'avons de chiffres précis que pour la seconde moitié du xve siècle : ils sont fantastiques. A Zwolle, la population du collège est annuellement de 800 à 1.000 étudiants; à Alkmaar, il y en a 900; à Bois-le-Duc, 1.200; à Deventer, vers l'année 1501, ils sont 2.200! A Gand, en 1500, « toute la jeunesse « belge se retrouve chez les Hiéronymites, comme « à un grand marché des lettres » : le mot est de Badius Ascensius » (1). Les Frères de la Vie Commune abandonnèrent sans tarder les méthodes scolastiques et s'engagèrent dans le mouvement humaniste; sous leur influence un courant se forma, que les princes de la maison de Bourgogne prirent sous leur protection éclairée et généreuse (2). L'humanisme belge répandit bientôt à travers l'Europe ses rayons lumineux.

Quelques noms célèbres mettront en relief le

(1) ROERSCH, *L'humanisme belge*, p. 12-13.

(2) ROERSCH, *op. cit.*, p. 21 sv.; PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, chap. IV; G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*. Paris, 1909.

travail fécond de nos compatriotes et l'influence qu'ils exercèrent sur l'université de Paris et la Renaissance française. Jean Wessel [1419-1489], sorti de l'école de Zwolle, fut, avec Rodolphe Agricola, un des élèves les plus connus en Europe des Frères de la Vie Commune; il mérita le titre de « second fondateur de l'université de Paris » (1). Robert Gaguin [1433-1501], né à Calonne-sur-Lys, aux confins de la Flandre et de l'Artois, enseigna la rhétorique à Paris et exerça à deux reprises les fonctions de doyen de la Faculté de Décret; il fut avec Fichet un des meilleurs propagateurs de la Renaissance en France (2). Martin de Delft composa une rhétorique et fut recteur de l'université de Paris en 1479. Pierre Burry [1430-1504], natif de Bruges, fut surnommé « l'Horace de la France » (3); le malinois Jean Standonck [1443?-1504], professeur de théologie et recteur de l'université de Paris, réforma dans cette ville le collège de Montaigu; obligé de quitter la France à cause

(1) Après un long séjour à Paris, puis en Italie, où il fréquenta Bessarion, Jean Wessel revint dans sa patrie et dirigea les études d'une nombreuse jeunesse. Cfr. F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collège des Trois-Langues à l'université de Louvain*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, in-4, t. XXVIII, p. 12, p. 124. Bruxelles, 1856.

(2) L. Thuasne, *Roberti Gaguini epistole et orationes*, 2 vol. Paris, 1903; Delaruelle, *op. cit.*, p. 14 sv.

(3) Delaruelle, *op. cit.*, p. 17.

de son opposition aux projets de mariage de Louis XII, il revint à Louvain, où il avait jadis étudié, et y fonda la Maison des étudiants pauvres (1). Charles Fernand [1460-1517], originaire de Bruges, enseigna à Paris et fut recteur de l'université en 1485; son frère Jean fut tout aussi célèbre. Le carme gantois Arnold de Bost [1450-1499] du fond de sa cellule entretint un commerce littéraire avec tous les savants de son temps et organisa entre eux un tournois poétique (2); enfin, ce fut un ancien élève des Frères de la Vie Commune, Badius Ascensius, qui par ses impressions savantes et soignées contribua puissamment à la diffusion de l'humanisme naissant (3).

(1) A. Renaudet, *Jean Standonck. Un réformateur catholique avant la réforme*, dans le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 5e série, t. VI, 1908, p. 5 sv.; M. Godet, *Jean Standonck et les Frères mineurs*, dans l'*Archivium Franciscanum historicum*, t. II, 1909, p. 398 sv.; P. Feret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. IV, p. 3 sv. Paris, 1894-1910; M. Godet, *La congrégation de Montaigu (1490-1580)*. Abbeville, 1910. Pour la fondation à Louvain, cfr. Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXI, p. 161 sv.

(2) Delaruelle, *op. cit.*, p. 18-20. Pour chacun de ces humanistes on peut consulter les notices de Thuasne, *op. cit.*, t. I.

(3) J. Roersch, *Badius Ascensius Gandensis*, dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XIX, p. 337 sv. Paris, 1909. On peut encore citer parmi les humanistes belges en France, Guillaume Hermann de Gouda, Cornelius Gerardus, Ribans, Clictove etc. Cfr. *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée Belge*, t. XII, 1908, p. 126 sv.

L'université de Louvain ne tint qu'un rôle assez effacé dans ce premier mouvement de la Renaissance en Belgique. En 1443, on créa à la Faculté des arts une chaire de rhétorique et d'éloquence; le professeur, orné du titre de *Rhetor publicus*, devait compléter les connaissances littéraires des élèves admis à suivre les cours de philosophie (1). On établit des leçons de grammaire dans les quatre pédagogies de la Faculté des arts. Le fondateur de la pédagogie du Lys, ouverte dès 1437, Virulus ou Charles Manneken voulut réformer les méthodes d'enseignement; ses *Formulae epistolares*, imprimées en 1476, devinrent l'objet des risées des humanistes postérieurs (2). Virulus possédait les rares et précieuses qualités d'un président de pédagogie; pour s'attirer la bienveillance des parents des étudiants, il les invitait à sa table et leur donnait à tous l'occasion de se faire valoir et de prendre part à la conversation. L'espagnol Vivès a tracé un tableau très vivant de ces réceptions, où se coudoyait le monde le plus varié. Avant le repas, Virulus s'informait adroitement des matières dans lesquelles ses convives étaient le plus versés; l'un était matelot, l'autre soldat, celui-ci laboureur, celui-là maniait

(1) Nève, *Mémoire historique*, p. 8-9.
(2) Nève, *Mémoire historique*, p. 9-10.

le marteau, l'alêne ou la truelle du boulanger. Le président de la pédagogie lisait et méditait quelques passages sur chacun de ces métiers ; au dîner la conversation était des plus animée ; chacun s'en retirait émerveillé de la culture universelle de son amphitryon, qui puisait dans ces *Colloquia* des renseignements précieux (1).

Les traités en usage à Louvain étaient les « vieux oracles de l'éducation », dont les règles étranges, l'exposé lourd et prolixe ne pouvaient qu'endormir les esprits (2); la scolastique avait imprimé à tout l'enseignement un caractère étroit et formaliste, un amour inconsidéré des discussions et des arguties, au détriment de l'étude et de la recherche des idées. La supériorité de l'école de Louvain provenait de l'universalité de son enseignement ; tandis que dans d'autres écoles on n'enseignait qu'une ou quelques branches du savoir, à Louvain on avait une vague idée de toutes les sciences (3).

Cependant vers la fin du XV[e] siècle, il se pas-

(1) DE REIFFENBERG, *Troisième Mémoire*, p. 20.

(2) On connaît le fameux *Mammotrectus*, que Rabelais plaça dans la Bibliothèque fictive de Saint-Victor sous ce titre : *Marmotretus de baboinis et singis cum commento Dorbellis*. Cfr. NÈVE, *Mémoire historique*, p. 10 ; DE REIFFENBERG, *Troisième Mémoire*, p. 15-16.

(3) VERNULAEUS, *Academia Lovaniensis*, p. 8.

sait dans la cité brabançonne un fait important, dont l'humanisme et l'école de Louvain devaient tirer un profit considérable. En 1473, Jean de Westphalie venait installer ses presses à Louvain; l'année suivante, l'université le nommait *magister artis impressoriae* et le premier ouvrage paraissait sous le titre : *Liber ruralium commodorum Petri de Crescentiis*. Sous les auspices de l'école de Louvain, « *In alma et florentissima universitate Lovaniensi* », Jean de Westphalie mit au jour plus de 120 ouvrages, des éditions de textes classiques et même des citations de l'Ancien Testament en caractères hébraïques. Plusieurs typographes s'installèrent dans la ville peu après l'arrivée de Jean de Westphalie; leur nombre s'accrut dans des proportions telles, que plus d'une fois l'université dut secourir de ses aumônes des imprimeurs pauvres, âgés ou malades (1).

L'heure avait sonné où l'école de Louvain devait s'engager dans la voie du renouveau et respirer par tous ses pores « l'air printanier », qui

(1) F. R. S. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle*. La Haye, 1874. Les *Suppléments*. La Haye, 1878-1890; W. Nyhoff, *L'art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540)*. La Haye, 1902 (en cours de publication); Nève, *Mémoire historique*, p. 20 sv.; de Jongh, *L'ancienne faculté de Théologie de Louvain*, p. 108-110; p. 33*. De Jongh donne une liste des typographes installés à Louvain.

soufflait à travers l'Europe. Plusieurs de nos compatriotes, après avoir remué à l'envi les trésors accumulés au delà des Alpes, apportaient dans nos provinces les fruits de leur érudition; à Louvain des esprits larges et féconds, formés par les Frères de la Vie Commune et occupant dignement les chaires académiques, travaillaient dans l'ombre aux réformes scolaires et pédagogiques. Tout était prêt pour l'envolée glorieuse. Qu'une main audacieuse brisât la cage et l'oiseau allait prendre son essor dans l'azur!

Un ancien élève des Frères de la Vie Commune, formé à l'école d'Hégius et d'Agricola, Érasme de Rotterdam arrivait à Louvain, pendant l'été de 1502, après avoir voyagé à Paris, Orléans, Oxford et Londres; l'humaniste était alors âgé de trente-six ans, et déjà célèbre dans le monde des lettres. Après des années d'une vie errante et instable, Érasme était heureux de trouver, grâce à la munificence de Philippe le Beau, une condition tranquille, à l'abri des coups du sort, et favorable aux travaux de l'esprit. Il refusa la leçon publique que le magistrat de Louvain lui offrit, sur la proposition d'Adrien d'Utrecht, afin de conserver sa liberté; il était déjà hanté par le désir d'un voyage au delà des Alpes,



Fig. 3. — ÉRASME, d'après Holbein.

au foyer le plus vivant de la Renaissance (1).

La cité brabançonne ne déplaisait pas à Érasme; à part quelques ombres au tableau, telles que la cherté de la vie, la pénurie des livres grecs, tout lui souriait, *Lovanii placent omnia,* écrivait-il (2).

Érasme reprit bientôt ses publications. Il dédia à Nicolas le Ruistre [1442-1509], évêque d'Arras et chancelier de l'université, la traduction de trois déclamations de Libanus (3); il édita en 1503 sept opuscules, dont le plus célèbre contenait déjà certaines idées reprises plus tard par les réformés (4). Il se donna tout entier à l'étude des lettres grecques (5); ce fut à Louvain qu'il traduisit l'Hécube, imprimée à Paris en 1506.

(1) Érasme allégua, comme motif de refus, la connaissance imparfaite qu'il avait de la langue néerlandaise. P. S. Allen, *Opus epistolarum* Desiderii Erasmi *denuo recognitum et auctum.* 3 vol. Oxford, 1906-1913. T. I, p. 380.

(2) « *Nisi quod victus rusticior et nimio emendus, praeterea quaestus omnino nullus..... Nos enim hic magna graecorum librorum penuria laboramus.* » Allen, t. I, p. 381.

(3) Allen, t. I, p. 390-393. Nicolas le Ruistre fut le fondateur du collège d'Arras à Louvain (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique,* t. XXXV, p. 474).

(4) C'était l'*Enchiridion militis christiani;* le titre général des sept opuscules était : *Lucubrationes aliquot perquam utiles adolescentibus.* Cfr. F. Pyper, *Érasme et la réforme dans les Pays-Bas,* dans le *Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes,* t. IX (1908), p. 251.

(5) « *In graecis litteris sum totus* ». Allen, t. I, p. 381.

Les États de Brabant s'adressèrent en 1504 au célèbre humaniste et le prièrent de féliciter en leur nom Philippe le Beau. Le jeune archiduc revenait triomphant dans sa patrie, après avoir assuré à sa maison, par un mariage heureux, le trône superbe d'Espagne; voyage tout de paix et d'amour, triomphe que n'avaient pas précédé les horreurs de la guerre! Érasme en chanta les bienfaits dans un langage noble : « Les voyages d'Alexandre et de César, dit-il, étaient accompagnés d'affreux carnages; des villes réduites en cendres, des populations égorgées étaient les trophées odieux d'une gloire funeste. Combien fut différente cette course triomphale du jeune Philippe! On eût dit que le soleil l'éclairait de ses plus doux rayons! » La perspective d'un règne pacifique et tranquille et l'occasion de dire aux princes leurs devoirs justifièrent Érasme, à ses propres yeux, dans ce rôle de louangeur, dont on lui fit critique. Le panégyrique accrut singulièrement la célébrité de l'humaniste et lui valut une subvention de cinquante pièces d'or (1).

A la fin de 1504 Érasme quitta Louvain pour continuer sa vie errante à travers l'Europe : *per*

(1) Le panégyrique fut imprimé avec une dédicace à l'évêque d'Arras et une lettre à Paludanus. ALLEN, t. I, p. 395-403.

omnes terras mariaque volitans (1); il s'était concilié en Belgique des protecteurs éclairés; il avait noué de précieuses relations d'amitié, qui le suivirent partout dans sa vie; il avait imprimé au foyer d'humanisme, fondé à Louvain, un souffle énergique.

Jetons un regard rapide sur ce noyau de lettrés, devenus les correspondants familiers d'Érasme, qui vont donner à la renaissance des lettres en Belgique un essor nouveau.

Lorsque Érasme arriva à Louvain, la chaire de rhétorique était occupée par Jean Paludanus ou Desmarez de Cassel; son auditoire fut, sans aucun doute, le premier centre du mouvement. Paludanus ne nous laissa guère qu'un seul ouvrage; homme de sens, de goût, maniant avec habileté la critique, il dirigea tous les jeunes écrivains de son entourage et inculqua à la jeunesse sérieuse l'amour des lettres. Érasme admirait ce maître et usa de son hospitalité pendant de longues années (2). Mais Paludanus ne fut qu'un précurseur; de jeunes talents, formés autour de lui, se préparaient à jouer un rôle plus actif et plus personnel.

(1) Allen, t. I, p. 429; A. Renaudet, *Érasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517, d'après sa correspondance*, dans la *Revue historique,* t. CXI-CXII (1912-1913).

(2) De Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 79-80; Nève, *Mémoire historique*, p. 130; Allen, t. I, p. 398.

Une entreprise d'une hardiesse excessive attira l'attention du monde lettré sur un jeune humaniste de Louvain, Martin Dorpius. Dans le but d'intéresser la jeunesse aux chefs-d'œuvre anciens, Dorpius imagina de faire représenter au collège du Lys, par les plus distingués de ses élèves, l'*Aulularia* de Plaute. La représentation solennelle eut lieu le 3 septembre 1508, devant une assemblée d'élite; elle eut un gros succès d'hilarité et d'enthousiasme. Dorpius avait composé lui-même une affiche, un prologue en vers latins et des tirades nouvelles, pour combler les lacunes qui restaient dans l'action (1). Peu après, Dorpius fit également représenter le *Miles gloriosus* de Plaute. Cette « nouveauté » audacieuse pouvait susciter des orages parmi les ennemis des belles-lettres; couverte de l'autorité de Dorpius, elle ne provoqua que de rares murmures. Agé de moins de trente ans, Dorpius avait été chargé, en 1513, de prononcer devant toute l'université la harangue d'usage à la rentrée des cours; dans un tableau d'une grande envergure, l'orateur passa en revue toutes les sciences enseignées dans les universités de l'Europe, dissertant sur les

(1) Le tout fut imprimé chez Martens en 1514. Cfr. A. F. Van Iseghem, *Biographie de Thierry Martens d'Alost*, p. 246. Malines, 1852.

avantages de chacune, montrant le lien qui les unissait entre elles. Le discours resta célèbre ; il est toujours une source précieuse pour la connaissance des études et de l'enseignement à cette époque (1).

Aux connaissances les plus variées, à une latinité exquise et séductrice, Dorpius alliait tout le sérieux des études théologiques ; reçu docteur en théologie, il prononça un panégyrique de la Vierge et fit imprimer les « Prémices de ses études théologiques ». L'audacieux humaniste fit mentir l'adage latin rapporté par Vivès : *Quanto eris melior grammaticus, tanto pejor dialecticus et theologus ;* un bon grammairien ne fera qu'un mauvais dialecticien.

Enlevé à la fleur de l'âge, Dorpius laissa tant de regrets, qu'on put composer un gros recueil de chants et d'épitaphes, célébrant ses mérites (2).

Adrien Barland fut appelé de son temps « un

(1) Ce discours fut imprimé chez Martens vers la fin de 1513, Cfr. VAN ISEGHEM, *op. cit.*, p. 240-241. Il fut réimprimé dans DE NÉLIS, *Analecta*, p. 1-94. Louvain, [1751].

(2) NÈVE, *Martin Dorpius et les études d'humanité dans les écoles de Louvain au commencement du XVIe siècle*, dans l'*Annuaire de l'Université*, 1873, p. 391 sv. ; NÈVE, *Mémoire historique*, p. 115 sv. ; NÈVE, *La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique*, p. 174 sv. Louvain, 1890 ; DE JONGH, *op. cit*, p. 121-122 ; ROTTIER, *La vie et les travaux d'Érasme considérés dans leurs rapports avec la Belgique*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. VI, p. 24 sv. Bruxelles, 1853-1855.

arsenal de brillante érudition ». En faisant paraître les lettres de Pline le Jeune avec ses scholies en 1516, il adressa à tous les maîtres, enseignant les humanités dans nos provinces, un manifeste en faveur des lettres latines. Barland eut l'honneur d'inaugurer l'enseignement du latin au collège des Trois-Langues; précepteur en Angleterre, puis en Belgique, il succéda à Paludanus dans la chaire d'éloquence et conserva jusqu'à sa mort le titre de *Rhetor publicus*. Barland publia beaucoup; outre ses ouvrages historiques sur les princes lettrés de Rome et la chronique des ducs de Brabant, il commenta Pline, Térence, Virgile, Cicéron. Sur le modèle des *Adagia* d'Érasme, dont il publia un résumé, il réunit des proverbes pris dans les Bucoliques de Virgile; il s'y moque des théologiens illettrés, qui lisent les œuvres de S. Jérôme et de S. Augustin, et qui, prétend-il, « ne sauraient les comprendre, ne comprenant pas même leur bréviaire ». L'esprit satirique d'Érasme avait déteint sur Barland; toutes ses études et son style avaient subi l'influence directe du maître, qui louait en son disciple « le naturel et la facilité de Tullius » (1).

(1) *Annuaire de l'université*, 1874, p. 382 sv.; Nève, *Mémoire historique*, p. 121; p. 140 sv.; Nève, *La Renaissance*, p. 194 sv.; de Jongh, *op. cit.*, p. 122 sv.; dans la *Bibliotheca Belgica*, lettre B, f. 21, on trouve la liste des ouvrages de Barland.

L'école de Louvain comptait parmi ses maîtres les deux célèbres grammairiens dont les manuels, deux siècles durant, furent la croix des élèves paresseux de France et des Pays-Bas. La Fontaine y fait allusion, quand il nous présente plus d'

« Un écolier qui ne s'amusait guère
« A feuilleter Clénard et Despautère ».

Le précurseur de Despautère, Jean Custos ou de Coster, de Brecht, avait porté le premier coup aux livres diffus et incomplets du moyen âge (1); son manuel fut supplanté par la grammaire latine de Despautère, professeur au collège du Lys, dont les procédés nouveaux restèrent bien longtemps en vigueur (2).

« Les rudiments de Clénard, dit M. Roersch, eurent un tel succès que cinq cents exemplaires en furent vendus à Paris, l'année même de leur apparition, et que Gravius, en 1551, en imprimait plus de quatre mille à Louvain. Du XVIe au XIXe siècle, on en publia, un peu partout en Europe, près de trois cents éditions différentes » (3). Qui n'ad-

(1) DE REIFFENBERG, *Troisième Mémoire*, p. 77; FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 623. Bruxelles, 1739.
(2) NÈVE, *Mémoire historique*, p. 129-130.
(3) *L'humanisme belge*, p. 43.

mirera le zèle original et naïf de ce prosélyte ardent que fut Clénard de Diest? Il s'expatrie dans le but d'apprendre l'arabe; il séjourne en Espagne, au Portugal, en Afrique; entre temps il médite une croisade intellectuelle contre l'Islam. Déçu de ses illusions, il veut revenir à Louvain fonder une école de grammaire arabe; mais la maladie le retient et il finit ses jours à l'étranger (1).

Des humanistes renommés aidèrent au développement du premier mouvement littéraire à Louvain, entre autres Jacques Ceratinus, de Horn (2), Jean Borsalus (3), Jean Naevius ou de Nève, dont Érasme fut l'hôte au collège du Lys et dont il appréciait hautement les qualités de l'esprit et du

(1) *Annuaire de l'université*, 1844, p. 129 sv. ; 1854, p. 246 sv.; 1863, p. 260 sv.; Nève, *Mémoire historique*, p. 328-329; Nève, *La Renaissance*, p. 224 sv.; Rottier, *op. cit.*, p. 31-32; V. Chauvin et A. Roersch, *Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard*. Bruxelles, 1900.

(2) Ceratinus travailla à Louvain au grand dictionnaire grec, qu'il publia plus tard à Bâle, en 1524; nommé à la chaire de grec à Leipzig, en 1525, il la résigna l'année suivante et vint se fixer à Louvain. *Annuaire de l'université*, 1874, p. 412 sv.; de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 80-84; Nève, *La Renaissance*, p. 200-203.

(3) Borsalus donna des leçons de latin à la pédagogie du Lys en 1516; il fut un compétiteur sérieux de Barland pour la chaire de latin au collège des Trois-Langues. Il fut précepteur d'un neveu de Jérôme Busleiden. *Annuaire de l'université*, 1874, p. 397 sv.; Nève, *La Renaissance*, p. 197-199.

cœur (1). Tous ces amis des lettres se réunissaient; les railleries et les anecdotes d'Érasme égayaient la conversation; on formait cercle devant la boutique du libraire Jaspar. « C'était, dit un érudit, le café Procope de ce temps-là ». Des savants étrangers venaient se joindre au groupe de Louvain. Le célèbre espagnol Vivès arriva à Louvain en 1515; il y résida de 1519 à 1522; si, à sa demande d'expliquer le songe de Scipion, on le renvoya à la « Faculté des songes », il fut autorisé dans la suite à donner des leçons sur plusieurs auteurs latins (2).

Après des séjours à Paris, en Italie, en Angleterre et en Allemagne, Érasme, nommé conseiller honoraire du duc Charles, le futur Charles-Quint, vint se fixer à Bruxelles. Mais la cour ne lui plaisait pas (3); il se moquait des prétentions ridicules des nobles : « l'un se fait descendre d'Énée, disait-il, un autre de Brutus, un

(1) Naevius fut président de la pédagogie du Lys, de 1515 à 1524. Nève, *Mémoire historique*, p. 132-133.

(2) Ce fut en 1520 que Vivès reçut à Louvain l'autorisation de donner des leçons; il publia plusieurs opuscules chez Martens. Valère André, *Fasti academici*, p. 357-358; de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 87; Namèche, *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, in-4°. Bruxelles, 1841; Nève, *Mémoire historique*, p. 136-137.

(3) Allen, t. II, p. 497.

troisième du roi Artus » (1); il jugeait néfaste et traitait vertement la royauté, avec les pouvoirs excessifs qu'une période de centralisation mettait entre ses mains. « De tous les oiseaux, écrivait-il, l'aigle est le seul qui ait paru aux sages représenter dignement la royauté; il n'a ni beauté, ni ramage, ni bon goût, mais il est carnivore, rapace, pillard, dévastateur, querelleur, solitaire, haï de tous; il a un immense pouvoir de nuire et plus de volonté encore que de pouvoir » (2). Érasme refuse de suivre la cour en Espagne; il entrevoit déjà les partis espagnol, français, maure, napolitain, sicilien, et bien d'autres, qui vont nouer autour du prince leurs basses intrigues (3). Il décide de venir s'établir à Louvain; en juillet 1517 il y arrive, amenant avec lui sa bibliothèque, et s'installe bientôt dans les appartements qu'on lui cède au collège du Lys (4); le 30 août suivant il se fait immatriculer (5).

(1) DESIDERII ERASMI *opera omnia*. Éd. Clericus. Leyde, 1703-1706 (*moriæ Encomium*), t. IV, col. 406 sv.

(2) ERASMI *opera omnia* (*Adagia*), t. II, col. 883.

(3) ALLEN, t. III, p. 116.

(4) Érasme s'installa tout d'abord chez Paludanus, dont il avait été l'hôte en 1502 (ALLEN, t. III, p. 6); désirant avoir plus d'espace *libris explicandis*, il s'installa au collège du Lys *apud eruditissimum pariter atque humanissimum virum M. Joannem Nevium...* (*Ibidem*, p. 73).

(5) DE JONGH, *op. cit.*, p. 140-141, n. 11.

Le séjour d'Érasme fit rayonner à travers l'Europe d'un éclat incomparable la jeune école de Louvain; grâce aux soins empressés du célèbre humaniste, l'université fut dotée d'un établissement nouveau, le collège des Trois-Langues, dont toutes les nations devaient bientôt jalouser la gloire et imiter l'organisation parfaite.

Jérôme Busleiden, issu d'une famille illustre par la richesse et les dignités, déploya dans plusieurs ambassades les rares qualités de son intelligence; porté par un goût naturel et précoce vers l'étude, versé dans la connaissance des langues grecque et latine, *vir utriusque linguae callentissimus*, il se distingua à jamais dans le rôle de mécène. Les hautes fonctions de conseiller souverain de Belgique fixèrent Busleiden à Malines; il y habitait une demeure princière, convertie aujourd'hui en mont-de-piété; on en admire encore la façade gothique et les peintures murales, que quelques-uns attribuent à Mabuse (1). Busleiden avait réuni une collection d'antiquités, de meubles, de médailles, de monnaies, de manuscrits, de livres; il était acheteur à tout prix, *omnium librorum*

(1) NEEFS, *L'hôtel Busleyden à Malines*, dans le *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie*, t. XIV (1875), p. 174-187; RŒRSCH, *Les humanistes belges de la Renaissance*, dans la *Revue générale*, t. LXXXIV (1906), p. 46.

emacissimus, disait Érasme ; des inscriptions latines, peintes sur les murs, faisaient ressortir la valeur des plus belles pièces du musée. Les réceptions de Busleiden étaient luxueuses ; au sortir d'une visite chez le dilettante de Malines, Thomas Morus, habitué cependant au luxe de Wolsei, exprima son admiration en trois poèmes latins (1).

Les humanistes de Louvain étaient les familiers de Busleiden. L'idée de la création d'un collège des Trois-Langues prit germe, sans aucun doute, dans ces entretiens doctes et fréquents, où Érasme et Dorpius goûtaient à l'envi la grâce exquise de leur amphitryon et l'atticisme de son esprit. Busleiden « était convaincu qu'une étude sérieuse des langues anciennes était le fondement d'un savoir vraiment élevé : c'étaient autant de degrés par lesquels l'esprit parvient à des régions plus hautes. Leur culture est indispensable pour former l'intelligence et la polir : les principes de la vraie sagesse reçoivent d'elles plus de force et plus de nerf » (2).

Dans son testament, Busleiden réserva un legs considérable pour la création, à l'université de

(1) Nève, *Mémoire historique*, p. 36 sv. ; Nève, *La Renaissance*, p. 102 sv.

(2) Valère André, *Collegii Trilinguis Buslidiani, in Academia Lovaniensi, exordia ac progressus, et linguae hebraicae encomium*, p. 5-6. Louvain, 1614.

Louvain, d'un enseignement des langues latine, grecque et hébraïque; il institua treize bourses, dont trois devaient servir aux honoraires des professeurs, dix à l'entretien de dix élèves boursiers. Ni le collège de Saint-Donat, ni le collège d'Arras, désignés par Busleiden, n'acceptèrent le legs, par crainte des déceptions que pouvait réserver une semblable institution. On songea à Bruges, à Tournai; mais Érasme veillait à la réalisation de ses projets. Il fallait encourager les mandataires, chargés avec pouvoir illimité du partage de la fortune; il fallait vaincre les hésitations du chef de la famille, Gilles Busleiden, privé d'une grosse partie de son héritage; il fallait faire appel à l'honneur de son nom, mettre en relief la grandeur de l'œuvre. Érasme y employa tout son talent et le poids de son autorité. En attendant un collège nouveau, les cours s'ouvrirent, en 1518, dans un local provisoire (1).

Les titulaires des trois chaires furent désignés par Érasme : Barland pour le latin, Rescius pour le grec, Mathaeus Adrianus pour l'hébreu; Valère André les comparait aux « lampadophores des cortèges antiques, aux soldats qui précédaient les enseignes ».

(1) Nève, *Mémoire historique*, p. 36 sv.

Barland fut bientôt remplacé par l'ami et le confident intime d'Érasme, Conrad Goclenius. C'était lui que le maître consultait sur les questions les plus délicates, il le chargeait de ses intérêts personnels et lui confiait d'avance ses dernières volontés. Goclenius occupa la chaire de latin pendant vingt ans et fit « trouver grâce aux lettres qu'il enseignait auprès de ceux qui les avaient auparavant prises en aversion ». Goclenius publia très peu; Érasme le lui pardonna, « parce qu'il enseignait si bien »; dans une boutade amicale, il lui reprocha de préférer une santé florissante jusqu'à l'obésité aux soucis et à la peine d'écrire (1).

Rescius occupa la chaire de grec pendant vingt-sept ans; il était le commensal d'Érasme, qui, tout en buvant, *inter pocula,* s'amusait de la belle humeur de son disciple, dont la devise dénotait un caractère heureux : *ne simus miseri ante tempus,* ne soyons pas malheureux avant le temps. L'opposition au collège de Busleiden visa spécialement Rescius, qui fut jeté en prison. Érasme prit sa défense et compara le captif du collège des Trois-Langues à S. Paul, prisonnier du Christ;

(1) « *Maluisse ipsum se obesulum quam πολυγραφον esse* ». Boutade reprise par Nannius dans l'oraison funèbre de Goclenius, imprimée à Louvain en 1542. Cfr. Valère André, *Exordia*, p. 47-50; Nève, *Mémoire historique*, p. 143 sv.; Rottier, *op. cit.*, p. 112 sv.

encore le mérite de Rescius était-il plus grand que celui de l'apôtre, car ceux qui persécutaient ce dernier n'appartenaient pas à la religion chrétienne, tandis que les bourreaux de Rescius étaient des maîtres de la doctrine catholique. « Je ne sais, ajoutait-il, si l'on ne pourrait trouver un maître plus savant; mais il n'en existe certainement pas qui soit animé d'autant de zèle et qui possède des mœurs aussi pures ». François Ier ne put réussir à attirer en France le célèbre professeur de Louvain. Éditeur fécond de textes grecs, Rescius devint imprimeur en 1529, après le départ de Thierry Martens. Érasme ne lui pardonna pas de négliger son enseignement au profit de son négoce et d'échanger son rôle de critique contre celui d'éditeur (1).

Il fallut attendre jusqu'au quatrième titulaire, pour voir la chaire d'hébreu occupée de façon stable par Jean Campensis, dont les ouvrages furent célèbres (2).

Les commencements des grandes institutions ont toujours été pénibles et arides; c'est le gage d'une prospérité florissante. En invoquant le

(1) Valère André, *Exordia*, p. 66 sv.; Erasmi *opera omnia*, t. III, passim; Nève, *Mémoire historique*, p. 202 sv.; Roersch, *L'humanisme belge*, p. 37 sv.

(2) Nève, *Mémoire historique*, p. 227 sv.

témoignage de l'histoire, Érasme se consolait de la contradiction dont son œuvre était l'objet. Car une véritable conspiration était ourdie contre le collège des Trois-Langues; nous en saisissons facilement les mobiles sous les épithètes cinglantes dont le maître de la satire les a recouverts.

Pourquoi, disait-on, réserver une place nouvelle à l'étude des langues classiques dans le programme de l'enseignement supérieur? La faveur dont jouissaient les lettres, l'enthousiasme de la jeunesse n'étaient-ils pas le prélude de l'abandon complet, de la ruine des sciences vénérables, qui avaient été jusqu'alors la base de la culture des esprits? La critique nouvelle, dont on faisait état, n'allait-elle pas bouleverser les méthodes séculaires et sacrées, que des générations de savants avaient proclamées intangibles? Faudrait-il renier tout un passé d'études et de principes? Et pourquoi? Pour exposer sa foi aux pires dangers. Bientôt en effet l'opposition aux belles-lettres se couvrit du manteau sacré de l'orthodoxie. La pierre d'achoppement, c'était Érasme lui-même; Érasme, qui frôlait l'hérésie, qui entretenait des relations continuelles et des connivences secrètes avec les novateurs des nations voisines. Ses publications dangereuses et satiriques suffisaient

à elles seules à le condamner. La cause des lettres ne devait-elle pas se confondre avec cet esprit frondeur, qui touchait aux questions les plus graves et les plus brûlantes avec hardiesse et légèreté?

Tous ces intérêts, tous ces préjugés d'école et d'éducation se réunissaient dans uné conspiration savante, tantôt sourde et cachée, tantôt ouverte et violente (1). Le jurisconsulte Bartholus s'écriait dans un latin barbare : *De verbibus non curat jurisconsultus*, des mots le jurisconsulte n'a cure. Les étudiants prirent une part active à la querelle; à peine le nouveau collège venait-il d'être ouvert près du marché aux poissons, qu'ils parcoururent les rues de la ville universitaire en criant : « Nous autres, nous ne parlons pas le latin du marché aux poissons, mais nous parlons le latin de notre mère la Faculté » (2). Le conseil rectoral protesta contre les professeurs, qui enseignaient au collège des Trois-Langues sans avoir été agréés par l'autorité académique; cette fois encore les étudiants s'en mêlèrent; ceux du nouveau collège organisèrent une expédition nocturne chez le recteur. Rescius,

(1) Nève, *Mémoire historique*, p. 58 sv.

(2) « *Nos non loquimur latinum de foro piscium, sed loquimur latinum matris nostrae Facultatis* ». Sur l'authenticité de cette phrase, cfr. de Jongh, *op. cit.*, p. 203, n. 3.

le professeur de grec, fut emprisonné pour avoir participé à cette équipée. L'affaire fut portée jusqu'à deux fois devant le conseil de Brabant (1).

Rien ne put détourner Érasme du but qu'il poursuivait avec persévérance et de la protection dont il entourait la nouvelle entreprise. Les astrologues lui firent savoir que le trouble des docteurs de Louvain provenait de l'éclipse de l'année précédente (2); Érasme, loin de se contenter de semblable explication, se mit résolument à l'œuvre. Tantôt d'une plume caustique et méchante, il lançait ses traits aigus contre « les coryphées profondément stupides » de l'opposition; tantôt il laissait entrevoir devant les grands de la terre le lustre incomparable dont le collège des Trois-Langues devait parer l'université et les Pays-Bas. « Ce sera, écrivait-il, une pépinière d'hommes utiles au Souverain et à l'État..., l'ornement de l'université et de Charles-Quint..., un tel collège n'existât-il pas, l'empereur ne devrait rien avoir plus à cœur que de l'établir à ses frais » (3).

(1) Nève, *Mémoire historique*, p. 61 sv.; de Jongh, *op. cit.*, p. 190-203.

(2) L'éclipse, lui dit-on, eut lieu sous le signe du Bélier, qui agit sur la tête; Mercure, touché par Saturne, en a le plus souffert; tous ceux qui étaient placés sous l'influence de Mercure, en ont été frappés. C'étaient entre autres les docteurs de Louvain. Nève, *Mémoire historique*, p. 65.

(3) Nève, *Mémoire historique*, p. 81.

En dépit des orages, l'œuvre prospéra. Au collège Busleiden, dit Nève, « ont été dus en grande partie l'accroissement rapide et la prospérité des études de langues et d'érudition ancienne dans la Belgique du XVIe siècle ». Les maîtres de la nouvelle école secouèrent la torpeur séculaire qui enveloppait tous les travaux de l'esprit. Ce n'était pas encore le génie, avec son caractère personnel et créateur; semblables aux insectes parasites, les esprits de ce temps s'attachaient trop aux travaux de l'antiquité. Mais dans la sphère d'action des humanistes de cette époque, combien fut féconde l'œuvre des maîtres du collège des Trois-Langues! Ils firent progresser l'enseignement philologique par leurs études grammaticales; maniant tour à tour l'herméneutique et la critique, ils élaborèrent toute une série de traductions d'œuvres grecques en latin; ils fournirent des armes à l'érudition, en éditant et en corrigeant une foule de textes. L'atelier de Thierry Martens devint le rendez-vous des lettrés et un foyer intense de vie scientifique. Installé définitivement à Louvain depuis 1512, le célèbre imprimeur supplanta rapidement tous ses concurrents; le nombre et la supériorité de ses éditions fournirent un appoint considérable à l'œuvre des humanistes. La postérité a ratifié le jugement que

Martens prononçait en 1518, en annonçant son dessein d'imprimer en hébreu : « Pour ce qui regarde les éditions latines, je ne le cède à personne; j'ai très peu de rivaux pour le grec; je veux mériter les mêmes éloges pour l'impression en langue hébraïque » (1).

Sous l'influence du collège Busleiden, le jargon barbare du moyen âge disparut de nos provinces; des réformes s'introduisirent dans l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique, qui se donnait aux différentes pédagogies de la Faculté des arts; dans presque toutes nos villes, les cours d'humanité furent améliorés (2).

Le succès répondit, sans tarder, au travail des maîtres; aux débuts, plus de 300 auditeurs se pressaient déjà autour des chaires du nouveau collège (3). Bientôt toutes les classes de la société furent réunies sur les bancs de l'école; la haute noblesse de Belgique et des pays voisins, les hommes d'État, les écrivains, les théologiens, les savants de toute branche allaient puiser à la même source les règles de la critique et les trésors de l'érudition.

(1) VAN ISEGHEM, *Biographie de Thierry Martens*, p. 100, p. 108-109; p. 183; HOLTROP, *Thierry Martens. Étude bibliographique*. La Haye, 1868.
(2) NÈVE, *Mémoire historique*, p. 289 sv.
(3) ERASMI *opera omnia*, t. III, col. 652.

Entre temps la renommée du collège avait franchi les frontières des Pays-Bas. Pendant que les troubles de la réforme enrayaient les progrès des études en Allemagne, la Belgique était devenue, dans les pays du nord, « l'asile le plus paisible et le plus fréquenté des études classiques » (1). Des savants étrangers reçurent l'autorisation d'ouvrir des cours publics à Louvain. Ainsi Jacques Amyot, évêque et aumônier du roi de France, expliqua la grammaire grecque de Clénard en 1563. D'autre part, les écoles étrangères firent appel à des humanistes formés au collège des Trois-Langues. Suffridus Petri fut appelé à l'université d'Erfurt (2), Lindanus à l'académie de Dillingen (3). Lorsque l'université d'Ingolstadt demanda à l'université de Louvain un professeur d'éloquence, on lui envoya un savant, tout prédestiné par son nom pour enseigner chez les Allemands, Jean Bosche. Licencié en médecine,

(1) NÈVE, *Mémoire historique*, p. 344.

(2) Suffridus Petri enseigna le grec et le latin à Erfurt, de 1557 à 1562. Il revint ensuite dans les Pays-Bas, où il mourut en 1597. Cfr. *Relations de Suffridus Petri et d'autres savants avec l'Université de Louvain*, dans l'*Annuaire de l'Université*, 1848, p. 185 sv.; NÈVE, *Mémoire historique*, p. 337-338.

(3) Lindanus fut l'élève favori de Gennepius, professeur d'hébreu au collège des Trois-Langues. Il enseigna l'Écriture Sainte à Dillingen de 1553 à 1556. Cfr. NÈVE, *Mémoire historique*, p. 245 sv.; p. 339; *Annuaire de l'Université*, 1852, p. 304 sv.; 1861, p. 298 sv.; 1871, p. 288 sv.

Bosche enseigna tout en même temps l'art oratoire, la médecine et l'histoire naturelle (1).

La renommée du collège des Trois-Langues s'était répandue surtout en France; les humanistes français, désireux de doter leur pays d'une institution similaire, proposèrent au roi de France, comme modèle et comme émule, le collège Busleiden de Louvain (2). François I[er] accéda à leurs désirs et en 1530 fut fondé le Collège royal, qui devint l'illustre Collège de France. Érasme s'empressa d'annoncer l'heureuse nouvelle aux professeurs de Louvain : « Vous voyez, leur dit-il, quelle émule vous est donnée, et quelle émulation va sortir pour vous de ce collège des Deux-Langues (3), que le roi de France, François I[er], vient d'établir à Paris, au grand désir de tous. Quelle qu'en soit l'issue, que j'espère et souhaite très heureuse, vous conserverez intact l'honneur d'avoir abordé les premiers la plus belle des entreprises et d'avoir provoqué l'émulation dans

(1) Bosche fut appelé à Ingolstadt en 1558; il y enseigna pendant vingt-cinq ans et fut recteur en 1561. Cfr. *Annuaire de l'université,* 1848, p. 179-180; Nève, *Mémoire historique,* p. 338-339. Pour d'autres savants formés au collège Busleiden, qui furent appelés à l'étranger, cfr. Nève, *loc. cit.*

(2) A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 40 sv. Paris, 1893.

(3) La chaire de langue latine ne fut fondée qu'en 1534.

les autres. Ce qui augmente votre gloire, c est d'avoir subi et soutenu les premières attaques de l'envie et d'avoir transmis à vos successeurs une mission de beaucoup plus facile. On célébrera d'autant plus votre courage, que vous n'avez pas le patronage d'un roi pour vous défendre contre la malveillance » (1). Le premier professeur d'éloquence latine au Collège de France fut Barthélemy Masson ou Latomus, formé au collège des Trois-Langues de Louvain (2).

Comme le collège de Louvain, le Collège de France eut à subir la persécution du corps universitaire, auprès duquel il fut fondé; il réalisa en France la rénovation des études de grammaire et de philologie, que le collège Busleiden accomplit dans les Pays-Bas. Aidé par la munificence royale, le Collège de France vit s'accroître le nombre de ses chaires; mais, quand vint la période des guerres civiles, les deux collèges durent suspendre leurs leçons. Plus tard les rois de France relevèrent le Collège de France et lui ouvrirent une ère de prospérité grandissante; nous le voyons encore aujourd'hui briller au premier rang des institutions scientifiques du monde. Les souve-

(1) Erasmi *opera omnia*, t. IV, col. 1288; Nève, *Mémoire historique*, p. 87-88; Lefranc, *op. cit.*, p. 115.
(2) Nève, *Mémoire historique*, p. 337.

rains des Pays-Bas ne firent rien de semblable pour le collège des Trois-Langues de Louvain.

Érasme avait assisté à la gloire naissante de son œuvre; il en avait ressenti une joie profonde. Le maître incontesté de la Renaissance était alors à l'apogée de sa gloire. Les humanistes d'Erfurt organisaient des pèlerinages littéraires à Louvain; à Leipzig on attirait les étudiants en leur annonçant l'arrivée d'Érasme; de Paris, les démarches pour placer le célèbre humaniste à la tête du nouveau collège se succédaient en vain. De l'Europe entière un concert d'éloges montait vers les appartements du collège du Lys, d'où Érasme dirigeait le monde savant.

Les discussions théologiques, hélas! vont bientôt s'envenimer et rendre impossible à l'humaniste le séjour à Louvain, qui lui semblait doux et agréable. Il en aimait le climat salubre, la température uniforme; il en trouvait le ciel aussi délicieux que le ciel d'Italie (1). De vastes jardins prêtaient leurs ombrages aux promenades solitaires des savants; une paix éternelle régnait dans la cité silencieuse et tranquille; rien ne troublait les travaux de l'esprit, les méditations profondes et abstraites,

(1) « *Est Lovanii cœlum quod vel Italico quondam adamato praeferas; non amœnum modo, verum etiam salubre* ». ERASMI *opera omnia*, t. III, col. 653.

« nusquam studetur quietius » (1). Dans nos provinces, des amis empressés offraient à Érasme une hospitalité charmante; tantôt il menait à Bruges, en compagnie des Anglais, la vie d'un grand seigneur (2); tantôt il rencontrait à Anvers, chez son intime Pierre Gilles, le célèbre peintre Quentin Metzys (3); tantôt il passait des vacances à Anderlecht chez le chanoine Pierre Wichmans (4).

Et à Louvain même que de sujets de joie profonde et intime pour le grand maître! Méprisant les « coassements » de l'ignorance, la jeunesse s'abreuvait avec délices à la source de la vraie science (5). « Heureuse la jeunesse de notre siècle! » écrivait Érasme, en 1520, à son disciple Goclenius. Cette jeunesse il devait en entendre souvent les ébats joyeux et tumultueux. Louvain comptait alors, au dire d'Érasme lui-même, trois mille étudiants, et « si l'on excepte l'université de Paris,

(1) ERASMI *opera omnia,* t. III, col. 652.

(2) NÈVE, *La Renaissance*, p. 62.

(3) Pierre Gilles ou Aegidius était secrétaire communal à Anvers; il était l'ami intime d'Érasme, qui entretint une longue correspondance avec lui. Cfr. ALLEN, t. I, p. 413; t. II, p. 146, 385*t* 432, etc. Quentin Metzys a représenté sur le même tableau Érasme et Pierre Gilles. H. HYMANS, *Quentin Metzys et son portrai' d'Érasme,* dans le *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie,* t. XVI (1877), p. 615-644; NÈVE, *La Renaissance,* p. 78-79,

(4) NÈVE, *La Renaissance,* p. 62, n. 3.

(5) « *Juventus nusquam magis ardet in bonas litteras* ». ERASMI *opera omnia*, t. III, col. 652.

ajoutait-il, l'école de Louvain ne le cède à aucune autre pour le nombre des étudiants » (1). L'affluence des jeunes gens ne fera que croître; ils viendront bientôt de tous les pays; ce seront les fastes glorieux dont parle Juste Lipse, qui comptait en 1568, sept ou huit mille étudiants (2).

Sous l'influence des méthodes nouvelles, toutes les sciences se transforment peu à peu. La philosophie se débarrasse de son appareil de formules et d'arguties, comme d'un manteau trop usé et vieillot. Les théologiens, brutalement secoués par la grande crise doctrinale de la réforme, se réveillent de leur long sommeil; ils bouleversent leur enseignement et prennent en main la défense de la foi contre les attaques journalières de ses ennemis. Les écoles de droit abandonnent la méthode barbare des glossateurs. « C'est du XVI[e] siècle, écrit M. Brants, que date l'importance de l'école belge; elle est due surtout à Mudaeus (1501-1561), de Brecht, qui apporte à l'étude du droit une méthode nouvelle, qu'on a appelée la méthode élégante, y créant un mouvement d'idée juridique analogue à celui d'Alciat et de Cujas en France... L'importance de l'enseignement de Mudée ne peut se contester et s'exerçait avant que

(1) *Ibidem.*
(2) De Nélis, *Analecta,* p. 56.

l'action de Cujas fût arrivée à la notoriété » (1). Un des disciples de Mudée, Mathieu Wesembeek, d'Anvers, introduisit la nouvelle méthode dans les universités d'Iéna et de Wittenberg. « De la faculté de droit de Louvain, sortirent presque tous les membres des conseils du gouvernement, les magistrats, les chefs d'administration du XVIe et du XVIIe siècle » (2).

La Faculté de médecine entre dans la voie nouvelle, que lui ont tracée les expériences de Vésale; enfin, « les sciences exactes ont leurs travailleurs laborieux; elles ont des savants comptés parmi les premiers de leur temps, tels Gemma Frisius, à la fois médecin et cosmographe, et Adrianus Romanus (Adrien van Roomen), en qui on a vu un des inventeurs de l'algèbre moderne » (3).

Parcourant du regard l'Europe savante, ses écoles et ses institutions, Érasme écrivait avec raison en 1521 : « Nulle part la culture littéraire n'a jeté des racines plus profondes qu'ici à Louvain » (4).

(1) *L'université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions*, p. 15. Louvain, 1900; *Annuaire de l'université*, 1844, p. 166 sv.; DE RAM, *Considérations*, p. 344.

(2) JUSTE, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, p. 131.

(3) BRANTS, *Coup d'œil*, p. 16.

(4) « *Haud scio an usquam gentium magis invalescant literae politiores, quam hic* ». Lettre à Vivès. ERASMI *opera omnia*, t. III, col. 689.

III

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE. LA LUTTE CONTRE LE PROTESTANTISME.

Double confusion commise par ceux qui recherchent dans la réforme religieuse l'aboutissement du mouvement littéraire. — Rôle de la Faculté de théologie de Louvain au xve siècle. — L'enseignement théologique à cette époque ; ses défauts. Les grades en théologie à Louvain. — Adrien d'Utrecht ; son élévation au Souverain Pontificat ; le rôle du pontife dans la réforme de la curie romaine et dans la lutte contre le protestantisme. — Lutte des théologiens de Louvain contre les novateurs. L'*Éloge de la Folie* et les théologiens. Thomas Morus. Paix entre Érasme et les théologiens en 1517 ; motifs de l'opposition des théologiens en 1519. Condamnation des propositions luthériennes par la Faculté de théologie en 1519. L'autodafé des livres de Luther. Départ d'Érasme pour Bâle ; sa condamnation et celle de Luther par la Sorbonne ; mort d'Érasme. — Travaux de la Faculté de Louvain contre le protestantisme ; leurs résultats. — Part prise par les docteurs de Louvain au concile de Trente. — Travaux des théologiens de Louvain. — Le Baïanisme. — Le Jansénisme.

Sous le souffle puissant de la Renaissance, une transformation complète du monde s'opéra dans tous les domaines de l'activité humaine ; un idéal nouveau, personnel, orgueilleux et passionné succéda à l'idéal mystique et passif du moyen âge ; une crise violente tourmenta l'humanité sous tous

les rapports : scientifique, religieux et moral, politique et social.

Pendant que l'humanisme puisait dans l'érudition antique une culture littéraire nouvelle, la révolte de Luther déchirait l'unité de l'Église romaine et les peuples se demandaient avec anxiété où s'arrêterait le flot de l'hérésie.

On a cherché entre les deux réformes, littéraire et religieuse, des relations étroites de cause à effet. On a trouvé entre les écrits d'Érasme et ceux de Luther des analogies frappantes. Le chef de la renaissance littéraire, disait-on, ne se contente pas de défendre la cause des belles-lettres ; il s'en prend à l'enseignement théologique, il attaque les doctrines célèbres dans l'école ; il s'aventure à la légère sur le terrain scripturaire ; il détient le germe des doctrines luthériennes, et malgré toutes les objurgations il se plaît à le répandre par ses écrits. Il perd le respect des choses sacrées ; il répète des anecdotes piquantes contre les moines et les commente sans pudeur. « Il existe, écrit-il, une race d'hommes du plus bas étage, mais pétris de malice, aussi noirs, aussi infects, aussi abjects que le scarabée... Leur noirceur effraye, leur bourdonnement assourdit, leur odeur dégoûte »(1).

(1) Erasmi *opera omnia*, t. II, *Adagia*, col. 883.

A l'exemple d'Érasme, tout un clan d'humanistes distille un venin non moins amer; leur verve sarcastique et acerbe ne connaît pas les limites de la bienséance. Un pamphlet immoral, intitulé « Les lettres des hommes obscurs », « *Epistolae obscurorum virorum* », imite à merveille l'ignorance et la latinité barbare des moines; c'est la plus piquante des satires contre l'esprit, la débauche et la superstition monacale. Érasme s'en délecte; on prétend même qu'à force de rire il fait crever un abcès qu'il avait au visage. Et cependant de beaucoup s'en faut que ces écrits constituent une source sérieuse d'informations historiques (1).

Toutes ces déclamations n'aboutissent-elles pas au mépris et à la suppression du culte catholique, au mariage des religieux et des religieuses? En un mot, l'œuvre d'Érasme ne conduit-elle pas logiquement à celle de Luther? Si le grand humaniste n'a pas suivi jusqu'au bout le réformateur religieux, ne dut-il pas payer du renoncement

(1) Griffin Stokes, *Epistolae obscurorum virorum. The latin text with an english rendering, notes and a historical introduction.* Londres, 1909; De Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 45 sv. L'imitation était si parfaite que le naïf supérieur des récollets de Bruxelles en acheta quantité d'exemplaires, pour les distribuer à ses amis, croyant ainsi servir sa propre cause. Erasmi *opera omnia*, t. III, col. 1677.

à son idéal sa fidélité à l'Église catholique?

Rien n'est moins conforme à la vérité que de rechercher le couronnement du mouvement humaniste dans la réforme religieuse; on ne peut établir semblable déduction, sans commettre une double confusion.

La première confusion se fait entre la conduite, les propos dangereux d'Érasme d'une part et ses sentiments réels vis-à-vis de l'Église catholique d'autre part. Érasme, certes, se montra hardi, aventureux, exagéré dans sa critique des abus ecclésiastiques; irrésolu dans sa conduite vis-à-vis de Luther, il s'obstina dans un silence compromettant; il tergiversa, il s'efforça de concilier des doctrines radicalement opposées. Il voulait surtout, semble-t-il, garder intacte sa popularité en Allemagne. Quoi d'étonnant, dès lors, si dans cette époque critique et troublée, des théologiens, et ceux de Louvain furent du nombre, ont confondu la cause d'Érasme avec celle de Luther? Dans nos temps moins troublés, combien ont confondu les études sérieuses de critique exégétique et historique avec des erreurs récemment condamnées! Érasme cependant restait fidèle à l'Église catholique. D'une part, il continuait sans répit la réforme littéraire qu'il avait entreprise. Dans une lettre adressée à Wolsey, en 1519, il exhale sa mauvaise

humeur contre ceux qui voulaient donner à son œuvre un maquillage religieux et révolutionnaire : « Ce sont les belles-lettres, disait-il, que j'ai toujours aimées et servies..... Eux confondent la cause des belles-lettres avec celle de Reuchlin et de Luther, alors qu'elles n'ont rien de commun entre elles » (1). D'autre part, aux abus, contre lesquels les humanistes exerçaient leurs critiques les plus méchantes, Érasme cherchait un remède dans l'Église elle-même, dans le principe de l'autorité suprême, qu'il ne renia jamais. Lorsqu'on lui conseillait de suivre Luther lors de la diète de Worms, il répondait : « Qui suis-je pour pouvoir décider quelque chose concernant la foi, si l'Église catholique ne l'a pas elle-même décidé ?... Vous me demandez de suivre Luther ; je le ferai volontiers s'il reste fidèle à l'Église catholique » (2).

En voyant dans la réforme religieuse l'aboutissement du mouvement littéraire, on commet une autre confusion, et plus grave. Les exagérations païennes de la renaissance italienne, « l'apostasie

(1) Allen, t. III, p. 587-593.

(2) Erasmi *opera omnia*, t. III, col. 631. Cfr. sur ce point : Nève, *La Renaissance*, p. 22 sv. ; Richter, *Die Stellung des Erasmus zu Luther und zur Reformation in den Jahren 1516-1524*. Leipzig, 1900 ; Richter, *Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften*. Leipzig, 1907 ; A. Meyer, *Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther*. Paris, 1909 ; De Jongh, *op. cit.*, p. 187 sv.

intellectuelle » des promoteurs du mouvement au delà des Alpes étaient des excès regrettables, dont nos provinces furent en grande partie préservées. « L'entraînement avait été plus fort sous le ciel du Midi, dit Nève; il était favorisé dans les villes d'Italie par la mollesse des mœurs et le luxe des habitudes de la vie, par la vue de ces œuvres de l'art antique, que l'on exhumait sans cesse du sol et que l'on étalait sur les places publiques et dans les palais » (1). Le tempérament plus froid et les réflexions plus lentes des gens du Nord furent une sauvegarde précieuse. Du reste, le mouvement humaniste avait pris naissance chez nous dans les écoles des Frères de la Vie Commune; de là il avait passé dans l'école de Louvain; il s'était pour ainsi dire localisé dans le domaine de l'enseignement, il était « proprement scolaire et pédagogique » (2). Les humanistes de nos provinces demandaient qu'on inculquât à la jeunesse l'amour de l'antiquité et l'usage d'un langage clair et classique; ils voulaient détrôner la scolastique décadente, qui imposait la logique d'Aristote à toutes les sciences; ils voulaient qu'une philosophie plus saine, puisée dans saint Thomas et saint Bonaventure, se mît audacieusement à la

(1) *Mémoire historique*, p. 73.
(2) Roersch, *article cité*, dans la *Revue générale*, p. 47.

recherche des idées et des connaissances réelles (1); ils demandaient la réforme complète de toutes les branches de l'enseignement.

Le concile de Trente écarta les objections les plus graves, soulevées contre les exigences des humanistes, en séparant le domaine de la foi des questions d'école. Du côté des réformateurs, l'œuvre des humanistes fut entravée; il fallut attendre une réaction qui se fit lentement, après une période d'aversion pour les belles-lettres, pendant laquelle les anathèmes portés par Luther contre les universités avaient résonné douloureusement dans tout le monde des études (2).

Déjà au xv[e] siècle, la Faculté de théologie de Louvain avait eu occasion de manifester son attachement à l'Église romaine. Elle refusa de suivre le concile de Bâle, promulguant la supériorité du concile sur le pape; elle ne s'écarta aucunement des instructions romaines dans l'enseignement, si discuté alors, de la doctrine des indulgences (3).

(1) M. de Wulf, *Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège*, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. 51 (1895); Le même, *La décadence de la philosophie scolastique à la fin du moyen âge*, dans la *Revue néo-scolastique*, t. X (1903), p. 359 sv.

(2) H. Hermelink, *Die religiösen Reformbestrebungen des deutschen Humanismus*. Tubingue, 1907; Baudrillart, *L'Église catholique. La Renaissance. Le Protestantisme*. Paris, 1908.

(3) De Jongh, *op. cit.*, p. 87 sv.

Un des anciens élèves de Louvain, Jacques de Hoogstraten, soutint à Cologne la lutte contre Reuchlin, condamné par cinq Facultés de théologie, entre autres par celle de Paris (1); deux docteurs de la Faculté de Louvain répandirent à travers le monde des dévotions nouvelles, l'un, Jacques Weyns, en prêchant le rosaire, l'autre, le carme Paeschen, en suscitant partout la dévotion du chemin de la croix. « La série actuelle des stations du chemin de la croix, dit un auteur anglais, nous vient, non de Jérusalem, mais de Louvain » (2).

La Faculté de théologie de Louvain partageait dans ses méthodes d'enseignement toutes les erreurs de son temps. Érasme se plaisait, au plus fort de ses disputes, à appeler les théologiens de Louvain des « théologastres », des « Troyens », selon la dénomination que s'étaient donnée à eux-mêmes les ennemis du grec à Oxford (3); l'université, au dire de l'humaniste, était « la carnificine de la raison et des sciences ». L'historien

(1) N. Paulus, *Die deutschen Dominikaner in Kampfe gegen Luther (1518-1563)*, p. 86 sv. Fribourg e. b., 1903; De Jongh, *op. cit.*, p. 100.

(2) H. Thurston, *Étude historique sur le chemin de la croix* (traduit par A. Boudinhon), p. 139. Paris, 1907; De Jongh, *op. cit.*, p. 101.

(3) De Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 43.

Paquot a décrit, à l'aide de manuscrits de professeurs, l'enseignement théologique de cette époque. « La manière d'enseigner la théologie consistait d'abord, ainsi que dans les autres universités de ce temps-là, à proposer des *questions* ou des *doutes* sur le *Maître des Sentences;* on sait qu'alors on prétendait trouver toute la théologie dans cet auteur, comme tout le droit dans *Gratien,* et toute la philosophie dans *Aristote.* On ne s'appliquait qu'à expliquer ces auteurs, ou plutôt qu'à formuler des questions sur l'intelligence de quelques-uns de leurs passages, par-ci par-là, en suivant l'ordre dans lequel ils ont écrit... On ne recourait guère aux sources dans ce temps-là, ce qui venait partie du mauvais goût inspiré par la dialectique, où l'on ne faisait que disputer et subtiliser sur des vétilles, partie de la rareté des livres avant que l'imprimerie les eût rendus communs. Ainsi on ne lisait guère les saints Pères, ni les conciles, que l'on ne connaissait presque que par les citations du Maître des Sentences. On ignorait encore davantage l'histoire ecclésiastique, et l'on ne songeait pas même à en faire usage dans la théologie, quoiqu'elle fût alors plus nécessaire que jamais pour terminer les différends scandaleux qui s'élevèrent au concile de Bâle, et ceux qu'on eut avec les Grecs au concile de Florence.

Aussi rien n'est plus pitoyable que les raisonnements de la plupart des théologiens de ce siècle-là sur l'autorité de l'Église et du Pape » (1).

Ces défauts étaient communs à toutes les écoles de Théologie; la Faculté de Paris, dont la renommée était si grande, n'en était pas exempte; on y rencontrait les mêmes méthodes scolastiques, le même langage barbare (2). Les efforts de Fichet et de Gaguin, à la fin du xv[e] siècle, ne tendaient nullement à modifier l'enseignement théologique et ses méthodes; Gaguin constatait, nous dit son historien, « le goût exclusif des étudiants pour ce que Rabelais appellera les *barbouillamenta Scoti* » (3). Les théologiens vivaient dans un monde à part; un écrivain protestant nous les montre « sur un olympe, réservé à de vrais dieux » (4); Érasme dépeint leurs réunions, où les bouteilles et les verres prenaient trop souvent la place des discussions savantes et utiles.

Les études de théologie étaient ardues et arides; le calme le plus profond planait dans les auditoires, où des maîtres austères exposaient froide-

(1) *Ms.* 17568 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, cité dans DE JONGH, *op. cit.*, p. 77-78.

(2) FÉRET, *op. cit.*, t. IV, p. 18 sv.

(3) DELARUELLE, *op. cit.*, p. 26.

(4) *Bibliotheca reformatoria neerlandica*, éd. CRAMER et PIJPER. t. III, p. 5. La Haye, 1903 et sv.

ment les vérités dogmatiques. Un senior fellow du St. John's college de Cambridge, élève de Vivès à Louvain, communiquant à un compatriote ses impressions sur les *magistri nostri* de l'Université, disait : « Les exercices de théologie sont peu agréables. On lit avec froideur, on discute avec plus de froideur encore; on affecte une modestie digne d'éloges, mais elle comporte trop de lenteur et recèle trop de pauvretés. A Paris on lance des cris dignes de la Sorbonne; on discute d'une voix de stentor; les discussions s'échauffent, on frémit, on écume, on grince des dents. Le mieux sera de choisir le juste milieu entre ces deux excès » (1).

Les grades en théologie ne s'obtenaient qu'après de dures épreuves. Pour devenir bachelier, il fallait passer par trois degrés différents, dont le premier seul exigeait déjà cinq à six années d'études; le bachelier, qui voulait obtenir la licence, devait continuer ses études pendant quatre ans. Le candidat au doctorat devait soutenir trois disputes solennelles, dont les détails étaient réglés par un protocole sévère; à la fin

(1) ALLEN, *Some letters of masters and Scholars 1500-1530*, dans l'*English historical Review*, t. XXII (1907), p. 740; A. ROERSCH, *La vie universitaire en 1522*, dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge*, t. XII (1908), p. 11 ; DE JONGH, *op. cit.*, p. 239.



de ces joutes, le nouveau docteur, accompagné du recteur et précédé des bedeaux, était conduit à l'église au son de la musique ; il devait offrir ensuite un banquet de deux plats et le protocole exigeait qu'on servît un plat de poisson. Plus tard le programme des études évolua. La durée des leçons fut fixée à sept années ; mais le doctorat, qui au début était une simple formalité, prit plus d'ampleur ; on exigea du candidat des études spéciales et approfondies. Les festivités doctorales prirent peu à peu tant d'éclat extérieur, que le lauréat put difficilement en supporter tous les frais. En 1755, le règlement imposé à l'université fixa les dépenses du doctorat à 3.000 florins ; le nombre des invitations au banquet fut limité à 80 personnes (1).

La plupart de ces règles protocolaires s'observent encore aujourd'hui à Louvain, pour la célébration des doctorats en théologie.

De la foule obscure des théologiens de ce temps émerge une personnalité, celle d'Adrien Florensz d'Utrecht (2).

Formé à l'école des Frères de la Vie Commune,

(1) De Jongh, *op. cit.*, p. 63 sv.

(2) Nève, *Mémoire historique*, p. 73 sv. ; Reusens, *Syntagma doctrinae theologicae Adriani Sexti, Pont. Max.* Louvain, 1862 ; *Annuaire de l'université*, 1862, p. 257 sv. ; Pastor, *Histoire des papes*... trad. Alfred Poizat, t. IX. Paris, 1913.



Fig. 4. — Adrien VI
(portrait détruit dans l'incendie du 25 août 1914).

Adrien étudia à Louvain la philosophie pendant deux ans, la théologie et le droit canon pendant dix ans. Professeur de philosophie, il prit le grade de docteur en théologie en 1491 et enseigna depuis lors la théologie à l'université. En 1497 Adrien remplit les fonctions de chancelier et deux fois il obtint les honneurs du rectorat.

Érasme, en arrivant à Louvain, fut heureux d'y trouver la bienveillante protection du puissant théologien; l'humaniste reprit bientôt sous la direction d'Adrien les études de théologie, qu'il avait abandonnées depuis son départ du cloître.

Esprit profond, aimant la solitude et le recueillement, Adrien n'était pas fait pour enflammer ses auditeurs; mais son savoir et son érudition s'imposaient à tous, et de toutes nos provinces on venait solliciter ses conseils. Le savant professeur possédait les qualités éminentes, qui inspirent le respect et la confiance : la science, l'amour de l'étude, la bonté, le désintéressement, la pureté de vie et de mœurs poussée jusqu'à l'ascétisme. Doyen de la collégiale Saint-Pierre, à Louvain, il voulut réformer la discipline du clergé; il échappa par hasard au poison que lui versa la concubine d'un chanoine. L'empereur Maximilien confia aux soins d'Adrien l'éducation de l'archiduc Charles, le futur empereur, et en 1515, il le chargea d'as-

surer à son élève la succession de la couronne d'Espagne. Lorsque le nouvel empereur vint prendre possession de son royaume, il obtint pour son maître, en 1517, la pourpre cardinalice ; avant de partir pour les Pays-Bas et l'Allemagne, Charles-Quint nomma le nouveau cardinal son lieutenant en Espagne.

Pendant qu'Adrien remplissait ces fonctions délicates, l'illustre pontife Léon X était enlevé dans la pleine force de l'âge. Jamais des nuages aussi épais n'avaient assombri le ciel de l'Église romaine ; l'Italie était en pleine anarchie politique ; Rome était en ébullition, le Collège des cardinaux divisé et méprisé : en Angleterre et en France on déclarait ouvertement qu'on achèterait le conclave au poids de l'or. La révolte de Luther ravivait toutes les anciennes querelles éteintes. Cependant dans le conclave, après s'être longuement querellés, le parti césarien, le parti vénitien-français, le parti des vieux et le parti des jeunes finirent par se mettre d'accord pour choisir un absent, qu'on décrivait comme « un homme plein de mérites, qui a soixante-trois ans et qui passe universellement pour un saint ». C'était le cardinal de Tortose : Adrien Florensz. L'élection fit scandale à Rome ; un « barbare » allait entrer au Vatican après le règne fastueux d'un Médicis ! On s'empressa

d'attacher aux portes du Vatican un écriteau avec l'inscription : Palais à louer. Parmi les courtisans de Léon X, « l'un pleurait, l'autre criait, le troisième jurait... bref personne ne se réjouit, dit un chroniqueur, tous se lamentent ». On craignait les réformes qu'allait introduire dans la curie romaine un ascète étranger. Une caricature représentait Adrien en maître d'école, appliquant les verges aux cardinaux. On attendit; il faudrait six mois au nouvel élu pour arriver à Rome; il était âgé, maladif, déjà même on répandait le bruit de sa mort; les cardinaux ne s'éloignèrent pas d'Italie.

Charles-Quint, en apprenant le résultat de l'élection pontificale, déclara qu'il avait éprouvé moins de joie de sa propre élection à l'empire que de l'élévation d'Adrien. Le nouvel élu de son côté s'attrista, « mais ne voulut offenser ni Dieu ni l'Église en refusant la tiare ». Après un voyage tourmenté, le nouveau pape arriva à Rome au mois d'août 1522; son aspect sévère, sa gravité, son dédain pour les honneurs, dont les Italiens obséquieux et intéressés voulaient l'entourer, produisirent une impression profonde; c'était bien l'homme austère, tel qu'on l'avait décrit avant son arrivée à Rome : « C'est un homme de taille moyenne, à cheveux gris, le nez aquilin, les yeux

petits et vifs, plutôt pâle que rouge de visage, déjà quelque peu courbé, mais corpulent et encore très vigoureux, ayant surtout bon pied. Il porte toujours l'habit de cardinal, n'a que peu de domestiques, aime la solitude, est extérieurement retenu de manières, ni emporté, ni enclin à la plaisanterie. A la nouvelle de son élection, il n'a donné aucun signe de joie, mais a soupiré profondément. Il se retire le soir de bonne heure, se lève à l'aube, dit la messe tous les jours, est infatigable au travail. Il parle lentement, le plus souvent en latin, sans grand éclat, pas mal cependant. Il comprend l'espagnol et cherche à s'exprimer de temps en temps dans cette langue. Son désir le plus ardent serait de réunir les princes chrétiens pour faire la guerre aux Turcs; en matière religieuse il est très austère; il n'accordera jamais à personne plus d'un office ecclésiastique; il énonce comme son axiome qu'il veut pourvoir les bénéfices de prêtres et non les prêtres de bénéfices. »

A peine installé sur le trône de saint Pierre, Adrien prononça au premier consistoire un discours, qui sema l'affolement dans le monde des cardinaux et des prélats. La stupeur fut bien plus grande, quand on vit le pape mener au Vatican la vie tranquille et austère d'un homme d'études,

restreindre les dépenses de la curie, réduire le nombre des fonctionnaires, répartir sagement les bénéfices et toucher même aux cardinaux, en leur enjoignant de se faire raser la barbe. A la stupeur succéda le mécontentement, au mécontentement la fureur. Le contraste était trop tranchant et trop immédiat avec le pontificat précédent, tout de luxe, de pompe et de plaisir. « Léon X, dit Pastor, avait été populaire, parce qu'il entassait faute sur faute. Son successeur était impopulaire, parce qu'il ne pouvait ni ne voulait en faire aucune. » Les trésors pontificaux étaient épuisés; Adrien devait se montrer économe et parcimonieux. Les artistes et poètes, tant choyés par Léon X, furent remplacés dans l'entourage du nouveau pape par des pauvres et des malades; pour se venger, les Romains se plurent à ridiculiser l'étranger, qui se voilait la face devant les chefs-d'œuvre païens réunis au Vatican et qui avait fait murer les galeries du Belvédère. Le caractère du pontife s'aigrit de toutes les injures prodiguées à son égard. Adrien se sentait isolé dans les vastes palais, désormais déserts, jadis témoins des fêtes luxueuses de la Renaissance; il regrettait sa vie d'études, il se plaignait à ses intimes : « Combien nous serions mieux, disait-il, si nous étions encore paisiblement à Louvain. »

En corrigeant les abus de la cour romaine, Adrien VI espérait enrayer définitivement le mouvement de la réforme et priver les déclamations luthériennes de leurs arguments les plus frappants. Un délégué du pape fut envoyé à la diète de Nuremberg en septembre 1522; l'instruction pontificale faisait l'aveu sincère de la corruption romaine et annonçait une réforme prompte et décisive; elle demandait d'autre part l'exécution de l'édit de Worms. Mais quel résultat favorable pouvait-on escompter, alors que le chef de la révolte répondait aux avances pontificales par des injures? « Le pape, disait Luther, est un *magister noster* de Louvain; dans cette haute école on couronne de pareils ânes; en lui parle Satan. »

Déçu dans ses espérances, sentant ses forces défaillir sous le fardeau qui l'accablait, Adrien se tourna vers Érasme. Le pontife se rappelait des heures exquises qu'il avait passées dans la compagnie de l'humaniste; si son tempérament du Nord ne pouvait s'accommoder des excès de la renaissance italienne, il avait cependant goûté le charme des belles-lettres au contact d'Érasme; il avait défendu contre des attaques injustes le collège des Trois-Langues; il avait dévoilé toute sa façon de penser, en disant, peu avant son élévation au pontificat : « Je ne condamne pas les

belles-lettres; je condamne les hérésies et les schismes. » Depuis son départ de Louvain, Adrien avait reçu d'Érasme des lettres touchantes, empreintes de sentiments élevés de confiance et d'amitié; l'humaniste venait de dédier au nouveau pape son édition d'Arnobe. Adrien songea à la renommée puissante et à l'influence considérable dont l'humaniste jouissait en Allemagne. « Lève-toi, Érasme, écrivait le pontife, lève-toi, et défends la cause de Dieu! Emploie à son service les augustes dons de l'esprit, que tu as reçus de lui. Il dépend de toi, avec l'aide de Dieu, qu'un grand nombre des partisans de Luther reviennent au droit chemin, que ceux qui ne sont pas tombés restent debout, que les vaillants soient retenus avant la chute! »

Mais Érasme ne voulait pas prendre position; il opposait à l'appel du pontife des raisons d'âge et de santé. « De quel poids serait l'opinion d'un avorton tel que moi?... Votre Sainteté désire que j'aille à Rome pour y combattre Luther. Si l'on propose à l'écrevisse de voler, que répondra l'écrevisse? Donnez-moi des ailes. Et moi je dis : rendez-moi la santé, la force, la jeunesse et je pourrai vous obéir » (1).

(1) ERASMI *opera omnia*, t. III, col. 744-748.

La réponse d'Érasme attrista profondément Adrien. Depuis des années le pontife avait connu tant de désillusions! Il avait dépensé tous ses efforts pour maintenir la paix européenne; en vue de la conclure, il avait refusé de suivre servilement les desseins de Charles-Quint, son protecteur; et voilà qu'une guerre cruelle, à laquelle il devait participer, venait assombrir ses derniers jours. Entre temps le péril turc devenait chaque jour plus menaçant.

Miné par tant de chagrins et tant de soucis, recélant dans son âme des flots d'amertume, le dernier pape étranger rendait son âme à Dieu le 14 septembre 1523 (1). « Il est mort comme il a vécu, écrivait un de ses amis, pacifiquement, pieusement, saintement ». Sur son sarcophage on grava l'épitaphe, qui résumait tout son pontificat : « Hélas! combien l'activité du plus excellent homme dépend de l'époque où il a vécu! »

Il nous est bien difficile d'apprécier l'œuvre d'autrui, en ne considérant que la difficulté du but à poursuivre et l'effort déployé pour l'atteindre; l'échec ou la réussite brillante d'une entre-

(1) Dans son testament, Adrien VI stipula que sa maison de Louvain devait être convertie en un collège pour de jeunes lévites. Ce fut l'origine du collège Adrien VI, dit collège du Pape (*Annuaire de l'université*, 1879, p. 489 sv.).

prise, en fascinant notre imagination, deviennent souvent le critère de notre jugement. L'histoire jugea sévèrement le pontificat d'Adrien VI; depuis quelque temps, des écrivains de tous pays et de toutes croyances ont remis la figure du pontife dans son cadre véritable de grandeur, de vertu et de sainteté. On songe avec mélancolie aux destinées du monde et de l'Église catholique, si un Adrien VI, plus jeune et plus souple, avait dirigé pendant quelque temps la barque de saint Pierre à travers les flots agités de cette époque critique.

L'enseignement d'Adrien d'Utrecht avait formé à Louvain toute une pléiade de théologiens érudits; ils ne tardèrent pas à entrer en lutte avec les doctrines répandues par les novateurs au delà du Rhin.

Le premier séjour d'Érasme à Louvain en 1502 ne se signala par aucune discussion théologique importante. D'une part, certains théologiens manifestèrent de la défiance vis-à-vis de l'humaniste, d'autre part, celui-ci émit quelques idées dangereuses dans l'ouvrage intitulé : *Enchiridion militis christiani.*

Le voyage en Italie transforma complètement l'esprit d'Érasme; il acheva sa formation intellectuelle au contact des merveilles de la civilisation antique; son style prit plus de finesse, d'élégance

et d'harmonie. Mais les abus de la cour romaine, le relâchement des mœurs du clergé et des moines choquèrent profondément son âme et y laissèrent des impressions ineffaçables; sous le souffle voluptueux du Midi, dont il s'enivra follement, Érasme perdit la gravité de son génie et la pudeur de ses écrits; il plongea désormais sa plume dans le venin dangereux d'une satire effrontée et cynique (1).

Traversant les paysages majestueux des Alpes, il songea avec amertume à toutes les grandeurs et à toutes les vertus, dont il avait vu de près la vanité profonde. La folie avait pris la place de la sagesse; c'était elle qui gouvernait le monde. Pourquoi s'en attrister? Pourquoi ne pas offrir à la nouvelle déesse le tribut de ses ironiques louanges? Dans une raillerie, au ton charmant et badin, mais toute parsemée de saillies piquantes et sarcastiques, Érasme chanta l'*Éloge de la Folie*. La déesse voit défiler devant elle toutes les classes de la société; elle dépeint leurs mœurs, leurs qualités et leurs défauts. Elle s'arrête longuement devant un groupe d'adorateurs serviles; ce sont ses favoris, ceux à qui elle tresse une couronne d'éloges pompeux, ceux qui suivent le mieux

(1) De Nolhac, *Érasme en Italie. Étude sur un épisode de la Renaissance*. Paris, 1888.

ses conseils : les moines et les théologiens.

L'*Éloge de la Folie* eut un immense succès (1); chacun s'en amusa, même Léon X, qui disait : « Notre Érasme a aussi son grain de folie. » Cependant la satire avait livré aux moqueries de la foule la gent grave et sérieuse des théologiens; elle avait effleuré de ses traits inconvenants les choses sacrées. Les docteurs de Louvain s'en émurent, d'autant plus qu'Érasme préparait secrètement une nouvelle édition du Nouveau Testament, pourvue de notes abondantes. Dorpius, versé tout à la fois dans les études théologiques et littéraires, se chargea en 1514 d'écrire à Érasme deux lettres « de blâmes et de conseils » (2); la rupture éclata entre les deux humanistes. Érasme se prévalait de la protection puissante de Thomas Morus, qui prit la défense de l'*Éloge de la Folie*, dont l'édition lui avait été dédiée (3).

Figure étrange que celle de Thomas Morus. La tradition raconte qu'au premier voyage d'Érasme en Angleterre, Morus, discernant l'esprit et la sa-

(1) G. Feugère, *Érasme. Étude sur sa vie et ses œuvres*, p. 293 sv. Paris, 1874. Pour les éditions successives de l'*Éloge de la Folie*, cf. Bibliotheca Belgica, *Moriae Encomium*, liv. 180-182. Gand, 1908.

(2) Allen, t. II, p. 10-16; p. 126-136; la réponse d'Érasme se trouve dans Allen, t. II, p. 90-114. Cf. de Jongh, *op. cit.*, p. 127 sv.

(3) Allen, t. II, p. 242-244.

gesse d'un de ses interlocuteurs, s'écria : « Ou vous êtes un démon, ou vous êtes Érasme ». Des relations intimes se nouèrent aussitôt entre les deux savants et Morus défendit Érasme contre les attaques des théologiens; il visita plusieurs fois l'université de Louvain et entretint un commerce littéraire avec plusieurs de ses professeurs. Humaniste, philologue, littérateur, poète, magistrat, légiste consommé, diplomate avisé, Morus avait l'intelligence ouverte à toutes les tentatives et dans les domaines les plus variés. Son célèbre ouvrage, l'*Utopie,* parut à Louvain chez Martens en 1517; ce rêve d'un état idéal et parfait conduisait au bouleversement de tout le monde politique et social, à la destruction des lois essentielles de la société humaine; la religion elle-même n'était pas à l'abri des attaques de Morus. C'était le socialisme en germe, avec les idées hardies et téméraires, reprises par les novateurs et les communistes du XIX[e] siècle. Curieuse tentative de la part de celui qui devait recevoir bientôt la dignité de grand chancelier du royaume d'Angleterre et quelques années plus tard, en 1535, verser son sang pour la défense de la foi et la fidélité aux principes catholiques (1).

(1) Nous venions de recevoir à Louvain une liasse de lettres inédites des humanistes du commencement du XVI[e] siècle, provenant

Le Nouveau Testament d'Érasme parut en mars 1516; une dédicace à Léon X devait protéger l'édition contre les attaques des « guêpes nocturnes ». Celles-ci n'en commencèrent pas moins à bourdonner. La plus tapageuse se cacha sous la bure d'un carme, Nicolas d'Egmont, professeur à Louvain, qui signala, dans un sermon au peuple, les corrections apportées par Érasme au texte du Nouveau Testament (1). La nouvelle publication retarda la réconciliation entre Érasme et Dorpius (2). Érasme parut à Louvain en janvier 1517; il n'y resta que quelques jours et se déclara satisfait de

de la succession de Mme Schollaert; les lettres de Thomas Morus, particulièrement intéressantes, contenaient des plaisanteries légères et mordantes. Ces lettres seront livrées bientôt à la publication. Sur Thomas Morus, cfr. H. Bremond, *Le bienheureux Thomas More (1478-1536)*. Paris, 1904; Nève, *La Renaissance*, p. 124 sv.

(1) Nicolas d'Egmont enseigna tout d'abord la philosophie à la pédagogie du Faucon; docteur en théologie en 1505, il enseigna à la Faculté à partir de 1518. Il mourut en 1526. Fougueux adversaire d'Érasme, le carme ne sépara jamais la cause de l'humaniste de celle de Luther. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas...*, t. V, p. 22 sv.; t. XI, p. 220 sv. Louvain, 1765; De Jongh, *op. cit.*, p. 152-154.

(2) La conduite et les démarches d'Érasme et de Dorpius sont racontées dans les moindres détails avec une érudition remarquable dans de Jongh, *op. cit.*, p. 129 sv.; pour les éditions du Nouveau Testament cfr. Bludeau, *Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des neuen Testaments und ihre Gegner*, dans *Biblische Studien*, t. VII (1902), et l'*Annuaire de l'université*, 1909, p. 411 sv. (*Rapport du Séminaire historique*).

sa démarche. « L'amitié la plus grande existe, écrivait-il, avec tous les théologiens, grands et petits » (1).

Au mois de juillet suivant, l'humaniste vint s'installer à Louvain et tout allait pour le mieux; il était reçu dans les réunions des théologiens, *cooptatus in consortium theologorum* (2); il trouvait ces hommes pleins de savoir, de candeur, de modestie; il remarquait en eux autant d'érudition que dans les grands savants de Paris, avec moins de sophistique et de vain verbiage (3). Des relations de véritable familiarité s'étaient nouées entre l'humaniste et les docteurs de Louvain (4); Dorpius l'invitait à sa table, avec Paludanus et d'autres amis (5). Cependant Érasme se défiait de Dorpius, « plus inconstant qu'une femme » (6); il annonçait à ses amis qu'il jouissait de l'amitié de Briard, mais il savait déjà que celui-ci était le

(1) ALLEN, t. II, p. 484.

(2) ALLEN, t. III, p. 16.

(3) « *Theologos Lovanienses candidos et humanos experior... non est hic minus eruditionis theologicae quam Parisiis, sed minus sophistices minusque supercilii.* » ERASMI *opera omnia*, t. III, col. 666.

« *Floret hec cum maxime Academia, et res theologica minus spinose tractatur.* » ALLEN, t. III, p. 150.

(4) « *Mira familiaritas.* » ALLEN, t. III, p. 248.

(5) ALLEN, t. II, p. 420.

(6) « *Verum is quavis muliere inconstantior.* » ALLEN, t. III, p. 59.

vrai chef de l'opposition et l'instigateur de tout ce qui devait se tramer contre lui (1).

La paix ne fut pas, en effet, de longue durée. L'affaire du collège des Trois-Langues amena une recrudescence de l'opposition contre Érasme ; on se méfiait des étrangers qu'Érasme appelait à Louvain pour l'enseignement des langues; on songeait avec effroi que « l'un ou l'autre de ces astres allemands pourrait être entraîné dans l'orbite de Luther ». Les événements justifièrent ces craintes (2).

Bientôt, pendant l'année 1519, deux faits excitèrent l'animosité des docteurs de Louvain contre Érasme et lui rendirent intolérable le séjour dans la ville universitaire. La nouvelle édition du Nouveau Testament parut en mars 1519, sans aucun des changements qu'on désirait y voir apportés; en même temps, coïncidence fâcheuse, les écrits de Luther arrivèrent à Louvain. L'université s'empressa d'en interdire la vente (3). La cause d'Érasme ne tarda pas à se confondre à

(1) « *Atensis totus est meus.* » ALLEN, *loc. cit.* et p. 72-74 ; p. 484. Briard, né à Belœil, près d'Ath (d'où le nom d'Athensis), enseigna à la pédagogie du Faucon ; docteur en théologie en 1500, puis professeur de théologie, il fut deux fois recteur. Il mourut en 1520. DE JONGH, *op. cit.*, p. 149-151.

(2) DE JONGH, *op. cit.*, p. 246 sv.; CARDON, *op. cit.*, p. 119.

(3) Sur les écrits de Luther à Louvain, cfr. DE JONGH, *op. cit.*, p. 204 sv.

Louvain avec celle de Luther; le 30 mai 1519, l'humaniste répondit à une lettre de Luther par des éloges et des amabilités, sans négliger l'occasion d'attaquer vivement les théologiens de Louvain. Par un abus de confiance, cette lettre fut imprimée et répandue dans les Pays-Bas (1). La lutte était désormais inévitable; les partis étaient bien tranchés. Dorpius se rangea à côté de son maître et lança dans le public un écrit sensationnel (2).

Le 7 novembre 1519, dans une séance solennelle et mémorable, la Faculté de théologie condamnait plusieurs propositions extraites du livre de Luther; toutes les idées fondamentales du réformateur étaient rejetées. La censure fut communiquée à Adrien d'Utrecht, qui répondit de Pampelune par une lettre d'éloges. C'était la première condamnation de Luther par un corps officiel. Quelques-unes des propositions censurées par les théologiens de Louvain furent reprises par Léon X dans la bulle *Exsurge* (3).

(1) Erasmi *opera omnia*, t. III, col. 444; Meyer, *op. cit.*, p. 25 sv.; De Jongh, *op. cit.*, p. 209 sv.

(2) L'*Oratio de laudibus Pauli*, imprimé chez Hillen, à Anvers. Plus tard Dorpius engagea une correspondance avec Luther; il se réconcilia dans la suite avec les théologiens. Cfr. de Jongh, *op. cit.*, p. 210-211.

(3) Sur l'unanimité des votes, cfr. de Jongh, *op. cit.*, p. 214 sv. Voir à propos de la condamnation : P. Kalkoff, *Die anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden*, t. II. Halle, 1903.

Le 1er octobre 1520, on attendait à Louvain l'arrivée de l'empereur Charles-Quint, accompagné du nonce Aléandre. Un placard ordonnait de confisquer dans tous les Pays-Bas les livres de Luther et de les brûler; l'ordre fut exécuté à Louvain en premier lieu. Le jour du départ de l'empereur, sur la grand'place, « en présence des bourgmestres de la ville et de beaucoup de personnes de la suite impériale, le bourreau brûla plus de quatre-vingts livres de Luther et plusieurs pamphlets, saisis par l'autorité civile chez les libraires ou apportés spontanément par crainte des censures ecclésiastiques » (1). Un pamphlet et une relation de l'époque ont entouré cet autodafé de détails fantaisistes (2); les étudiants, raconte-t-on, apportaient dans le brasier les ou-

1904 ; Le même, *Forschungen zu Luthers römischem Prozess.* Rome, 1905 ; Le même, *zu Luthers römischem Prozess. Das Verfahren des Erzbischofs von Mainz gegen Luther*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXXI (1910), p. 48 sv.

(1) De Jongh, *op. cit.*, p. 228 sv. ; *Documents*, p. 25*, p. 45*.

(2) Le pamphlet était intitulé *Acta Academiae Lovaniensis contra Lutherum M D X X* ; on en trouve le texte dans M. Lutheri *opera latina varii argumenti*, ed. Schmidt, t. IV, p. 310. Francfort, 1829. De Jongh, *op. cit.*, p. 214 sv., en recherche le but, qui était de faire passer la bulle pontificale pour un faux, de montrer que la lutte contre Luther était une comédie de moines et que les esprits sérieux devaient attendre de nouvelles instructions de Léon X ; l'auteur était sans doute Érasme ou Dorpius. La relation est celle de Brassicanus, secrétaire d'un personnage de la cour.

vrages démodés de l'époque; un carme, qui n'était autre que le fougueux adversaire d'Érasme, Nicolas d'Egmont, s'avança au milieu de la nombreuse assistance et, voulant manifester publiquement son mépris pour les ouvrages de Luther, arrosa le brasier d'un geste indécent (1). Un assistant indigné prit le moine par le manteau, tira le glaive et laissa sa victime à demi morte. La légende fit son chemin ; des auteurs sérieux l'ont reproduite et en ont savouré tous les détails; un critique sagace lui a donné le coup de grâce, il y a quelques années (2).

Le carme impudent, que la légende nous montre expirant auprès de l'autodafé, n'en continua pas moins ses déclamations violentes contre Érasme; les sermons des dominicains contre Luther et Érasme se succédèrent au point que l'humaniste, trouvant la vie impossible à Louvain, décida de se rendre à Bâle. Avant de partir, il fit louer une maison dans la ville universitaire, espérant y trouver à son retour un logis tout préparé (3).

La Faculté de Louvain ne fut pas seule à frapper

(1) *In ignem publice et cineres urinam projecit.*

(2) De Jongh, *op. cit.*, p. 232-235; on y trouve la liste des auteurs qui ont reproduit la légende.

(3) Erasmi *opera omnia*, t. III, col. 645.

Érasme de ses condamnations. A peine arrivé à Bâle, l'humaniste publia successivement deux éditions nouvelles de ses *Colloquia;* les moqueries à l'égard des choses saintes, les inexactitudes doctrinales abondaient dans ces nouvelles publications. La dernière édition s'attaquait directement à l'université de Paris. La Sorbonne réprouva les ouvrages d'Érasme, interdit la lecture des *Colloquia* et fit parvenir la censure à Louvain; plus tard, elle « condamna une longue liste de propositions extraites de plusieurs ouvrages » de l'humaniste (1). Quant à Luther, dès 1521 il s'attirait les foudres de la Sorbonne, dirigée par son syndic Noël Béda et éclairée des conseils du savant théologien, Clichtove de Nieuport (2).

Enfin, en août 1524, sur les instances du roi Henri VIII, Érasme se décida à écrire contre Luther (3). Les fougueux prédicateurs de Louvain n'en continuèrent pas moins leurs attaques contre

(1) L. Delisle, *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533*, p. 14-22. Paris, 1899 ; De Jongh, *op. cit.*, p. 250-252.

(2) O. Caron, *Noël Béda, principal du collège de Montaigu, syndic de la Faculté de théologie de Paris*. Paris, 1898 ; Clerval, *De Judoci Clichtovei Neoportuencis vita et operibus*. Paris, 1894 ; Christiani, *Josse Clictove et son Antilutherus*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXXIX (1911), p. 120 sv.

(3) *De libero arbitrio διατριβή sive collatio per Desiderium Erasmum Roterodamum*. Bale, Froben, 1524.

l'humaniste; Érasme s'en plaignit amèrement et fit intervenir le Saint-Siège ; mais le carme Nicolas d'Egmont et le dominicain Diercx (1) ne se turent qu'en descendant dans la tombe (2).

Érasme ne trouvait pas agréable le séjour à Bâle. « Si j'avais connu le génie et la perfidie des Allemands, écrivait-il, j'aurais mieux aimé aller chez les Turcs que de venir ici. Mon parti est pris de me retirer de Bâle. » La maladie l'empêcha de mettre à exécution son projet de revenir dans nos provinces; sentant ses forces faiblir et l'abandonner, il s'écria : « Morior hic inter canes », je meurs au milieu de ces chiens (3).

Cependant, dans cette meute de compagnons peu flatteurs, un envoyé du ciel consolait les derniers jours du grand maître; Lambert Coomans, de Turnhout, théologien de Louvain, qui avait vu mourir le pape Adrien, recueillit les derniers mots d'Érasme mourant : « Mater Dei memento mei » (4).

(1) Vincent Diercx étudia à Paris; docteur en théologie en 1517, il enseigna à Louvain à partir de cette année. Il mourut en 1526. Il attaqua Érasme avec la même impétuosité que Nicolas d'Egmont. Cfr. de Jongh, *op. cit.*, p. 171-172.

(2) De Jongh, *op. cit.*, p. 254-258, donne tous les détails de l'intervention du Saint-Siège en faveur d'Érasme.

(3) De Burigny, *Vie d'Érasme*, t. I, p. 444. Paris, 1757; *Annuaire de l'université*, 1853, p. 245 sv.

(4) *Annuaire de l'université*, 1852, p. 251 sv.

Sur les instances de l'empereur Charles-Quint, la Faculté de théologie de Louvain composa un index de livres défendus et une liste des ouvrages qui pouvaient être employés dans les écoles (1); l'index, publié par Paul IV en 1557, prohiba la plupart des ouvrages portés à l'index de Louvain (2). En même temps, la Faculté édita plusieurs versions de la bible en langue vulgaire (3). Enfin, pour empêcher l'erreur de se répandre, pour donner une direction sûre et prudente à tous ceux qui étaient chargés de l'enseignement ou de la prédication, les théologiens de Louvain publièrent un résumé des propositions dogmatiques à enseigner et à opposer aux erreurs nouvelles; c'était une véritable profession de foi. En 1545, l'empereur enjoignit à tous les maîtres de l'enseignement religieux de se conformer en tous points à l'énoncé des thèses de Louvain (4).

La profession de foi de Louvain se répandit rapidement parmi les théologiens; les prédicateurs l'avaient en main et en expliquaient au peuple les règles rigoureuses. Sachant d'où venaient

(1) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*. Deuxième série. T. V, p. 255. Bruxelles, Laurent et Lameere, 1910.
(2) De Jongh, *op. cit.*, p. 260.
(3) De Jongh, *op. cit.*, p. 260-261.
(4) La liste des thèses a été publiée pour la première fois par de Jongh, *op. cit.*, *Documents*, p. 81*.

la lumière et la vérité, nos compatriotes furent préservés des doutes cuisants qui, dans les heures de grande crise, torturent les consciences loyales; ils s'abritèrent, heureux et tranquilles, à l'ombre de la foi séculaire que leurs pères leur avaient léguée comme le plus précieux des biens. La Faculté de théologie de Louvain avait opposé une digue solide à la vague de révolte religieuse qui, sortie du monastère de Wittenberg, venait déferler jusque sur nos paisibles campagnes.

Lorsque le concile de Trente se réunit pour mettre fin à toute une période de troubles et édicter des règles doctrinales et disciplinaires, cinq docteurs de Louvain furent appelés parmi les députés au concile, un professeur en droit et quatre professeurs en théologie. Ils jouèrent au concile un rôle très important; dans les sessions on demanda leur avis et on s'y conforma bien souvent pour rédiger les règles de foi. Tenus en haute considération par les Pères du concile, nos docteurs s'attirèrent la haine implacable des protestants. Ils avaient apporté dans les sessions le fruit de leurs travaux, les résultats précieux de la réfutation savante des erreurs nouvelles que, dans la bulle *Exsurge*, condamnant Luther, Léon X signalait déjà comme un

titre de gloire pour l'université de Louvain (1).

La crise doctrinale de la réforme transforma complètement la Faculté de théologie de Louvain. Ses maîtres furent amenés, par la réfutation des erreurs qu'ils poursuivirent sans relâche, à rajeunir leur enseignement et leurs méthodes; tous les jours en alerte, prêts à donner une solution scientifique aux questions les plus délicates, ils formèrent une phalange de disciples et de docteurs qui furent les gloires de la Théologie catholique.

A Rome, on estimait à leur juste valeur les travaux d'érudition ecclésiastique dus au labeur des théologiens de Louvain; les lettres de Baronius citent entre autres le martyrologe d'Usuard et les œuvres de saint Augustin (2). Les docteurs de Louvain prirent une part active à la correction du décret de Gratien (3). Leur apport fut tout aussi important dans le vaste travail de la correction de la Vulgate; une lettre de Christophe Plantin à Grégoire XIII annonce que les théologiens de Louvain ont collationné soixante manuscrits de la

(1) De Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'université de Louvain ont prise au concile de Trente*, dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XIV (1841), in-4°; pour une plus ample bibliographie du sujet, cfr. *Annuaire de l'université*, 1914, p. 408 sv. (*Rapport du Séminaire historique*).

(2) *Annuaire de l'université*, 1858, p. 298 sv.; 1862, p. 222 sv.

(3) *Annuaire de l'université*, 1862, p. 198-222.

Bible, provenant des diverses Bibliothèques de Belgique (1).

Ne nous étonnons pas si, dans un centre d'activité féconde et prodigieuse, des erreurs se sont glissées sur les questions les plus délicates du dogme catholique; après des années de troubles et de querelles, elles ont donné un ressort plus solide aux études théologiques et ont créé entre l'école de Louvain et l'Église un nouveau lien de fidélité.

Baius ou Michel de Bay enseigna la philosophie à Louvain de 1544 à 1550; il devint professeur d'Écriture Sainte en 1551. Sa doctrine augustinienne de la grâce fut condamnée par Pie V en 1567 et 1569 et par Grégoire XIII en 1579. Baius se soumit aux décisions romaines et après quelques années de discussions dans l'école de Louvain, le calme reprit en 1585 (2).

Une erreur, qui prit plus d'extension, devait bientôt voir le jour à Louvain et créer en France et en Belgique une secte puissante : le Jansénisme. Jansénius suivit les cours de philosophie au collège du Faucon; il fut proclamé premier à la Faculté

(1) *Annuaire de l'université*, 1859, p. 303 sv.; Lamy, *Part prise par les docteurs de Louvain à la Bible polyglotte d'Anvers*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1892, p. 628 sv.

(2) J.-B. Duchesne, *Histoire du Baianisme*. Douai, 1731.

des arts en 1604 et s'adonna dès lors à l'étude de la théologie. Après des séjours à Paris et à Bayonne, il fut reçu docteur en théologie à Louvain en 1617 et devint professeur à la Faculté en 1618. En 1630 il fut nommé professeur d'Écriture Sainte et en 1635 il eut les honneurs du rectorat; promu au siège épiscopal d'Ypres en 1636, il y mourut de la peste en 1638. L'*Augustinus*, traité dans lequel Jansénius exposait ses doctrines sur la grâce et la prédestination, vit le jour à Louvain en 1640. Tout le monde connaît la répercussion énorme qu'eut cet ouvrage en France et en Belgique, les polémiques ardentes qu'il suscita partout et la secte puissante qu'il engendra, dont le rôle fut si important dans l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle. Après une longue résistance et les querelles les plus vives au sein de la Faculté, les docteurs de Louvain se soumirent enfin aux décisions suprêmes de Rome (1).

(1) Depuis quelques années, le Séminaire historique de Louvain a entrepris, sous la savante direction de M. le chanoine Cauchie, une série de travaux bien documentés sur l'histoire du Jansénisme en France et en Belgique; on trouvera une ample bibliographie du sujet et une étude critique des sources dans l'*Annuaire de l'université*, 1912, p. 409-413; 1913, p. 375-407; 1914, p. 389-406. Les fonds si riches de notre Bibliothèque, intitulés *Janseniana* et *Jesuitica*, ont péri dans l'incendie; d'autre part, il existe un grand nombre de pièces inédites, relatives aux affaires des Jansénistes et concernant en particulier l'université de Louvain. La

plupart de ces documents sont conservés soigneusement dans des coffres-forts. La destruction de nos archives et de nos manuscrits ne suscitera-t-elle pas l'idée généreuse de la fondation dans notre future Bibliothèque d'un fonds nouveau de *Janseniana*, que les élèves du Séminaire historique pourraient exploiter ?

IV

MAITRES ET ÉTUDIANTS.

Deux types de maîtres. — André Vésale. Sa vie ; son traité d'anatomie. — Juste Lipse. Sa vie ; causes de décadence de l'université de Louvain. Importance des travaux de Juste Lipse dans l'histoire de l'humanisme. La leçon de Juste Lipse devant les archiducs Albert et Isabelle ; la légende. — Les étudiants. Leur manière de vivre, leurs mœurs, leurs plaisirs sauvages. Leur caractère chevaleresque. — L'étudiant de la Faculté des arts. Origine des quatre pédagogies. Les quatre nations. Organisation des études dans la Faculté des arts. Les grades. Le célèbre concours des quatre pédagogies. Réceptions triomphales des Primus dans leur ville natale.

Dans notre époque fiévreuse et agitée, les œuvres prématurées et les travaux irréfléchis pullulent. Notre esprit, accaparé de toutes parts, ressemble au papillon, qui voltige de fleur en fleur ; nous trouvons oiseuses et inutiles les longues et profondes méditations, comme si la réflexion n'était pas le gage le plus sûr de la fécondité de nos actions ; nous voulons produire beaucoup, nous imitons le geste large du semeur, sans songer à la pauvreté de la graine et de la récolte.

Combien différente était la vie de nos anciens

maîtres! Retirés du monde, loin des agitations qui dissipent l'esprit, ils semblaient vivre dans une oasis de calme et de paix; ils y laissaient mûrir lentement leurs travaux; ils y apportaient tout le calme d'un esprit tranquille, une énergie entière, qu'ils n'éparpillaient pas au gré du hasard sur mille entreprises hâtives. Entièrement adonnés à leurs fonctions, ils s'en acquittaient avec une dignité qui imposait à tous le respect. Aussi de quel prestige jouissaient alors l'enseignement universitaire et ses maîtres autorisés!

Étudier la vie et les travaux des anciens serait un sujet d'utiles méditations pour ceux qui, par complaisance ou par flatterie, se mettent en quête d'une popularité mal acquise, ou qui abusent du prestige de leurs fonctions pour s'immiscer dans des domaines étrangers à celui de la science, ou qui prêtent leur nom à des écrits qui servent à tromper la masse au lieu d'instruire l'élite.

On n'attend pas de nous que nous passions en revue la pléiade de savants qui illustrèrent les chaires de l'université de Louvain. Nous nous contenterons d'esquisser rapidement deux portraits, deux types bien caractéristiques; ces deux maîtres sont l'un et l'autre originaires de nos provinces et ont laissé un nom et des travaux éternellement célèbres. L'un est un esprit primesautier, toujours

à la recherche d'une découverte nouvelle, sa vie n'est qu'un voyage, une longue aventure; par l'élévation de son génie et la puissance de ses découvertes, il plane au-dessus du monde; il semble embrasser dans son entier le développement de l'esprit humain. C'est André Vésale, le créateur de l'anatomie.



Fig. 5. — D'après le plus ancien portrait gravé du maître.

L'autre, esprit plus pondéré, plus sévère, voyage à travers l'Europe à la recherche du calme et du repos; il mène une vie bourgeoise à l'abri des troubles et du bruit; c'est Juste Lipse, dont le nom est inséparable de celui de notre école.

André Vésale (1), né à Bruxelles en 1514, fit ses

(1) Broeckx, *Prodrome de l'histoire de la Faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain*. Anvers, 1865; Wauters, *Quelques mots sur André Vésale, ses ascendants, sa famille et sa demeure à Bruxelles*. Bruxelles, 1897; et surtout : Burggraeve, *Études sur André Vésale, précédées d'une notice historique sur sa vie et ses écrits*. Gand, 1851.

humanités à Louvain; à l'âge de 16 ou 17 ans, il écrivait très élégamment le latin et le grec et avait même quelque connaissance de l'arabe; il devait cependant abandonner bientôt ses études littéraires, pour s'adonner avec passion à la médecine. La science de l'anatomie humaine n'existait pas avant Vésale; personne ne songeait à se livrer à l'étude du corps humain; la loi et la religion prescrivaient un saint respect pour la dépouille humaine; quiconque eût osé porter la main sur un cadavre aurait été regardé comme un sacrilège profanateur. En 1318, un professeur de Bologne, Mundmus, ayant osé faire quelques essais sur un cadavre, devint l'objet de telles menaces qu'il dut renoncer à poursuivre ses recherches. Les théories de Galien, le médecin de Pergame, faisaient loi depuis 1400 ans et personne ne songeait à les discuter. Vésale allait leur porter le coup mortel.

En quittant Louvain, il se dirigea vers la plus célèbre école de médecine de l'époque, à Montpellier; ses études y furent tellement fructueuses, qu'il obtint par lettres-patentes la permission de prendre tous les ans un cadavre parmi ceux des criminels exécutés à Montpellier. De cette ville, le savant déjà célèbre se rendit à Paris; la même difficulté de se procurer des cadavres se présentait

partout devant lui. On le voyait parfois dans le cimetière des Innocents ou à la butte de Montfaucon disputer à des chiens affamés une proie déjà en putréfaction.

La guerre de François Ier contre Charles-Quint décida Vésale à se rendre à Louvain ; l'université fut heureuse de recevoir un tel maître ; elle lui permit de faire publiquement des démonstrations anatomiques. Vésale put enfin, mais non sans peine, se procurer à Louvain un squelette complet.

Il dirigeait habituellement ses promenades vers les champs d'exécutions, dans l'espoir d'y rencontrer des débris de corps humains ; les cadavres épars dans la campagne, dont la vue horrible hantait les imaginations les plus froides, ne l'effrayaient pas. Un jour il vit flotter au haut d'un gibet le corps d'un pendu, que les oiseaux de proie avaient dépouillé complètement de ses chairs. A l'aide de son compagnon, Vésale escalada la potence et détacha le squelette ; mais il dut se résoudre à l'enterrer, en attendant une occasion favorable pour l'introduire en ville sans attirer les soupçons des gardes et s'exposer aux rigueurs des lois.

Vésale ne devait pas se fixer à Louvain ; sa nature ardente, son désir insatiable de nouveauté et de découvertes scientifiques le poussaient à

mener une vie vagabonde; l'imprévu du voyage et le contact des savants étrangers pouvaient ouvrir devant lui des horizons nouveaux. Vers 1535, nous le voyons attaché aux armées de Charles-Quint en qualité de médecin chirurgien; peu après, il donnait successivement des leçons aux universités de Padoue, de Pise et de Bologne. De retour dans sa patrie, il publia l'ouvrage qui devait lui créer une célébrité immortelle : *De humani corporis fabrica;* ce vaste traité d'anatomie, orné de planches nombreuses, expliquait tous les détails du squelette humain; l'auteur y exposait le fruit de ses longues recherches et y démontrait, avec preuves à l'appui, la fausseté de toutes les théories antérieures sur la composition du corps. Nous possédions à Louvain un magnifique exemplaire, sur vélin de ce célèbre ouvrage; Charles-Quint en avait fait don à notre Bibliothèque.

Les nouvelles théories anatomiques, répandues dans le monde entier, furent prises violemment à partie par des adversaires fougueux; Vésale ne put se taire et convoqua les défenseurs du système de Galien à des démonstrations publiques; devant un auditoire nombreux il ouvrit un cadavre et expliqua ses théories à la satisfaction de tous. Cependant, vaincus sur le terrain scientifique, les adversaires du savant se prirent à le ca-

lomnier auprès de Charles-Quint. Vésale se retira plus tard à la cour d'Espagne, où Philippe II le choisit comme médecin. La légende raconte qu'au cours d'une dissection opérée par Vésale, le cœur de la victime palpita sous l'acier du scalpel; le tribunal de l'inquisition, dit-on, s'en mêla et condamna le savant.

Vésale s'éloigna bientôt de la cour d'Espagne. Fit-il réellement le vœu religieux de se rendre en Terre Sainte ou ne faut-il voir là qu'un prétexte pour quitter un milieu désagréable mais puissant? La question n'est pas élucidée; toujours est-il que Vésale partit pour la Terre Sainte. Au retour le vaisseau fit naufrage sur les côtes de l'île de Zanthe, où le savant mourut misérablement en 1564.

La ville de Bruxelles se préparait à fêter, l'été passé, le quatrième centenaire de la naissance de Vésale; des savants étrangers de tous pays avaient envoyé leur adhésion; on avait réuni à cette occasion des épreuves de tous les portraits du savant; nous en possédions un petit, sombre et tout craquelé, dans la galerie de notre Bibliothèque. Un savant anglais l'avait fait photographier, peu de temps avant la guerre, comme un des meilleurs du célèbre fondateur de l'anatomie.

Juste Lipse (1), né à Isque en 1547, étudia successivement à Bruxelles, à Ath, à Cologne et à Louvain ; il connut l'école belge dans toute sa splendeur et sa prospérité, il en chanta la gloire en termes pompeux :

Salvete Athenae nostrae, Athenae belgicae,
O fida sedes Artium et fructu bona,
Lateque spargens lumen et nomen tuum!

Le cardinal Granvelle, à qui le jeune savant avait dédié son premier ouvrage, le nomma secrétaire des lettres latines de sa maison. En cette qualité, Juste Lipse passa à Rome deux années, pendant lesquelles il put étudier à loisir les chefs-d'œuvre de l'antiquité, les ruines, les manuscrits. Peu à peu il s'assimila le génie des anciens, il forma son goût et acheva son érudition. De retour à Louvain, il éprouva une profonde déception ; l'université commençait à connaître des jours de souffrances et de luttes.

Certains auteurs ont cru trouver dans la fondation de l'université de Douai une des causes du

(1) L. Roersch, article dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. XII, col. 239 sv.; surtout la *Bibliotheca Belgica*, 1re série, t. XV, XVI, XVII; on y trouvera une ample bibliographie de tous les travaux de Juste Lipse. Baron Descamps, *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Juste Lipse, à Louvain, le 9 mai 1909*, dans le *Liber memorialis des Fêtes jubilaires de l'université catholique de Louvain,* p. 43 sv.



Fig. 6. — Juste Lipse
(d'après une gravure de C. Galle).

déclin de l'école de Louvain; les démarches nombreuses des docteurs de Louvain pour essayer de retarder quelque peu la création de l'université de Douai, semblent à première vue leur donner raison. L'école de Douai s'ouvrit en 1562; elle fut fondée sur le modèle de Louvain et ses règlements académiques furent calqués sur les nôtres. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, demanda même à Louvain de choisir quelques professeurs qui pussent contribuer à une prompte organisation de la nouvelle école; Douai put jouir de tous les bienfaits que l'époque prospère de la Renaissance avait accumulés à Louvain. L'ancienne école cependant conserva la supériorité « de la mère sur la fille », « de la métropole sur la colonie »; les étrangers, attirés par le passé glorieux de Louvain, préférèrent la cité brabançonne à Douai; des étudiants, originaires des villes les plus voisines de Douai, continuèrent à se rendre à Louvain (1). Quoi qu'il en soit du début, les relations entre les deux universités furent très étroites dans la suite; lorsque Douai devint française sous Louis XIV en 1667, elle n'oublia pas ses liens de parenté; dans la galerie des conquêtes du roi, formée par Du Fresnoy à Glatigny, on

(1) G. Cardon, *La fondation de l'université de Douai*, p. 14 sv., p. 494 sv. Paris, 1892.

lisait l'inscription suivante, composée par La Fontaine :

Douay, ville à Pallas si chère,
Soit que Pallas se considère
Un armet à la teste, ou l'aiguille à la main,
Douay, la fille de Louvain,
Bénit le Conquérant dont le bras l'a soumise (1).

Nous devons rechercher les causes réelles de la décadence de l'université de Louvain dans le sort pénible de notre pays, et dans la facilité avec laquelle les étudiants flamands continuaient à émigrer dans les universités étrangères (2). Après le règne de Charles-Quint, les troubles les plus graves bouleversèrent la Belgique; l'administration du duc d'Albe sema la terreur dans nos provinces. Juste Lipse aimait la paix, la tranquillité, le repos; ennemi des discussions violentes et des bruits guerriers, il passa toute sa vie à fuir les uns et les autres, et les rencontra partout où il chercha un refuge; un jour il dut sauter par-dessus deux haies et se sauver à travers les bois pour éviter les troupes hollandaises. Et cependant, écrit-il dans son traité *De la Constance*,

(1) *Pièces relatives à l'érection de l'université de Douai en 1562*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1846, p. 275 sv.

(2) Cardon, *op. cit.*, p. 502 sv., donne plusieurs tableaux, indiquant le nombre des étudiants flamands qui émigrèrent à l'étranger.

lorsque je fuyais la Belgique, Langius m'expliqua que la fuite et le séjour à l'étranger n'allègent pas les souffrances morales; le seul remède est la fermeté d'âme, qui s'acquiert par la raison. Du reste les maux dont souffrent les Belges ne sont pas aussi terribles qu'ils le paraissent; l'histoire offre des exemples de calamités autrement effroyables.

Plein de dégoût pour le régime sévère qui pesait sur nos compatriotes, Lipse se retira à Dôle, puis à Vienne.

En 1572 il enseigna à l'université d'Iéna. Dans le but d'éviter les conflits religieux, n'ayant pas de convictions solidement étayées, il se fit Luthérien; il ne put cependant éviter les difficultés de tout genre que lui créèrent certains collègues, jaloux de ses succès. En 1574, Lipse se retira à Isque, dans le calme de la campagne, et à Louvain où il poursuivit ses études; il s'adonna avec passion à la culture des fleurs, dont il goûta le charme toute sa vie. « Les jardins, disait-il, sont préparés pour l'âme aussi bien que pour le corps, pour récréer celle-là autant que pour reposer celui-ci, et pour nous fournir une retraite salutaire contre les soucis et les agitations. » Les soldats autrichiens dérangèrent la solitude de Juste Lipse; peu s'en fallut qu'ils ne détruisissent ses livres et ses papiers.

Les armées étrangères firent bientôt le siège de la ville de Louvain; la peste, qui ravageait depuis quelque temps nos provinces, décima la ville universitaire et y fit près de 50.000 victimes; on dut démolir plus de 1.000 maisons; de toute la Faculté de médecine un seul professeur survécut au fléau (1). Toutes les forces vives de la nation furent condamnées à l'inaction. L'école de Louvain connut toutes les vexations et tous les malheurs de la guerre et de l'occupation militaire. Le savant anversois André Schott qui, avant d'illustrer les chaires universitaires d'Espagne, enseigna la rhétorique au collège du château à Louvain, a tracé un sombre tableau des malheurs de la cité brabançonne; dans une lettre à Plantin, datée de 1581, il écrivait : « Tous ceux qui ont étudié à l'étranger, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre, se plaisent à reconnaître que c'était bien ici l'endroit le mieux choisi pour les études. D'autres centres universitaires possèdent sans doute des collèges plus riches, un nombre plus considérable d'étudiants, mais combien plus d'élèves paresseux; nulle part on ne trouvait cet ensemble de toutes les sciences ensei-

(1) Van Even, *op. cit.*, p. 91; Lefebvre, *Notice sur l'ancienne Faculté de médecine de Louvain et spécialement sur Jean Walter Viringus*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1856, p. 228 sv.

gnées avec un sérieux profond, sans souci de la forme et de la vaine recherche des mots et des phrases pompeuses. Et voici que le temple des Muses, le plus agréable de tout l'univers, est envahi par les soldats; on n'y entend plus que trompettes et clairons. Partout ce ne sont que luttes atroces, querelles sanglantes, carnages odieux, tous les fléaux de la guerre; comme couronnement de tous ces maux, voici la famine, la disette, la peste. Les savants du monde entier, qui se rencontraient ici à un rendez-vous fidèle, ont pris la fuite » (1).

Juste Lipse, fuyant les maux de sa patrie, se retira à Leyde et fut nommé en 1578 professeur à l'université, fondée dans cette ville trois années auparavant. L'université de Leyde, elle aussi, vint chercher à Louvain les bases de son organisation et ses premiers professeurs les plus distingués. Les chefs et protecteurs de la réforme y créèrent un centre puissant, débordant d'enthousiasme intellectuel, avide de gloire et de succès; la nouvelle école batave acquit bientôt une grande célébrité et exerça une influence considérable dans les Provinces-Unies. Les luttes théo-

(1) *Lettre du Père André Schott, concernant l'université de Louvain*, dans l'*Annuaire de l'nuiversité*, 1847, p. 235 sv.



logiques y furent très vives et dégénérèrent en querelles politiques (1).

Juste Lipse espéra en vain se mettre à l'abri des polémiques religieuses; sa conversion du luthéranisme au calvinisme ne lui fut pas une sauvegarde suffisante contre les taquineries des ministres protestants. Désabusé, il sentit renaître en lui la foi de ses ancêtres et quitta l'université de Leyde; le chemin lui était ouvert bien large pour entrer à l'école de Louvain. En 1592, déclinant les offres les plus alléchantes du pape, de plusieurs cardinaux, des princes, des universités d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, il accepta la chaire d'histoire ancienne et de langue latine à Louvain; il l'occupa jusqu'à sa mort en 1606. Les restes de Juste Lipse furent retrouvés en 1868 dans l'église des Récollets à Louvain et transférés dans la pédagogie qui porte le nom du savant (2).

Juste Lipse remplit un rôle prépondérant dans l'histoire de l'humanisme. Les anciens maîtres avaient édité et traduit une foule de textes grecs et latins; on sentit bientôt le besoin d'en avoir

(1) Nève, *Relations de Suffridus Petri et d'autres savants du XVIe siècle avec l'université de Louvain*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1848, p. 174; De Ram, *Considérations*, p. 350.

(2) *Les restes de Juste Lipse*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1875, p. 360 sv.

une intelligence plus parfaite. Les philologues se mirent à la besogne en corrigeant, en rétablissant les textes altérés à l'aide des manuscrits; eux aussi dans ce domaine de la critique remarquèrent bien vite les lacunes de leur érudition. La philologie ne pouvait s'enchaîner au texte, elle devait s'ouvrir des horizons plus vastes; pour comprendre les auteurs et rétablir leurs écrits dans toute leur pureté, il fallait connaître la langue qu'ils avaient employée et le milieu où ils avaient vécu (1). L'histoire de l'antiquité, de ses mœurs, de ses lois, de sa religion, la connaissance des inscriptions et des monnaies, l'étude des restes glorieux de l'ancienne civilisation, c'est peut-être un gros bagage, mais un bagage indispensable au philologue.

Juste Lipse fut le plus ardent pionnier de cette contrée inculte et inexplorée.

Ses ouvrages sur la politique, l'histoire, la morale, la philosophie, ses commentaires sur les philosophies anciennes, ses œuvres philologiques ouvrirent des aspects nouveaux sur l'histoire de l'antiquité et furent à la base de toutes les études philologiques postérieures. Les œuvres de Lipse se répandirent partout à profusion; son traité *De*

(1) Roersch, *L'humanisme belge*, p. 101-103.

Constantia eut plus de quatre-vingts rééditions dans toutes les langues.

Peu de savants jouirent d'une célébrité comparable à celle dont jouit Juste Lipse ; à une époque où la science était considérée comme un titre de noblesse, l'auréole du génie de notre compatriote fascina l'Europe entière. Lorsque les archiducs Albert et Isabelle visitèrent la ville de Louvain, ils assistèrent à une promotion solennelle en théologie et manifestèrent le désir d'entendre Juste Lipse ; le maître eut deux heures pour préparer un discours latin ; il en prit occasion pour rappeler aux rois et aux princes leurs devoirs, dont le premier est la clémence et le pardon.

La légende a tracé de cette visite des archiducs et de la leçon de Juste Lipse un récit empreint d'une douce et tendre naïveté ; écoutons-en quelques échos charmants ; nous verrons de quel prestige les peuples ont entouré le nom du grand maître de Louvain.

« Il y avait à l'hôtel de ville de Louvain, le 28 novembre de l'année 1599, une cour étincelante et nombreuse. C'était celle de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, sa royale épouse. Enfin, la Belgique voyait en eux non plus des gouverneurs généraux, mais des souverains. Le vieux Philippe II tenait d'autant plus aux Pays-Bas qu'ils lui avaient

coûté plus de peines. Quarante ans de guerre et de troubles sanglants n'avaient pu en effet remettre les Belges sous son obéissance. En 1596, il avait confié à l'archiduc Albert, son neveu, cardinal de Tolède, le soin de pacifier ces malheureuses contrées. Dans le but tardif de contenter les esprits qui ne pouvaient s'accoutumer au gouvernement espagnol, Philippe II se décida en 1598 à détacher les Pays-Bas catholiques de sa couronne. Il en fit un État à part, indépendant, qu'il donna pour dot à à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, et il se résolut à la marier à l'archiduc Albert. Ce prince avait besoin pour une telle union de doubles dispenses; il épousait sa cousine et il était cardinal. Le roi d'Espagne obtint tout de Rome pour une disposition qui devait mettre fin à tant de guerres. »

« L'archiduc Albert avait quarante ans; sa figure était froide et réservée. L'infante Isabelle venait d'entrer dans sa trente-troisième année. Elle était grande, un peu maigre, mais elle avait des yeux noirs expressifs et la peau très brune; du reste une beauté plus qu'ordinaire. C'est elle que la Satyre Ménippée représente dans ces vers :

Pourtant, si je suis brunette,
Ami, n'en prenez émoi;
Car autant aimer souhaite
Qu'une plus blanche que moi.

« Mais malgré sa peau basanée, et quoique déjà surannée, comme disaient les rimeurs d'alors, l'infante Isabelle était une princesse recommandable par sa sagesse, sa piété profonde et ses vertus. Elle était accoutumée à la guerre, aux expéditions, à la chasse, à la fatigue et aussi aux travaux de cabinet ».

« Il fallait toute la constance d'Albert et d'Isabelle, à qui du moins cette qualité était commune, pour ramener le calme dans nos belles contrées. Les premières années de leur règne furent de longues et furieuses guerres. Albert, quoiqu'il eût été homme d'Église, était brave; plusieurs faits le témoignent; et sa cuirasse, que l'on conserve au musée de Bruxelles, porte l'empreinte de quatre coups de mousquet, qu'il reçut au long siège d'Ostende. C'est pendant ce siège que l'infante, compagne assidue de son époux jusque dans les camps, donna ses diamants aux soldats qui se révoltaient parce qu'on ne les payait point; c'est là aussi que, fatiguée de la résistance que lui opposait Ostende et comptant sur un surcroît de forces qui lui était parvenu, elle fit vœu de ne point changer de linge qu'elle ne fût maîtresse de la place; elle tint le serment, et le siège ayant duré plus de trois années, le linge que portait la princesse acquit cette couleur fauve, qui de

son nom est appelée encore couleur Isabelle ».

« Mariés le 18 avril 1599, Albert et Isabelle avaient fait leur entrée à Bruxelles avec magnificence, le 6 septembre. L'inauguration des archiducs ne fut célébrée à Louvain qu'à la fin de novembre ».

« Isabelle et son époux aimaient les sciences et les arts ; ils se montraient favorables à l'industrie et au commerce. Mais leur piété rigide et la sévérité de leurs mœurs promettaient de leur part un gouvernement austère. Beaucoup d'hérétiques et de coupables gémissaient dans les prisons. Ils pouvaient attendre des nouveaux souverains une justice complète, selon les lois d'alors, mais point de grâces ; et dans les circonstances qui entouraient le naissant pouvoir des archiducs, il eût fallu de l'indulgence surtout pour fermer toutes les plaies ».

« La cour des archiducs était donc rassemblée après la messe dans la plus grande salle de l'hôtel de ville de Louvain. Le temps était sombre et pluvieux ; il était neuf heures du matin ; et la nombreuse assemblée, avec des princes peu amusables, contemplait la perspective d'une journée d'ennui, lorsque Albert demanda doucement :

— Qu'y a-t-il à connaître dans cette ville ?

— Mais l'université, Monseigneur, répondit le

bourgmestre de Louvain. Elle a vu Charles-Quint sur ses bancs.

— Et maintenant, ajouta le comte de Fuentès, elle compte parmi ses professeurs, Juste Lipse.

— Je connais ce grand nom, dit Isabelle. Mon père lui a conféré le titre de son historiographe. N'est-il pas de Brabant?

— Oui, Madame, répondit le bourgmestre. Il est né à Isque, entre Louvain et Bruxelles, il a maintenant cinquante-deux ans. Sa famille était noble et riche; son oncle Martin fut l'ami d'Érasme. A dix ans, au collège d'Ath, il fit des vers latins qui eurent de l'éclat.

— A dix-neuf, poursuivit le comte de Berg, il publia son livre des diverses leçons, *variarum lectionum*, où l'on admire une latinité pure, une élégance de style qui semblent appartenir aux beaux temps de la langue des Romains.

— Je l'ai lu, dit Isabelle. On le croirait de Cicéron. Ce livre n'était-il pas dédié au révérend cardinal de Granvelle?

— Précisément, Madame.

— Je fais cas, dit Albert, de son commentaire sur Tacite.

— C'est un prodige que cet ouvrage, répliqua le comte de Fuentès. Aussi l'a-t-on déjà réimprimé dix fois.

— Je préfère pour mon compte, dit Isabelle, le traité *De Militia Romana;* mais sa politique ne me paraît pas excellente.

— Il en a fait cependant, répondit Cabbeliaw (c'était un capitaine flamand). N'a-t-il pas pris parti pour le duc de Leicester, quand la reine Élisabeth nous envoya ce seigneur, avec l'espoir que nous nous ferions anglais ?

— Oh! dit Albert, ce sont des choses qu'il faut oublier. Nous sommes persuadés que Juste Lipse ne se souvient guère lui-même de ses petits égarements.

— Il a pourtant bonne mémoire, dit en souriant le comte de Berg. Car on dit qu'en étudiant Tacite, il est parvenu à le savoir par cœur tout entier. On conte même qu'un jour il s'obligea à réciter, mot pour mot, tous les passages qu'on lui désignerait de cet écrivain célèbre, consentant à être poignardé dans le cas où il ne les rapporterait pas fidèlement.

— De tels hommes font de si hautes exceptions qu'on ne saurait trop les ménager, dit l'archiduchesse.

— C'est l'honneur du pays, Madame, continua le comte de Fuentès. Aussi voyez tout ce qu'on a fait pour nous le ravir! A Vienne, on n'a pas épargné les séductions; à Iéna, où il professait, il

y a vingt-cinq ans, l'éloquence et l'histoire, les princes de Saxe-Cobourg lui ont fait les offres les plus honorables. A Leyde, on lui proposait pour le retenir des montagnes d'or. Il y a six ans, pendant qu'il était à Liège, le pape Clément VIII à Rome, le sénat de Venise, le roi Henri IV à Paris, Ferdinand de Médicis à Florence, l'académie de Pise lui envoyèrent des ambassadeurs, c'est à peu près le mot que je dois employer. L'amour de la patrie l'emporta dans le cœur de Juste Lipse. Il préféra une chaire d'histoire ancienne à l'université de Louvain; et il l'occupera jusqu'à sa mort.

— Et sans doute, dit Albert, il est revenu de ses erreurs religieuses?

— En doutez-vous? répliqua l'Infante. N'a-t-il pas abjuré à Mayence tout ce qui pouvait se trouver entaché d'hérésie dans ses écrits et dans ses actions, du temps qu'il vivait au milieu des hérétiques? Et n'écrit-il pas à présent l'histoire des miracles de Notre-Dame de Hal? Quand se donnent les leçons d'histoire ancienne?

— A l'heure qu'il est, Madame, répondit le bourgmestre Muyen de Louvain.

— Messieurs, reprit Isabelle, en élevant la voix, nous allons visiter ce qui est plus rare qu'un monument, un grand homme. Notre désir est que toute la cour assiste avec nous à une leçon du

docteur Juste Lipse, sur les mêmes bancs où s'est assis Charles-Quint, notre aïeul auguste.

« L'assemblée salua tout entière avec satisfaction ; elle voyait là du moins une distraction d'une heure. Les archiducs et leur suite, les chevaliers de la Toison d'or, les ducs, les marquis et les comtes, les dames d'honneur et les capitaines, le bourgmestre et les notables de la ville, deux cents personnes environ plus ou moins chamarrées de soie, d'or et de velours, ornées de plumes, de colliers, de diamants et de dentelles, se rendirent à l'université, précédées par un corps de musique, escortées de la foule curieuse ».

« Les portes du temple des sciences, fondé par Jean IV, duc de Brabant, s'ouvrirent tout entières devant le noble cortège, et la cour d'Isabelle pénétrait dans l'enceinte, alors silencieuse, quand Juste Lipse, à qui la musique faisait mal, demanda la cause de tout le bruit qu'il entendait ».

« Pour toute réponse, il vit paraître les archiducs et leur suite nombreuse. Le bourgmestre lui dit que Leurs Altesses désiraient assister à sa leçon. Le silence de l'école ne fut pas autrement troublé. Isabelle et sa cour saluèrent sans dire un mot ; le professeur, sans descendre de sa chaire, se leva et posa sa toque. Il savait que les hommes supérieurs allaient de pair avec les souverains. Il se

rappelait que, dans une cérémonie publique, l'empereur Charles-Quint avait donné la droite au recteur magnifique de Louvain. Il salua cependant, en inclinant la tête vers ses nobles auditeurs, pendant que ses nombreux élèves, qui chérissaient leur maître, se pressaient pour faire place à la cour. Juste Lipse était d'une taille moyenne; il avait le front large et élevé, l'œil vif; il maigrissait en vieillissant, la couleur de son teint révélait le commencement de la maladie de foie qui devait bientôt le mettre au cercueil. Il était vêtu d'une simple robe à larges manches. Il avait devant lui, dans un petit vase blanc, une tulipe; car il se plaisait à cultiver ces fleurs; son chien Saphir était assis avec recueillement au pied de sa chaire ».

« La leçon de Juste Lipse n'avait été arrêtée que par un léger mouvement de quelques minutes; tout était redevenu calme; seulement l'auditoire avait changé de face ».

« Au moment où la cour avait paru, le professeur expliquait à ses élèves la belle retraite des dix mille, écrite par Xénophon qui en avait été le héros. Au lieu de poursuivre cette matière devant les archiducs, il se leva de nouveau, et prenant en main le livre de Sénèque, *De la Clémence,* il lut ce passage remarquable où la vertu

qui pardonne est présentée avec chaleur comme capable d'élever l'homme jusqu'aux dieux. Lipse en public parlait avec âme, avec éloquence, avec grâce ; tout le feu de son génie l'inspira, il commenta magnifiquement un texte si convenable à la circonstance ; il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui pût distinguer les grands des autres hommes : « Eux seuls ont le bon-« heur de pouvoir l'exercer, dit-il, eux seuls « peuvent vaincre leurs ennemis à force de bien-« faits ! »

« Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs et la bonté qui les gagne, la justice qui glace les peuples, le pardon qui les réjouit et les ranime. Il fit un suave tableau de la sérénité qui entoure une âme douée de clémence, du doux sommeil qui repose un cœur bienfaisant ; il montra la mort sans agonie, sans épouvante, sans effroi, sans laideur, au terme d'une vie généreuse. Il releva encore la sublime morale du philosophe païen, en la renforçant de la doctrine surhumaine et des paroles augustes de l'Évangile ».

— « Dieu ne serait pas Dieu, dit-il, si sa clémence n'égalait son immensité ; et Satan ne serait plus le démon, si la clémence pouvait entrer dans son cœur. Aussi parmi les souverains, ceux-là seuls seront grands devant les hommes et seront élus

devant Dieu, qui auront mesuré leur clémence à l'étendue de leur pouvoir... »

« Le professeur s'arrêta. La leçon était terminée ; la cour se retira, pénétrée, grave, sérieuse. Le soir de ce jour-là, l'archiduc Albert nomma Juste Lipse membre de son Conseil d'État. Il signa, avec Isabelle, les lettres de grâce de trois cents Brabançons condamnés, qui le lendemain virent s'ouvrir, émerveillés, les portes de leurs prisons ; le 30 novembre, ils allèrent en corps remercier Juste Lipse ; tous les ans, à pareil jour, ils lui portèrent jusqu'à sa mort un bouquet de tulipes éclatantes. — Mais en l'année 1606, ils le déposèrent sur son tombeau » (1).

Après avoir étudié deux types de maîtres, jetons un regard rapide sur la vie estudiantine à Louvain aux siècles passés (2).

La plupart des étudiants habitaient dans les pédagogies et collèges si nombreux dans l'ancienne université ; plusieurs prenaient leur logement chez les bourgeois ; quelques-uns, privés de

(1) *Une leçon de Juste Lipse,* dans l'*Annuaire de l'université,* 1843. *Analectes*, p. 58-67.

(2) Huisman, *L'étudiant au moyen âge*, dans la *Revue de l'université de Bruxelles*, t. IV (1899), p. 43 sv.; Robida, *Les Escholiers du temps jadis*. Paris, 1908 ; E. Poullet, *Le monde universitaire de Louvain au XVIe siècle*, dans la *Revue catholique de Louvain*, t. XXV (1867), p. 448 sv. ; Cardon, *op. cit.*, p. 477 sv.

toute ressource, se plaçaient dans la domesticité de l'un ou l'autre grand docteur. Les plus jeunes arrivaient sous la direction d'un précepteur; ceux qui désiraient, selon une coutume louable de l'époque, prolonger leur séjour à l'université, amenaient avec eux toute leur famille, qui s'installait dans la ville universitaire. Les dépenses des étudiants étaient minimes; au milieu du xv[e] siècle, d'après une recherche faite à Louvain, l'étudiant dépensait en moyenne 300 francs par an ; le professeur touchait un traitement de douze à treize cents francs (1).

Dans ce monde universitaire d'autrefois, comprenant au dire de Juste Lipse 8.000 étudiants, il y en a de toutes les nationalités : des Allemands, des Polonais, des Lithuaniens, des Portugais, des Espagnols, des Français, des Écossais, des Anglais, des Irlandais, des Scandinaves; il y en a même appartenant à des nations en guerre avec nos provinces; on se borne à leur enjoindre de veiller sur leur langue, de suivre avec assiduité les leçons et de ne pas sortir des murs de la ville.

(1) *Documents relatifs aux traitements des professeurs de l'ancienne université de Louvain, vers 1609*, dans l'*Annuaire de l'Université*, 1855, p. 214 sv.; J. Wils, *Les dépenses d'un étudiant à l'université de Louvain (1448-1453)*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXXII (1906), p. 486 sv.

Un élément flottant ajoute une note curieuse à ce monde cosmopolite : ce sont les voyageurs, qui en petits groupes à pied parcourent les universités, pour « se perfectionner dans leurs études ». Tous ces jeunes gens, de tendances si disparates, d'esprit si divers, ont des liens secrets qui les unissent entre eux; le monde des lettrés n'a pas de frontières à cette époque. « Tous ceux qui avaient lu Aristote ou Pierre Lombard, dit un érudit, et qui savaient construire un syllogisme, d'un bout de l'univers à l'autre, étaient concitoyens » (1).

Ne jugeons pas ce nom de estudiantin d'après les coutumes de notre époque; les mœurs du XVIe siècle sont plus rudes, plus agitées; le crime, l'assassinat, le vol, le viol sont monnaie courante. L'étudiant forme caste à part, il a ses préjugés, ses idées, son costume; il aime les plaisirs bruyants, le jeu, la chasse, les armes, les combats. Insouciant, il étudie parfois avec fougue et passion, mais trop souvent il abandonne complètement pendant de longues périodes tous les devoirs de son état. « Insolent comme le soudard mercenaire du XVIe siècle, frondeur comme le bourgeois des vieilles communes libres », il poursuit les nouveaux venus du cri de barbara! barbara!

(1) Boissier, *La Réforme des Études au XVIe siècle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1882, p. 583.

jusqu'à ce qu'ils se plient aux usages communs du monde estudiantin. Ils s'en vont, joyeux compères, « la toque sur l'oreille, le nez au vent, l'épée au côté », et parcourent les rues tortueuses et sombres de la ville, à la barbe du promoteur chargé de la police universitaire ; pour effrayer les bourgeois, ils tirent des coups de feu dans les rues ; si les passants s'ameutent et protestent, ils les rouent de coups et disparaissent. Un jour ils dispersent tout un banquet où sont réunis de paisibles bourgeois, et se mettent à table pour achever le repas ; une autre fois, ils entrent dans une salle de bal et interrompent la danse en jouant de l'épée. A la fin du XVe siècle, les étudiants en armes sont maîtres du pavé toutes les nuits et les bourgeois n'osent plus se hasarder dans les rues.

Les étrangers se sont vite pliés aux habitudes de notre pays ; dans les tavernes la bière coule à flots et les libations se terminent trop souvent à coups de couteau ou d'épée. Dans ses impressions sur Louvain un étudiant de Cambridge écrivait : « Ce sont d'incomparables buveurs, mettant leur gloriole dans de copieuses libations. Le renom de force et de valeur de chacun dépend de sa capacité d'absorption. Ils cessent seulement de vider leurs grandes coupes, lorsque les mains, les pieds, les yeux et enfin la langue refusent tout service.

Vous êtes un ennemi juré, si vous refusez de trinquer joyeusement » (1).

Les règlements et statuts ne portaient-ils pas remède à tous ces abus? Les prescriptions de l'autorité étaient des plus sévères : défense de danser en public, dans les rues, avec les bourgeois, de jouer dans les cabarets, de briser ou d'escalader les clôtures, de pénétrer dans les jardins privés, de chasser sur les terres d'autrui, d'avoir des relations avec des femmes suspectes, de porter des armes, glaives, piques, hallebardes, arquebuses, d'injurier les gens, de les effrayer outre mesure, de faire du tapage nocturne, de se promener la nuit sans porter ostensiblement une lanterne (2). Que de fois l'autorité dut rappeler les statuts, défendant le port d'armes et prescrivant le costume universitaire; les étudiants, armés d'épées et de dagues, n'en continuaient pas moins à se promener avec la tunique jusqu'au genou, sans toge et sans béret. L'application des statuts était trop difficile; le promoteur, impuissant à saisir le coupable en flagrant délit, ne pouvait que rarement faire aboutir une enquête.

S'il est audacieux, goguenard, agressif, l'étu-

(1) Allen, *Some letters of masters and Scholars 1500-1530*, dans l'*English historical Review*, t. XXII (1907), p. 740 sv.

(2) *Codex Veterum Statutorum*, ed. De Ram, p. 34-37.

diant est chevaleresque ; il n'attend pas qu'on fasse appel à ses sentiments, il court au-devant du sacrifice ; l'épée des joyeuses algarades et des folles rondes de nuit se dresse pour la défense de l'honneur. En 1542, Longueval, général français, et Van Rossem, chef de l'armée du duc de Gueldre, se présentent devant Louvain pour en faire le siège ; des professeurs sont adjoints au magistrat pour la défense de la ville ; les étudiants courent aux armes ; l'autorité académique leur donne pour chef un célèbre Portugais, Damien a Goès. Cette petite guerre fut célébrée en vers par Livinus Torrentius, plus tard évêque d'Anvers (1). En 1572, 1590, 1622, la ville de Louvain est de nouveau menacée et chaque fois les étudiants sont les premiers à prendre les armes. Sous le régime autrichien, devant les avanies dont est l'objet l'autorité académique, la jeunesse ne peut modérer ses transports ; il faut des ordres sévères du recteur pour empêcher les étudiants d'en venir aux voies de fait (2).

Mais j'ai hâte de suivre quelques instants les jeunes gens dans leurs études ; prenons comme

(1) De Reiffenberg, *Deuxième Mémoire*, p. 21-22 ; *Notice sur les rapports d'Érasme avec Damien de Goès*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1853, p. 237 sv.

(2) Verhaegen, *op. cit.*, *passim.*

exemple la Faculté des arts, la plus célèbre et la plus intéressante parmi les Facultés des anciennes universités (1).

La Faculté des arts, dont le nom n'existe plus dans nos institutions scientifiques, formait le premier degré et la base obligée de toute l'instruction académique; tous les jeunes gens qui se destinaient aux études de Théologie, de Droit, de Médecine, devaient, avant d'être autorisés à suivre les cours de ces facultés, passer par l'École des arts; c'était l'antichambre de l'enseignement universitaire, où l'intelligence se formait et se préparait aux études subséquentes par une application sérieuse aux sciences philosophiques.

A l'origine, les étudiants suivaient les leçons données par des professeurs dans les auditoires de la Faculté des arts; ces jeunes gens habitaient le plus souvent chez l'un ou l'autre professeur ou régent, qui leur donnait des leçons particulières

(1) VALÈRE ANDRÉ, *Fasti academici*, p. 143 sv.; *Codex veterum statutorum*, ed. DE RAM, p. 199 sv.; REUSENS, *Statuts primitifs de la faculté des arts*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. IX (1867), p. 147 sv.; REUSENS, *Promotions à la faculté des arts (1428-1797)*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. I (1864), p. 875 sv.; *Organisation de l'ancienne université de Louvain*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1847, p. 161 sv.; *Annuaire de l'université*, 1888, p. 182 sv.; BRANTS, *L'université de Louvain* p. 30 sv.; DE JONGH, *op. cit.*, p. 55 sv.

avec l'autorisation de la Faculté. Après une vingtaine d'années, quelques-unes de ces maisons hospitalières de professeurs furent reconnues officiellement par la Faculté des arts; il y en eut tout d'abord sept, puis cinq, enfin en 1539 le nombre resta fixé à quatre : ce fut l'origine des quatre célèbres pédagogies de la Faculté des arts. La renommée de ces pédagogies devint bientôt mondiale; ces établissements n'étaient pas seulement des collèges où les étudiants étaient hébergés et nourris; dans les quatre pédagogies on donnait l'enseignement de la Faculté des arts, qui se trouva ainsi être donné simultanément quatre fois. Il n'y eut plus que les cours d'éloquence et de philosophie morale, qui furent communs à tous les élèves de la Faculté et auxquels tous les suppôts de l'université pouvaient assister. Ces deux cours publics continuèrent à se donner à l'auditoire de la Faculté des arts, situé au Vicus et occupé avant la guerre par le tribunal de Louvain; ce monument historique, dont on admirait la belle et sobre architecture, a disparu, hélas! dans l'incendie tragique de la ville. Dans ces quatre pédagogies, du Porc, du Château, du Lys et du Faucon, les étudiants menaient une vie sérieuse et active; levés dès cinq heures du matin, ils avaient leur journée remplie par les cours, les répétitions, les études; on

ne leur accordait qu'une heure de récréation après le souper. Les règlements étaient sévères, stricts, entrant dans les moindres détails de la vie (1).

Les étudiants de la Faculté des arts étaient parqués en quatre Nations : le Brabant comprenait tous les pays qui n'étaient pas renfermés sous la dénomination d'autres nations; la France comprenait tout le royaume de France et ses possessions, y compris le territoire de Cambrai; on adjoignit bientôt à la France le pays de Liège et le comté de Looz; la Flandre comprenait outre la Flandre les comtés de Hainaut et de Namur, et la ville de Malines; sous le nom de Hollande, on désignait la Hollande, la Zélande, le territoire d'Utrecht, la Frise et toute la contrée au nord voisine de la mer (2).

Chaque pédagogie avait un régent, un sous-régent et quatre professeurs, dont deux princi-

(1) La pédagogie du Porc, située rue de Namur, devait son nom à une enseigne d'auberge, située vis-à-vis; la pédagogie du Château était située rue du Château, la rue de Malines actuelle; la pédagogie du Lys était située jadis entre la rue de Savoie, la rue de Diest et la rue Neuve; la pédagogie du Faucon, qui devait son nom à l'enseigne de la maison où elle fut fondée, était située autrefois rue de Savoie; elle fut transférée rue de Tirlemont, à l'hôpital militaire actuel. Van Even, *op. cit.*, p. 288; Poullet, *Le monde universitaire*, p. 462; Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XX, p. 49 sv., p. 193 sv., p. 284 sv.; t. XXI, p. 17 sv.

(2) Nève, *Mémoire historique*, p. 18 sv.

paux et deux secondaires. Les études y étaient très dures. Les cours étaient de deux années; ils comprenaient neuf mois de logique, huit mois de physique et quatre mois de métaphysique; les étudiants de la première année étaient appelés logiciens, ceux de la deuxième année physiciens. Après les vingt et un mois de cours, il y en avait trois consacrés à des répétitions générales; durant l'année, les étudiants se livraient à des exercices littéraires, privés ou publics, consistant principalement dans la défense de thèses.

La Faculté des arts conférait trois grades : le baccalauréat, la licence et le doctorat ou magisterium. Il y avait de plus une épreuve préparatoire, appelée *Actus determinantiae;* les étudiants de la première année devaient subir cette épreuve pendant les quatre premiers mois de leurs études. Le baccalauréat était simple ou formel : la promotion au baccalauréat simple avait licu après un examen rigoureux, au commencement de la deuxième année d'études; le baccalauréat formel était réservé à ceux qui aspiraient à la licence. Les épreuves pour la licence étaient les plus célèbres; le grade de docteur était conféré sans apparat.

Les épreuves de la licence étaient précédées du célèbre concours des quatre pédagogies; nos

compatriotes attachaient une importance capitale au résultat de ces joutes académiques et les pédagogies y trouvaient un sujet d'émulation très vive.

En 1778, lorsque le baron François de Sécus, élève de la pédagogie du Porc, fut proclamé Primus, on exécuta un tableau allégorique que nous gardions précieusement dans notre galerie de la Bibliothèque. Au centre du tableau le Porc, couronné d'une couronne de Baron et armé de ses défenses naturelles, faisait s'écrouler devant lui le Château figuré par une tour à deux étages, du sommet de laquelle tombait une couronne immense. Les deux pieds de devant de l'animal portaient sur le cadavre du Faucon, dont la couronne gisait à quelque distance ; ses deux pieds de derrière foulaient deux fleurs de Lis, dans leur forme héraldique. L'animal portait en gueule une banderole avec le chronogramme : *Num Fortia quaeque pedibus calcavi* (1).

Les épreuves de ce concours solennel entre les pédagogies étaient soigneusement organisées. Un examen sur toutes les branches de l'enseignement des deux années d'études déterminait dans chaque pédagogie les neuf premiers étudiants; un second examen classait ces neuf premiers

(1) *Annuaire de l'université*, 1859, p. 311-312.

en trois catégories, appelées les lignes. La première ligne, formée des trois premiers élèves de chaque pédagogie, comprenait donc douze concurrents, entre lesquels s'organisait un concours solennel qui durait cinq heures. Vers la Toussaint et plus tard, après 1765, à la fin du mois d'août, la proclamation du résultat de l'examen se faisait solennellement sous le portique de l'entrée principale du Vicus ou École des arts; le vainqueur était proclamé Primus ou premier en philosophie et conduit en triomphe à la pédagogie à laquelle il appartenait; pendant trois jours, les cloches de la ville célébraient ce succès. Dans toutes nos provinces, on attendait avec anxiété le résultat du concours; le vainqueur était fêté dans sa ville natale à l'égal d'un prince régnant (1).

Lorsque Pierre Van Hamme fut proclamé Primus en 1693, la ville de Bruxelles lui fit une entrée pompeuse. Cent étudiants à cheval vinrent recevoir le lauréat à la porte de Louvain. Deux génies représentaient l'un la ville de Bruxelles, l'autre le collège des jésuites où le Primus avait fait ses humanités; les génies menaient le cheval

(1) On trouve des relations de ces fêtes dans l'*Annuaire de l'université*, 1842, p. 181 sv.; 1852, p. 256 sv.; 1853, p. 207 sv.; 1857, p. 248 sv., p. 275 sv., p. 285 sv.; 1861, p. 279 sv.



du lauréat et récitaient des vers latins dans tous les carrefours que le cortège traversait. Des trompettes et timbales de la cour précédaient la cavalcade. L'électeur de Bavière, gouverneur général de la Belgique, alla féliciter le vainqueur et lui mit une chaîne d'or au cou. Après un *Te Deum* solennel, le Primus reçut en cadeau à l'hôtel de ville un bassin et une aiguière en argent; devant la maison paternelle du lauréat on avait placé le dais de Charles-Quint, entouré de flambeaux de cire blanche (1).

Voici la disposition du cortège qui reçut à Namur Jean Grosse, Primus en 1715. 1. Un escadron de la cavalerie de la garnison, le sabre à la main. 2. Les écoliers du collège des jésuites, formant une nombreuse cavalcade en uniforme. 3. La magistrature communale entourée de ses sergents. 4, 5 et 6. Des membres du haut clergé. 7. Des trompettes, timbales, hautbois et autres instruments. 8. Des étudiants en Droit et en Théologie, venus de Louvain, tous à cheval. 9. Soixante philosophes de la pédagogie du Porc, à cheval. 10. Une brigade de jeunes hommes choisis, en bel uniforme, montés sur des échasses. 11. Le Primus, à cheval, vêtu d'une longue robe de soie

(1) JUSTE, *op. cit.*, p. 136 sv.

noire, portant une couronne de laurier sur la tête. 12. Les professeurs de la pédagogie du Porc, à cheval. 13. Les parents et amis du Primus, partie à cheval, partic à pied. 14. Une file de carrosses, qui étaient allés à la rencontre du vainqueur. Ce long cortège s'ébranla entre deux haies de soldats de la garnison, au son des cloches de la ville, au bruit de trois décharges de canons. Des Muses célébrèrent les louanges du triomphateur; les banquets, les bals et les illuminations se succédèrent pendant huit jours (1).

A Mons, pour la réception de François de Sécus, dont nous avons parlé, la ville dépensa 2.303 livres pour les décorations des rues; on but pour 1.128 livres de vin. Le total des dépenses s'éleva à 7.006 livres, 18 sols (2).

Nous conservions à la Bibliothèque de l'Université quantité de poésies latines, composées à l'occasion des réceptions triomphales des Primus; écrites d'une belle plume sur un riche parchemin ou imprimées sur satin, encadrées d'ornements peints, elles célébraient en un style pompeux les mérites du vainqueur, près de qui pâlissaient les gloires des plus grands conquérants de l'histoire (3).

(1) *Annuaire de l'université*, 1842, p. 181 sv.
(2) *Annuaire de l'université*, 1857, p. 248 sv.
(3) *Annuaire de l'université*, 1861, p. 311 sv.

Les sujets d'émulation scientifique ne faisaient pas défaut dans l'ancienne école de Louvain, nous venons de nous en convaincre. Si les jeunes gens s'y livraient aux ébats tumultueux et sauvages, que leur âge excuse facilement, ils savaient, après les rondes joyeuses, s'adonner à des exercices plus sérieux et se préparer dignement aux grands combats de la vie.

V

LE RÉGIME AUTRICHIEN. LA SUPPRESSION DE L'UNIVERSITÉ

Prospérité matérielle de l'université de Louvain au milieu du XVIII[e] siècle. — Quelques illustrations du corps académique : Minkelers, Réga, de Nélis, Paquot ; fondation de l'académie royale de Belgique. — Causes de la situation peu brillante de l'enseignement à Louvain. — Tendances néfastes du gouvernement autrichien dans l'administration des Pays-Bas. — Luttes sous Marie-Thérèse. Nomination d'un commissaire permanent du gouvernement près de l'université ; son rôle désastreux. — Luttes sous Joseph II. — Fondation du Séminaire général ; révolte des étudiants. — Caractère aigu de la lutte ; le gouvernement doit surseoir à ses mesures. — Réouverture du Séminaire en 1787. — Résistance héroïque du corps professoral aux mesures despotiques de Joseph II. — Transfert de plusieurs Facultés à Bruxelles. — Le cardinal de Frankenberg et l'orthodoxie des doctrines du Séminaire. — Défaite des Autrichiens en 1789 et réouverture de l'université à Louvain. — Nouvelles mesures de l'Autriche et résistance de l'autorité académique. — Occupation française en 1792. — Nouveau régime autrichien en 1793. — Tourmente révolutionnaire ; suppression de l'université en 1797. — L'université de l'État à Louvain sous le régime hollandais. — Rôle patriotique de l'université, principalement sous le régime espagnol.

Le comte Charles de Cobentzl, ministre plénipotentiaire du gouvernement autrichien dans nos

provinces, écrivait le 12 octobre 1768 : « L'université de Louvain est à beaucoup d'égards une des plus belles de l'Europe, et bien digne des soins particuliers du Gouvernement et de la protection de notre auguste Souveraine. Les bâtiments publics, la Bibliothèque, surtout depuis qu'elle a été dotée, la salle d'Anatomie, le jardin botanique, quoique peu grand, et surtout la quantité des collèges par lesquels au moins douze cents étudiants peuvent étudier gratis, sont des avantages que je ne connais à aucune autre, au moins réunis » (1).

Ce témoignage d'un adversaire, contre lequel l'université eut à soutenir une lutte énergique, peut servir de réponse aux injustes critiques formulées dans la suite par le gouvernement autrichien contre l'Alma Mater et son enseignement au XVIII[e] siècle. L'université de Louvain jouissait à cette époque d'une grande prospérité matérielle; ses revenus étaient considérables. Elle partageait les droits d'octroi avec la ville; elle possédait une cave ou cantine, fondée sur la franchise des impôts; elle avait à sa disposition de nombreuses bourses, dont le revenu s'élevait à la

(1) On trouvera dans l'ouvrage déjà cité de VERHAEGEN, *Les 50 dernières années de l'ancienne université de Louvain*, une histoire substantielle de l'époque qui nous occupe dans cette leçon; nous lui empruntons une foule de renseignements intéressants.

somme de 210.861 florins, 14 s., 4 d. En 1740, le nombre des collèges, fondés et dotés par des particuliers, était de quarante-trois et on peut évaluer à 3.000 environ le nombre des étudiants vers le milieu du XVIII[e] siècle.

Le corps professoral comprenait cinquante-huit maîtres; on y remarquait des savants renommés, dont les travaux ont à jamais illustré les noms. En octobre 1783, le professeur de physique Jean Minkelers parvint, bien avant les résultats analogues obtenus à Londres et à Paris, à tirer le gaz de la houille. Il utilisa tout d'abord le nouveau produit au gonflement des ballons; la première expérience eut lieu à Héverlé, près de Louvain, et le ballon tomba à Sichem, à 30 kilomètres de la ville; d'autres ascensions eurent lieu dans la suite à Anvers. Une fête des ballons, célébrée à Héverlé, commémorait tous les ans cette utile invention. L'année suivante, Minkelers appliqua sa découverte à l'éclairage et, dès 1785, il put éclairer son auditoire par ce procédé nouveau (1).

Dans la Faculté de médecine, Réga jouissait d'une renommée telle, que les universités étran-

(1) *Notice sur la vie et les travaux de Jean Pierre Minkelers, professeur à Louvain*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1839, p. 225 sv.; GILBERT, *Les sciences exactes dans l'ancienne université de Louvain*, dans la *Revue des questions scientifiques*, t. XVI (1884), p. 451.

gères s'efforcèrent par tous moyens de l'arracher à Louvain. Sous l'influence et l'impulsion puissante de Réga, un amphithéâtre et un musée anatomique, parfaitement montés, furent créés en 1743. Un fait des plus intéressants dans l'histoire de la ville de Louvain montre l'importance et le renom de l'illustre médecin. En 1746, les Pays-Bas autrichiens furent envahis par les armées françaises; le maréchal de Saxe, général de Louis XV, mit le siège devant la ville universitaire et des parlementaires furent envoyés pour traiter de la reddition de la place. Par une fatalité inconcevable, ceux-ci furent mis à mort par les postes avancés de la garnison. Irrité de cette violation du droit des gens, le maréchal donna l'ordre de saccager et d'incendier la ville. La terreur se répandit dans la cité; l'édilité communale et les dames de la plus haute société s'interposèrent en vain pour fléchir la colère de l'ennemi. A son tour, Réga se présenta devant le maréchal; il le supplia d'épargner le sang de tant d'innocents et de préserver de la ruine une cité dont les trésors artistiques et scientifiques constituaient des biens précieux du patrimoine commun de l'humanité. Louvain fut sauvée cette fois; le chef suprême des troupes ennemies fit fléchir sa juste colère devant les devoirs impérieux de la civilisation. Loin de



Fig. 7. — Réga

(d'après un tableau peint par Sauvage en 1752, détruit dans l'incendie du 25 août 1914).

conserver rancune de ce fâcheux incident, Louis XV, maître de la ville pendant trois ans, confirma l'université et en particulier la Faculté des arts dans la jouissance de tous leurs privilèges (1).

Les deux meilleurs littérateurs de notre pays à cette époque, de Nélis et Paquot, appartenaient au corps académique de Louvain et remplirent l'un et l'autre les fonctions de bibliothécaires. Les mémoires de Paquot sont une source inépuisable de renseignements précieux sur l'histoire littéraire des Pays-Bas (2). En 1763, de Nélis eut des démêlés avec l'autorité académique et résolut de se venger; il proposa aux représentants du gouvernement autrichien, avec qui il entretenait des relations constantes et amicales, de créer une académie de philosophes, chargés du soin de faire la leçon à l'université de Louvain et de la mettre à la hauteur du siècle. Ce projet ne put se réaliser, l'idée cependant germa. En 1769, le

(1) Pour des notices sur Réga, cfr. l'*Annuaire de l'université*, 1840, p. 159 sv.; 1847, p. 217 sv.; 1865, p. 360 sv.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines*. 18 volumes. Louvain, 1765. Un manuscrit de Paquot, intitulé : *Fasti academici Lovanienses*, et conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, nos 17567-8, contient des renseignements abondants sur les professeurs de l'ancienne université (Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XVII, p. 150; De Jonch, *op. cit.*, p. 18-19). Voir, sur la vie de Paquot, Chauvin, *Jean-Noël Paquot*. Liège, 1901.

gouvernement créa à Bruxelles une société littéraire ; sur neuf membres, choisis comme fondateurs de la société, cinq appartenaient à l'université de Louvain. En 1772, la société littéraire de Bruxelles s'installa dans les locaux de la Bibliothèque de Bourgogne, ouverte pour la première fois au public; elle reçut le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres; ce fut l'origine de l'académie royale de Belgique (1).

En dépit de la prospérité matérielle, du nombre des étudiants et de la renommée de certains professeurs, la situation de l'enseignement à l'université de Louvain n'était pas des plus brillantes (2). Il faut en rechercher les causes dans l'état général des études en Europe et dans la situation spéciale de notre pays. Le XVIIIe siècle était porté aux études superficielles; il prenait goût à la littérature frivole et frondeuse, qui pullulait partout. L'enseignement sérieux et scientifique se ressentait de l'esprit du siècle; les grandes universités de

(1) MAILLY, *Histoire de l'académie impériale et royale de Bruxelles*. Bruxelles, 1883. De Nélis [1736-1798] devint évêque d'Anvers en 1789; il changea d'opinion et dut plus tard s'enfuir avec le cardinal de Frankenberg, pour échapper aux vexations des Autrichiens. Il mourut en Italie, après avoir joué un rôle très important dans l'histoire de notre pays. Sur le rôle de de Nélis et Paquot, comme bibliothécaires et bibliophiles, cfr. NAMUR, *Histoire de la Bibliothèque publique de Louvain*, p. 31 sv. Louvain, 1841.

(2) DE RAM, *Considérations*, p. 354 sv.

France, d'Angleterre et des Pays-Bas souffraient, elles aussi, de ces tendances déplorables de l'époque. Les Belges, d'autre part, voyaient avec plaisir les encouragements donnés par le gouvernement autrichien au commerce et à l'industrie; ils avaient connu si souvent les horreurs des grands conflits européens, qui s'étaient déroulés dans nos provinces; à l'époque qui nous occupe, de 1740 à 1748, pendant huit années consécutives, les armées étrangères avaient dévasté le pays. Nos compatriotes étaient heureux de pouvoir jouir enfin des bienfaits de la paix et s'abandonnaient avec indolence aux satisfactions que leur procurait la prospérité matérielle. Les abstractions profondes, les recherches scientifiques, toutes les études se ressentaient de cet état d'esprit général.

Des réformes s'imposaient à l'université. Le plan d'études, tracé lors de la visite des archiducs Albert et Isabelle en 1617, était toujours en vigueur; il fallait l'élargir; le collège des Trois-Langues et les humanités étaient en décadence (1); le gouvernement impérial avait supprimé à la Faculté des arts les cours de langue française et de mathématiques; dans la même Faculté l'enseignement de l'histoire ne possédait pas de chaire spéciale.

(1) Nève, *Mémoire historique*, p. 361 sv.

Si les réformes étaient nécessaires, l'université de son côté était jalouse des droits et des privilèges, qu'elle avait reçus dès son berceau; ils lui rappelaient les années prospères où, sous l'égide d'autorités paternelles, l'enseignement se pliait de bonne grâce à toutes les nécessités du temps; ils étaient des reliques saintes, conservant dans leurs vieux plis parcheminés quelques vestiges d'indépendance et de liberté. Triste réminiscence pour ceux qu'opprimait le joug étranger! La centralisation des pouvoirs et le césarisme, telles étaient les tendances fondamentales de la monarchie impériale d'Autriche; tels étaient aussi les principes que le gouvernement voulait introduire dans l'administration des Pays-Bas. Il faisait fi de nos libertés sacrées, inscrites sur des chartes fondamentales, acquises si chèrement au prix d'un sang précieux; imbu de scepticisme religieux, de fétichisme envers l'autorité impériale, il prétendait introduire partout et au-dessus de tout le culte de l'État. A Louvain, l'Autriche voulait asservir les esprits, en imposant des réformes contraires à l'organisation primitive de l'université; elle voulait réglementer les questions théologiques au mépris du dogme catholique, dont l'université s'était faite le champion.

Retraçons dans ses grandes lignes l'histoire des

luttes héroïques, soutenues par le corps académique de Louvain sous le régime autrichien.

Pendant le règne de Marie-Thérèse jusqu'à l'avènement de Joseph II en 1781, le conflit ne prit pas un caractère aigu (1); les mesures tracassières du gouvernement impérial marquèrent nettement la volonté de s'ingérer à tout propos dans des questions d'ordre intérieur et l'intention de briser l'initiative et le prestige de l'autorité académique.

Le 18 juillet 1754, l'Autriche porta huit décrets relatifs à l'administration de l'université. L'un d'entre eux, d'une importance capitale, nommait un commissaire permanent du gouvernement, avec la charge de veiller « au bien-être de l'université et au progrès des sciences »; il prescrivait « au recteur et aux doyens des Facultés de donner au commissaire royal toutes les informations qu'il leur demanderait ».

C'était l'intrusion organisée dans tout le régime universitaire. Le nouveau commissaire était le comte de Nény, homme d'une culture supérieure, d'un tempérament modéré et conciliant dans la forme (2); il était malheureusement soumis à deux

(1) Ch. Piot, *Le règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens*. Louvain, 1874; E. Discailles, *Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse*. Bruxelles, 1872.

(2) De Ram, *Considérations*, p. 400.

personnages néfastes, dont tous les efforts tendaient à faire pénétrer dans nos provinces l'esprit de Fébronianisme, qui dominait à la cour d'Autriche : le comte de Cobentzl, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas et le prince de Kaunitz, chancelier de Cour et d'État à Vienne.

Le nouveau commissaire prit sa charge à cœur; nombreux furent les décrets qu'il fit porter, les projets d'enquête qu'il élabora. Il ne dédaigna pas de réglementer les plus petites choses; ainsi en 1755, il supprima les banquets, bals, buvettes, distribution de gants et autres festivités, connues sous le nom de conséquences, qui se donnaient à l'occasion des « Disputes, Licences ou actes académiques »; seul le banquet doctoral obtint grâce devant ce sévère censeur, et encore le nombre des invités fut-il strictement limité (1).

Le rôle du commissaire permanent produisit des résultats déplorables vis-à-vis de l'autorité académique. De quel prestige pouvait jouir une autorité dont toutes les initiatives étaient vouées à un échec certain? Le commissaire se faisait signaler les abus à extirper, sans laisser au recteur

(1) *Règlement de l'impératrice-reine du 13 février 1755, pour l'université de Louvain,* dans l'*Annuaire de l'université, 1847*, p. 168 sv.; Reusens, *Lutte de l'université avec l'autorité civile au XVIII*[e] *siècle*, dans les *Analectes*, t. XXIX, p. 299 sv.

et au sénat académique l'occasion d'établir des réformes. Ainsi échoua la répression des disputes célèbres, appelées physication, qui s'élevèrent entre les élèves de la Faculté des arts; des rixes violentes se succédèrent, provenant des prétentions des étudiants du cours de physique, qui se croyaient supérieurs à ceux du cours de logique, et des philosophes qui se considéraient comme bien au-dessus des humanistes.

Professeurs et étudiants, livrés à eux-mêmes et privés d'une contrainte salutaire, oublièrent la dignité de leur mission et de leur état. En plein sénat académique, un professeur du collège du Porc alla jusqu'à traiter les régents de son collège de « sales marmitons de cuisine ».

A la suite de graves désordres, les étudiants quittèrent en masse la ville de Louvain et allèrent camper dans les plaines de Cortenberg, à mi-route entre Louvain et Bruxelles; la pluie eut raison de leur héroïsme et les obligea à rentrer piteusement en ville. Ils recommencèrent l'année suivante et dirigèrent leur exode vers Vilvorde. Le comte de Nény envoya son secrétaire en parlementaire et promit aux révoltés la suppression des châtiments corporels et l'amnistie générale pour tous les fugitifs; les étudiants rentrèrent triomphants à Lou-

vain (1). Ce fut un coup mortel pour l'autorité; les désordres furent si excessifs, que le gouvernement autrichien dut appliquer un nouveau règlement pour la police et la discipline des étudiants en philosophie.

En dépit de ces difficultés, l'Alma Mater parvint à maintenir ses privilèges les plus importants et surtout à préserver ses doctrines théologiques, philosophiques et juridiques du poison qu'on voulait leur inoculer par des mesures hypocrites et dissimulées.

Sous le règne de Joseph II, le régime devint brutal et despotique (2). Le Touche-à-tout impérial ne pouvait supporter une institution fière de son indépendance et jalouse de son orthodoxie. Après des mesures doctrinales, administratives et disciplinaires, une enquête, menée officiellement, dévoila nettement le but poursuivi par le gouvernement autrichien ; il s'agissait de transformer l'université en un corps politique, gouvernemen-

(1) HUBERT, *Scènes de la vie universitaire au XVIIIe siècle*, dans la *Revue de Belgique*, t. 45 (1883), p. 44 sv.

(2) DELPLACE, *Joseph II et la révolution brabançonne*. Bruges, 1890; SCHLITTER, *Die Regierung Josefs II, in den österreichischen Niederlanden*, 1re partie. *Vom Regierungsantritt Josefs II bis zur Aberrufung des grafen Murray*. Vienne, 1900. On consultera avec profit les travaux de M. GITS, dans l'*Annuaire de l'université*, 1911, p. 485 sv.; 1912, p. 464 sv. (Rapports du Séminaire historique).

tal, à la merci des dirigeants de Vienne. Le terrain fut soigneusement préparé par des nominations professorales, qui créèrent au sein de l'institution universitaire tout un clan de partisans des idées absolutistes; les fonctions rectorales furent confiées au juriste de Lambrechts, imbu des théories officielles. L'idée de la fondation d'un Séminaire général dissimula bien mal le dessein d'une réforme complète de l'enseignement universitaire.

Le 15 mars 1786, l'empereur manifesta aux évêques de Belgique son intention d'établir à Louvain un Séminaire général pour tout le clergé de nos provinces (1). Les mesures furent prises aussitôt pour l'aménagement des locaux et en octobre suivant tous les règlements nécessaires pour l'administration et la direction des études furent promulgués. C'était le bouleversement complet des règlements et des traditions de la Faculté de théologie. Les anciens collèges remontant au xve siècle étaient supprimés, les leçons de théologie rem-

(1) Reusens, *Documents*, dans les *Analectes*, t. XXII, p. 71 sv. Le Séminaire général provoqua une littérature nombreuse, dont notre Bibliothèque était abondamment pourvue. Parmi les pamphlets publiés à l'occasion de ces luttes, le plus intéressant était intitulé : *Versamelinge der brieven van den Heere Keuremenne aen de Heeren Theologanten van de Seminarien van Gend, Brugge, Ipren etc., over het soogenaemt Seminarie-Generael...* 2 volumes illustrés. L'auteur en était J. J. Van der Elsken, président du collège des Trois-Langues.

placées par huit nouvelles leçons; cinq nouveaux professeurs étaient acquis aux idées joséphistes; un abbé viennois, Stöger, s'imposait comme directeur à la Faculté et le docteur Van de Velde, l'adversaire le plus impétueux des prétentions doctrinales de l'Autriche, était suspendu et destitué (1).

Joseph II dans ses écrits calomniait les évêques en les jugeant incapables d'instruire leur clergé, il calomniait la nation en insinuant qu'elle était atteinte d'une corruption quasi universelle. Après de nombreuses démarches cependant, les évêques se soumirent : on avait promis de leur laisser la haute surveillance de l'enseignement théologique.

Les cours s'ouvrirent le premier décembre. Quelques jours plus tard, les séminaristes manifestèrent leur mécontentement. L'enseignement n'était pas orthodoxe, les maîtres indignes de leurs fonctions; l'un d'entre eux voulait supprimer la messe solennelle, qui durait trop longtemps, et cherchait un prêtre qui pût expédier une messe basse en quelques minutes. L'installation matérielle laissait à désirer. « On conçoit,

(1) De Decker, *Jean-Frans Van de Velde, de eximius van Beveren (1823-1743)*. Saint-Nicolas, 1897; Reusens, *De Joannis Francisci Van de Velde, in alma universitate Lovaniensi S. S. Litterarum professoris, vita et meritis oratio*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1865, p. 313 sv.

disait un auteur, que cette manière d'être parqués, à peu près comme des étalons dans un haras, ne devait pas plaire infiniment aux élèves du Séminaire ». Lorsque le gouverneur Saxe-Teschen visita les locaux du Séminaire, il avoua que les écuries de ses chevaux étaient de la même structure, mais mieux arrangées, et que les fils des conseillers y seraient mal logés. Les mutineries se succédèrent; on brisa des carreaux, on démonta des bancs; on cria : « Mort aux Germains et aux étrangers! » Le gouvernement fit venir des dragons, des détachements de soldats, des canons; vingt-cinq séminaristes furent jetés en prison. La plupart des autres, au nombre de plus de 280, s'enfuirent bientôt; une vingtaine seulement continuèrent à suivre les leçons. Les bourgeois de la ville donnèrent aux incidents la note comique; on vit un jour au cours du docteur Leplat « un homme du peuple, de noir tout habillé, orné d'une perruque immense, muni de ses cahiers comme un vrai théologien, prendre des notes d'abord, puis rire, interpeller le professeur, l'insulter, et finalement se faire expulser et conduire dans les prisons de la ville ».

Tous ces excès réveillèrent l'esprit frondeur de la nation jusque dans les rangs universitaires. En mai 1787, l'université adressa aux États de Bra-

bant un appel solennel, rappelant ses droits de corps brabançon et tous les privilèges dont on voulait la dépouiller. Les remontrances se succédèrent, toujours plus vives; les désordres publics éclatèrent partout; pour parer à toute éventualité, l'autorité académique résolut d'établir à ses frais un arsenal, destiné à servir en cas de tumulte; elle acheta 300 fusils. Des rencontres se produisirent entre les partisans de la monarchie autrichienne, appelés Figues, et les Patriotes, défenseurs de l'indépendance. Le gouvernement impérial prit peur; il dut surseoir à toutes les dispositions contraires à nos privilèges et à nos coutumes; les professeurs joséphistes quittèrent Louvain et les docteurs exclus purent reprendre leurs fonctions.

Ce fut la première victoire de l'autorité académique; la ville de Louvain la fêta à l'instar d'une victoire nationale. Les maisons furent ornées d'emblèmes, de devises, de chronogrammes; au son des cloches joyeuses et des salves d'artillerie, un cortège traversa les rues de la cité; corps de musique, bataillon d'étudiants déguisés en militaires, compagnies bourgeoises armées, magistrats de la ville, professeurs en costume de gala, tous entouraient les professeurs rappelés à Louvain, munis chacun d'une branche de laurier.

Les cours reprirent aussitôt, au cri de « Vivat Alma Mater ».

Le gouvernement autrichien, mécontent de son échec, résolut de prendre une vengeance éclatante. Malgré les remontrances audacieuses et indignées de l'université, des évêques et des États de Brabant, Joseph II s'entêta à ouvrir de nouveau le Séminaire général; un édit du 17 décembre 1787 fixa la réouverture des cours. Mais cette fois le masque se brisa et les tendances impériales à bouleverser de fond en comble l'université, furent mises à nu.

Des décrets et des remontrances sévères furent adressées à l'autorité académique, avec obligation pour elle de les enregistrer; l'université y répondit par un mémoire vigoureux. A quatre reprises, le ministre plénipotentiaire la somma d'obéir; il dévoila ouvertement ses intentions en écrivant : « Sans vouloir plus longtemps entendre parler de la prétention que l'université avait cru, dans un moment de désordre, pouvoir alléguer de constituer un corps brabançon, dont l'existence et les immunités fussent consacrées par la Joyeuse-Entrée, l'intention de S. M. était que pour tout ce qui tenait aux études, à l'ordre, à la discipline, à ses statuts et à ses règlements, elle ne fût soumise qu'à son autorité ou à celle de son gouver-

neur général ». L'université répondit dignement que son existence ne dépendait pas du caprice du souverain. Enfin le gouvernement intervint d'une façon cavalière; des délégués, accompagnés de prévôts à pied et à cheval, se rendirent aux Halles universitaires; on enferma le corps professoral, on le menaça de famine jusqu'au moment où il se plierait aux exigences impériales; rien n'y fit. Le commissaire du gouvernement dut se contenter d'inscrire lui-même les décrets dans le registre des Actes. L'autorité académique s'empressa du reste de noter, en marge de chaque décret, les violences subies et son entière désapprobation de tous les décrets inscrits.

Les mesures du gouvernement autrichien ne s'arrêtèrent pas là. Les professeurs joséphistes, jadis renvoyés en Autriche, furent rappelés; les troupes durent les protéger contre les huées populaires et contre les pierres lancées par les étudiants. Lorsque le Séminaire général fut ouvert le 15 janvier 1788, le ministre plénipotentiaire put écrire à Vienne : « Les écoles publiques ont été ouvertes; mais les nouveaux professeurs n'ont pas eu d'auditoire : les anciens se sont abstenus de donner leurs leçons ».

Bientôt le commissaire impérial destitua le recteur, Clavers, dont la fermeté avait été iné-

branlable, et les professeurs les plus hostiles aux idées absolutistes; il nomma et installa de force un nouveau recteur. L'université protesta en vain; le despotisme régnait en maître; treize professeurs étaient acquis au gouvernement impérial, les autres refusèrent de participer désormais au conseil académique. Des soldats, sabre au clair, gardèrent les portes des Halles universitaires pour empêcher les professeurs « Patriotes » de se réunir; ceux-ci, menacés dans leur personne, durent s'enfuir; le recteur destitué fut banni des Pays-Bas pour dix ans. Les étudiants imitèrent leurs maîtres; la plupart s'enfuirent.

Cependant l'effervescence grandissait dans tout le pays; à Louvain les soldats autrichiens reçurent l'ordre de tirer à balles sur les étudiants qui se réuniraient à plus de trois, et sur les bourgeois rassemblés à plus de huit dans les rues. Une nouvelle mesure mit le comble à l'émoi et à l'indignation des Louvanistes: le 17 juillet 1788, le gouvernement décida le transfert à Bruxelles des Facultés de droit, de médecine et de philosophie; 108 chariots chargés de livres, de meubles et d'instruments de physique, prirent bientôt la route de la capitale. Le 2 octobre suivant, les professeurs joséphistes se rendirent en carrosse à l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, où fut cé-

lébrée la messe du Saint-Esprit. L'université inaugurée à Bruxelles devait avoir une existence éphémère.

Entre temps Joseph II avait fait recommencer la construction du Séminaire général; il avait délibéré sagement sur le linge de table, les draps de lit, les fourchettes et les cuillers nécessaires à la nouvelle école. Mais les auditoires de théologie se vidèrent peu à peu, au point que des gardes durent empêcher les étudiants de s'enfuir; on fit venir des escouades de théologiens du Luxembourg pour peupler le Séminaire et les leçons purent reprendre.

Un grave soupçon cependant planait sur l'enseignement théologique de l'école; Joseph II voulut à tout prix s'en laver. Dans ce but il résolut de faire délivrer par la plus haute autorité religieuse du pays un brevet d'orthodoxie aux professeurs et aux doctrines du Séminaire. Des protestations énergiques, des réponses nobles et dignes avaient déjà désigné dans le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, un adversaire de tout compromis, un caractère décidé et résolu (1);

(1) THEINER, *Jean Henri comte de Frankenberg, cardinal archevêque de Malines, primat de Belgique, et sa lutte pour la liberté de l'Église et pour les séminaires épiscopaux sous l'empereur Joseph II.* Traduit par P. DE GESLIN. Louvain, 1852.

menacé dans ses biens, il avait répondu à Joseph II qu'il ne pouvait trahir sa conscience par la crainte de perdre son temporel. Sollicité tant de fois de se rendre à Louvain pour porter un jugement sur l'orthodoxie des doctrines du Séminaire, le cardinal décida enfin de se rendre à ces invitations pressantes; mais avant de procéder à un examen quelconque, le fin prélat demanda à la Faculté de répondre aux deux questions suivantes : 1° Les évêques ont-ils de droit divin le pouvoir d'instruire les séminaristes? 2° Ce droit divin peut-il être empêché ou restreint par la puissance séculière?

On ne pouvait poser plus adroitement les questions préalables à toute enquête. Les partisans de Joseph II firent défense aux professeurs de répondre à pareilles questions; ils tracèrent eux-mêmes un schéma d'enquête, qu'ils soumirent au cardinal, en le priant d'y répondre avant de quitter la ville universitaire. Mais l'attitude de l'archevêque est si digne, qu'on doit renoncer pour le moment aux mesures violentes; on revient bientôt à la charge et on somme le cardinal de donner son avis sur l'enseignement théologique du Séminaire dans les vingt-quatre heures. La réponse ne se fait pas attendre; l'enseignement n'est pas orthodoxe. Le mémoire du cardinal, imprimé clandestinement, ranime les espérances

patriotiques et relève le courage des opprimés; en vain on tâche d'arracher au prélat une modification quelconque à ses déclarations antérieures. Mandé à Bruxelles, le cardinal est détenu par le ministre plénipotentiaire; plus tard il doit se dérober aux recherches des sbires de l'empereur, qui veut l'expédier en Styrie. Joseph II s'était trompé lorsque, mesurant un primat de Belgique à l'aune de ses fonctionnaires, il avait dit : « Le cardinal de Malines doit ou changer, ou plier, ou casser ».

Ne croirait-on pas retracer les événements de la guerre actuelle? Ce sont les mêmes procédés : la détention d'un prince de l'Église, une lettre soutenant les principes de l'orthodoxie et ranimant les cœurs abattus, la lettre saisie et confisquée, la pression violente pour obtenir une rétractation, un patriotisme s'affirmant courageusement au mépris des menaces outrageantes.

En admirant l'attitude si fière du cardinal de Frankenberg, ne nous semble-t-il pas voir se profiler devant nous la silhouette de son énergique successeur, le cardinal Mercier?

Les événements nationaux prirent bientôt une tournure nouvelle. Le 24 octobre 1789 un manifeste du peuple brabançon proclama la déchéance de l'empereur Joseph II, traître à ses serments; le 26 octobre les Autrichiens étaient battus à

Turnhout. Un mois plus tard Joseph II, espérant trouver un terrain de conciliation, supprima le Séminaire général; quelques jours après, le gouvernement autrichien quittait Bruxelles (1).

Les ruines s'étaient accumulées dans la ville universitaire. « L'université démembrée, ses collections transportées à Bruxelles, plusieurs de ses collèges détruits, d'autres transformés en caserne, ses revenus absorbés par l'État et employés à payer les gros traitements des professeurs joséphistes : telle était, en quelques mots, la situation ». Toutes les classes de la société encouragèrent les efforts entrepris pour la restauration de l'Alma Mater. L'ancien recteur fut rétabli dans ses fonctions; les collections transportées à Bruxelles furent ramenées; les droits et privilèges du corps académique furent sanctionnés par les États de Brabant.

Le 1er mars 1790 le cardinal de Malines, entouré des autorités du pays, assista à la réouverture solennelle des cours; des réjouissances publiques fêtèrent les professeurs bannis autrefois du pays; la joie régnait dans tous les cœurs, les espérances renaissaient partout.

Mais, hélas! à peine l'université avait-elle repris

(1) Poullet, *Histoire politique nationale*, t. II, p. 549-550.

ses anciennes traditions, que l'Autriche menaçait à nouveau nos provinces; le 2 décembre les Autrichiens victorieux occupaient la ville de Louvain.

Instruit par les événements des années précédentes, le gouvernement autrichien usa cette fois de plus de modération; il maintint l'Alma Mater dans la situation et dans les privilèges dont elle jouissait. Bientôt cependant de nouveaux projets de réforme furent élaborés, sous prétexte de restaurer les études et l'enseignement en décadence; ces projets n'avaient qu'un but : soumettre l'institution universitaire à un régime de surveillance et de servitude; lorsqu'on les étudia de près à Louvain, on n'y trouva pas un seul article relatif aux méthodes d'enseignement. Les négociations, entamées directement entre l'université et le gouvernement autrichien, traînèrent en longueur, jusqu'au jour où l'Alma Mater, par une réponse catégorique envoyée à l'Autriche, sous le titre « Observations », manifesta son intention de conserver son indépendance absolue et de se réformer elle-même. Le délégué de Joseph II apprécia cette réponse énergique à sa juste valeur : « Il n'est jamais sorti de l'université, écrivait-il, une production aussi absurde, aussi dénuée de bon sens et aussi attentatoire à l'autorité souveraine...

Ces observations semblent ne tendre à rien moins qu'à exclure à jamais cette autorité souveraine de toute influence sur le régime et la discipline de l'université en corps ». Conscient des liens étroits qui unissaient secrètement à l'Alma Mater toutes les forces vitales du pays, le gouvernement autrichien abandonna ses projets devant la résistance opiniâtre de l'autorité académique.

Ce fut une nouvelle victoire. On ne put, hélas ! en recueillir les fruits. Le 20 novembre 1792 les troupes françaises faisaient leur entrée dans la ville universitaire ; Dumouriez était reçu par les magistrats et les autorités académiques dans la salle des pas perdus des Halles universitaires. La situation militaire de l'Europe força les troupes à occuper la ville en imposant aux habitants toutes les charges de la guerre : occupation des locaux, réquisitions de toutes sortes, auxquelles l'université dut contribuer pour une bonne part. L'occupation dura jusqu'au 22 mars 1793; le régime autrichien recommençait.

Le gouvernement de Vienne avait perdu son assurance, sa fierté, son arrogance; il mendia à l'université un prêt de 100.000 florins; une déclaration impériale du 24 juin 1793 reconnut à l'Alma Mater tous les droits de corps brabançon et confirma tous les privilèges dont elle avait

joui au cours des siècles antérieurs. Ce fut encore une victoire que des solennités pompeuses et des réjouissances publiques célébrèrent à l'envi (1).

Déjà l'université, maîtresse de son enseignement, avait pris des mesures pour réorganiser les études, les leçons suivaient leur cours régulier, quand les Français occupèrent de nouveau la ville universitaire, le 15 juillet 1794. L'université fut taxée à un million; le paiement d'une pareille somme ne pouvant se faire aisément et rapidement, plusieurs professeurs furent pris comme otages et retenus à Péronne; ils furent bientôt délivrés. Les cours purent reprendre le 20 octobre suivant.

Ce fut bientôt la tourmente révolutionnaire avec son cortège de maux et de vexations. Le souffle violent, qui balaya en France les vieilles institutions, passa également sur nos provinces; il y sema des ruines, des persécutions sanglantes. Ce n'était pas cette fois le grand État dominateur, se plaisant à asservir un peuple conquis; c'était une crise violente et générale avec les excès qu'elle entraînait inévitablement; lorsque l'orage eut passé, grondant et détruisant, il laissa après

(1) *Documents relatifs à la reconnaissance de l'université de Louvain comme corps Brabançon en 1793*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1839, p. 249 sv.

lui une atmosphère plus saine et plus pure.

Le temple de l'Être suprême fut ouvert à Louvain le 19 janvier 1795; l'idée d'inviter l'université à participer en corps à cette solennité peut paraître surprenante, les réponses les plus énergiques des différentes Facultés ne durent pas surprendre l'autorité française (1). Après de nombreux différends au sujet des dîmes, des impôts, des pouvoirs judiciaires de l'université, la lutte s'engagea violente, en 1796, à propos de « la stricte observance du repos des Décades et l'activité des prétendus Dimanches et fêtes »; l'université s'y montra intransigeante (2). Au commencement de 1797 le ministre de l'intérieur, Bénézech, visita Louvain; reçu aux Halles universitaires, il parcourut les salles de la Bibliothèque et les auditoires; il était accompagné du général Beurnonville. Visitant l'auditoire de droit, le professeur qui accompagnait le ministre lui dit : « C'est l'école du droit canon. — C'est donc votre école », répliqua le ministre en se tournant vers le gé-

(1) *Protestation de l'université à l'occasion de l'ouverture du temple de la raison à Louvain en 1795*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1841, p. 175 sv.; Reusens, *Documents relatifs à l'occupation française de 1795 et à la dispersion de l'université en 1797*, dans les *Analectes*, t. XXIX, p. 328 sv.

(2) *Documents relatifs aux mesures prises en 1796 pour forcer l'université de chomer les fêtes républicaines*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1842, p. 192 sv.

néral. Le professeur riposta : « Citoyen ministre, les canons qu'on y enseigne sont plus anciens que ceux du citoyen général ! »

Le recteur Havelange et tous les professeurs ecclésiastiques, à une seule exception, refusèrent, d'accord avec le cardinal de Frankenberg, de prêter le serment de haine à la royauté et d'attachement à la Constitution de l'an 3. La persécution s'ensuivit violente. Le recteur fut arrêté, jeté dans la prison de Louvain et de là conduit à Bruxelles, puis à Rochefort; le 25 avril 1798 il fut embarqué sur *la Décade;* il aborda à Cayenne le 6 juin, où il mourut le 5 septembre suivant (1). Quinze professeurs furent saisis et jetés dans les prisons de Bruxelles.

L'heure était venue où l'édifice lui-même allait sombrer dans la tempête; l'université avec ses quarante-deux collèges, ses fondations et ses revenus, était une proie digne d'envie; sur tous les principes elle se montrait intransigeante, d'aucune façon elle ne voulait s'engager sur le terrain des concessions. Nobles et fières sont les paroles du testament qu'elle a signé du sang de

(1) *Biographie de J. J. Havelange, dernier Recteur Magnifique de l'université de Louvain ;* œuvre posthume de N. J. Carpentier, publiée par les soins de A. Carpentier, dans les *Analectes*, t. XXV, p. 211 sv.

son chef : « Puisqu'il faut périr, tombons fièrement en défendant notre sainte Foi, nos mœurs antiques, honnêtes et chrétiennes ! L'université aura pour dernière gloire, en descendant dans la tombe, son refus de fléchir lâchement devant le despotisme et de courber son honneur sous les coups des ennemis de l'Église ».

La réponse ne se fit pas attendre; conformément aux prescriptions d'une dépêche du ministre de l'intérieur, un arrêté de l'administration du département de la Dile, du 25 octobre 1797, défendait aux professeurs de continuer leurs leçons (1); il prescrivait une apposition générale des scellés et donnait l'ordre aux administrateurs des fondations de rendre leurs comptes au receveur des Domaines. Les biens appartenant à l'université furent régis pendant quatre ans par une commission, placée sous la surveillance des autorités locales; ils furent cédés dans la suite au Prytanée de Saint-Cyr. Une loi du 23 janvier 1805 en ordonna la vente.

Le 28 novembre 1797 on ramenait à Bruxelles un bateau chargé des serres du jardin botanique, des instruments de physique et de 52 caisses

(1) *Documents relatifs à la dispersion de l'université en 1797*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1840, p. 212 sv.

de livres, contenant 716 ouvrages précieux de la Bibliothèque de l'université.

En juin 1814, plusieurs professeurs, dont le docteur Van de Velde, qui avait été l'âme de la résistance sous Joseph II et sous le régime révolutionnaire, essayèrent de restaurer l'université. Leur tentative échoua.

Le roi des Pays-Bas ordonna en 1816 l'établissement de trois universités de l'État, à Louvain, à Gand et à Liège. Il fonda à Louvain un Collège philosophique, à l'instar de l'ancien Séminaire général. S'il avait quelque peu médité les leçons de l'histoire contemporaine, il eût évité de s'aventurer sur ce terrain brûlant. Par une maladresse inexplicable, il installa le Collège philosophique dans les locaux qui avaient servi au Séminaire général. Les réclamations du cardinal de Malines, le prince de Méan, et des évêques de Belgique se succédèrent; mais Guillaume lui aussi s'entêta. L'histoire de l'ancien Séminaire de Joseph II se renouvela; la résistance contre le régime hollandais prit corps à Louvain, autour du Collège philosophique. Après des écrits nombreux et des protestations violentes, on en vint aux armes. Enfin pour tous les Belges, opprimés pendant des siècles sous les dominations étrangères, pour tous les malheureux assoiffés de liberté,

se leva radieuse et resplendissante l'aurore du grand jour de l'indépendance. Et sous l'égide de nos Libertés sacrées, l'université libre de Louvain reprit en 1834 les traditions de l'ancienne université.

Nous venons de retracer une page d'histoire frémissante du plus pur patriotisme. Cette vertu fut toujours en honneur dans l'école de Louvain et plus d'une fois, sous le joug étranger qui pesa sur nos compatriotes, il fut donné à l'université d'être l'âme des revendications nationales.

Sous le régime espagnol, lorsque les édits de Philippe II provoquaient partout dans nos provinces des luttes sanglantes et cruelles, un professeur de Louvain, Sonnius, prit en main le parti de la tolérance ; l'université se prononça hautement en faveur de la Pacification de Gand (1). Lorsque le duc d'Albe opprimait odieusement nos compatriotes, l'université de Louvain se dressa de toute sa hauteur devant l'impitoyable soldat. L'ancien président du collège des Trois-Langues, Nicolas a Castro, s'opposa à l'exaction du dixième denier. Le fils du prince d'Orange, le jeune comte de Ruren, qui étudiait les belles-lettres à

(1) *Déclaration des théologiens de Louvain en faveur de la pacification de Gand en 1576,* dans l'*Annuaire de l'université,* 1848, p. 248 sv.



Louvain, fut un jour enlevé et transporté en Espagne par ordre du duc d'Albe; l'université adressa à Philippe II des protestations énergiques; cette fois la victoire resta à la force; la réponse du gouvernement étranger demeura célèbre par le barbarisme de son latin : *Non curamus privilegios vestros;* nous ne nous soucions pas de vos privilèges (1). Peu après, un professeur de Louvain, Martin Rythovius, devenu plus tard évêque d'Ypres, s'opposa aux nouvelles violences du gouverneur. Enfin, lorsque la main du rude soldat s'appesantit trop lourde sur nos compatriotes, lorsque nos libertés devenaient la proie d'un régime d'ostracisme, la Faculté de théologie de Louvain écrivit une lettre confidentielle à Philippe II; quelque temps après, le duc d'Albe fut rappelé en Espagne (2).

Si l'université de Louvain sombra dans la tourmente révolutionnaire, elle conserva intacts sa foi, son honneur, son amour de la liberté et de

(1) *Trois dépêches du duc d'Albe à l'université de Louvain, dans les années 1567 et 1569. Enlèvement du Comte de Buren,* dans l'*Annuaire de l'université*, 1846, p. 270 sv.

(2) De Reiffenberg, *Deuxième Mémoire*, p. 18 sv.; *Les docteurs de la Faculté de théologie de Louvain et le duc d'Albe en 1573*, dans l'*Annuaire de l'université*, 1856, p. 294 sv.; De Ram, *Considérations*, p. 346-347 ; De Jongh, *op. cit.*, p. 11. La lettre de la Faculté de théologie est conservée à Londres, au British Muséum. Cfr. Reusens, *Éléments de Paléographie*, p. 347 sv.; Louvain, 1899.

l'indépendance. Pendant des siècles, elle avait résisté à toutes les crises les plus orageuses, qui bouleversèrent de fond en comble nos provinces. Comme les phares lumineux qui scrutent les horizons ténébreux de la nuit, elle porta un peu de lumière et de clarté dans les domaines les plus obscurs de la science; jusque dans les coins les plus retirés de Flandre et de Wallonie, elle sema à profusion les bienfaits d'une vie intellectuelle et morale supérieure; toujours elle veilla avec un soin jaloux sur les biens les plus précieux d'une nation : son caractère national et son patrimoine intellectuel; ne connaissant ni faiblesses ni abdications, elle infusa à tous ses enfants la sève vivante que ses vieilles et profondes racines puisaient dans le sol, fécondé du sang versé par nos pères pour la défense de nos Libertés.

Le rôle et l'action de l'université de Louvain s'inscrivent en lettres d'or dans l'histoire de notre pays.

VI

LES HALLES UNIVERSITAIRES. LA BIBLIOTHÈQUE

Construction des Halles de Louvain en 1317. — Description de l'édifice à cette époque. L'extérieur : les portes, les niches. L'intérieur : les colonnes à chapiteaux, les culs-de-lampe. L'étage. — Histoire et agrandissements de l'édifice. Occupation d'une partie des Halles par l'université en 1432 et 1433. Achat de la Halle par l'université en 1676. Construction de l'étage en 1680. Les Halles après la suppression de l'université en 1797. Occupation par l'université actuelle. — Fondation de la Bibliothèque en 1636; le premier bibliothécaire Valère André. — Abandon de la Bibliothèque jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. — Legs de Snellaerts en 1720. — Construction du nouveau local en 1723; la grande salle de livres. — La Bibliothèque sous l'administration successive de de Nélis, Paquot et Van de Velde; ses accroissements. — Spoliations de 1795 et 1797. — La Bibliothèque mise à la disposition de l'université de l'État en 1816 et de l'université actuelle en 1836. — Description des salles : la salle de lecture ou des portraits, la salle des promotions, la salle de travail des professeurs. Les collections de la Bibliothèque : les manuscrits, les incunables, les vieux imprimés; quelques collections précieuses; les richesses et souvenirs renfermés dans les armoires. — Les archives de l'université.

Depuis 1432, les Halles de Louvain ont été le centre de la vie universitaire et le siège de l'auto-

rité académique. On y avait recueilli précieusement les souvenirs les plus riches du glorieux passé de l'école, et les recherches patientes des maîtres y avaient rassemblé depuis des siècles dans les somptueux locaux de la Bibliothèque des trésors scientifiques inappréciables.

Avant de parler des richesses renfermées dans ce sanctuaire de la science, nous commencerons par faire l'histoire et la description de l'édifice, connu sous le nom de Halles universitaires (1).

Le commerce des draps, avons-nous dit, fut au moyen âge une source de grande prospérité pour la ville de Louvain. Dès la fin du XII[e] siècle, la cité brabançonne possédait une Halle aux draps, située au Vieux-Marché actuel; au commencement du XIV[e] siècle, l'extension toujours grandissante du commerce nécessita la construction d'un monument plus vaste. La première pierre en fut posée, rue de Namur, le lundi de Pâques closes de l'année 1317; deux inscriptions identiques, encastrées dans la façade, rappelaient ce fait. L'édifice était achevé avant 1345.

Telle qu'elle existait à l'origine, la Halle for-

(1) *Annuaire de l'université*, 1847, *Analectes*, p. 50 sv.; PIOT, *Histoire de Louvain*, p. 168 sv.; VAN EVEN, *op. cit.*, p. 160 sv.; L. HISSETTE, *Halle aux draps ou Halles universitaires de Louvain*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. V (1909), p. 211-226; p. 369-377.



mait un parallélogramme, isolé sur tous ses côtés, comprenant un rez-de-chaussée et un étage.

Les façades étaient percées de nombreuses entrées : treize grandes portes et plusieurs plus petites; les murs extérieurs s'ouvraient de toutes parts pour rendre l'accès facile à la foule, qui se pressait dans la Halle aux grandes foires de Septembre. Nous retrouvons la même disposition aux Halles d'Ypres, le monument le plus célèbre du genre, qui, lui aussi, vient de s'effondrer sous les obus barbares.

Deux des quatre façades des Halles de Louvain étaient richement décorées : la façade principale située à l'est, rue de Namur, et celle du nord située rue des Cordes. La façade principale était percée de cinq grandes portes, entre lesquelles venaient se loger de plus petites. Dans les remaniements ultérieurs trois seulement des grandes portes avaient été conservées; leurs moulures très fines et leur décoration en faisaient les plus beaux spécimens de l'architecture civile du Brabant, aux débuts du XIVe siècle.

La porte du milieu devait livrer passage aux chariots et aux voitures de charge; pour cette raison sa décoration était moins riche. Une moulure montait jusqu'à la séparation de l'étage et retombait de chaque côté sur un cul-de-lampe;

chacun de ces culs-de-lampe représentait un personnage accroupi. « L'un retient de ses mains la charge qu'il porte sur le dos et l'autre a une brebis sur les épaules à la façon du Bon Pasteur » (1).

Un larmier, orné de crochets de feuillage alternant avec des animaux, décorait l'archivolte des deux autres portes de la façade principale; ce larmier se terminait par un fleuron et retombait de chaque côté sur une console, formée d'un personnage. Aux côtés de la porte deux pinacles s'élançaient comme des clochetons sur la paroi du mur; couronnés de crochets et se terminant par un fleuron, ces pinacles reposaient sur des consoles formées elles aussi de personnages. Ces portes avaient les tympans ajourés, disposition analogue à celle des portes de la cathédrale de Reims. La porte sud de la façade principale, dont nous donnons la reproduction, était la mieux conservée, mais la porte nord était plus élégante et plus élancée.

Les portes de la façade sud, toutes murées, étaient décorées de la même façon que celles de la façade principale. Une seule des portes de la façade nord avait été conservée; elle servait d'en-

(1) Hissette, *op. cit.*, p. 371.

trée principale aux Halles universitaires. Elle avait tous les motifs artistiques qui ornaient les portes de la façade principale : tympan ajouré, moulures de l'embrasure, larmier, pinacles, consoles à personnages.

Une tourelle s'élevait à chaque extrémité de la façade principale; la tourelle du nord était ornée d'une statue de la Vierge du XVII[e] siècle, reposant sur une console du XIV[e].

Un larmier saillant séparait le rez-de-chaussée de l'étage, qui était orné d'une longue série de niches. Les niches de la façade principale étaient très larges, richement moulurées et ornées de feuilles; celles de la façade nord, beaucoup plus élancées, étaient ornées de dais et de socles, décorés l'un et l'autre de dessins variés. Munies de crampons en fer, ces niches devaient contenir des groupes ou des statues. La gravure de Gramaye, qui représente les Halles telles qu'elles existaient en 1606, nous montre quelques statues dans les niches.

A l'intérieur de l'édifice, le parallélogramme formé par les Halles était coupé primitivement dans son milieu par un mur de refend, partageant la construction en deux grandes salles qui communiquaient entre elles par de larges baies (1).

(1) Cette reconstitution des Halles en deux salles fut défendue par HISSETTE, à l'encontre des plans proposés par VAN EVEN, *op.*

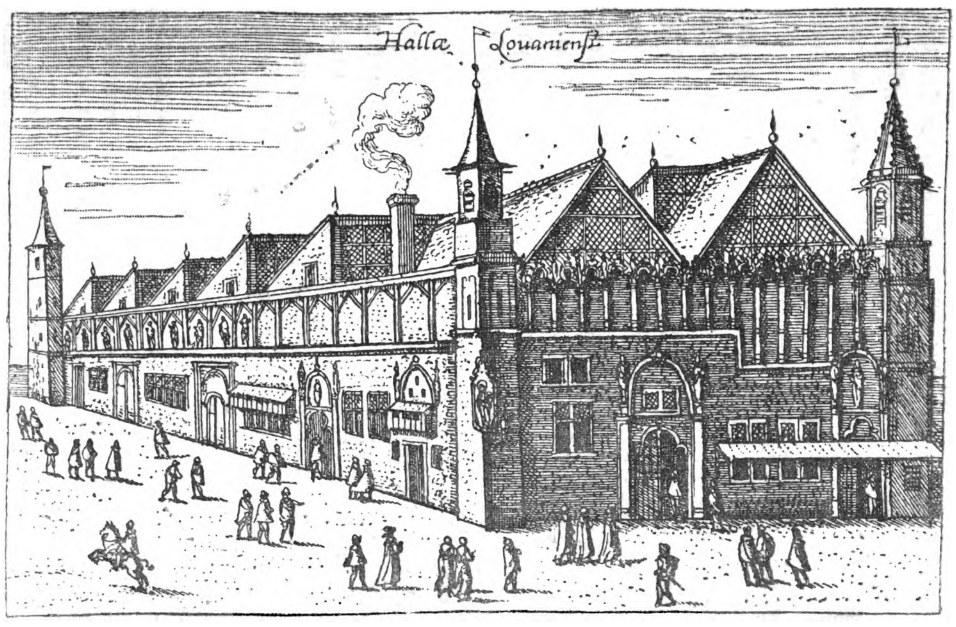


Fig. 8. — Halle de Louvain (d'après Gramaye, 1606).

Dans ces salles du rez-de-chaussée chaque drapier avait son échoppe ou stalle, dans laquelle il exposait ses étoffes. Les salles étaient divisées en deux nefs par des arcades harmonieuses en plein cintre, qui s'appuyaient sur des colonnes.

La salle du côté nord avait été conservée à peu près intacte et restaurée à la fin du XIX[e] siècle; elle servait de salle des pas perdus. Les magnifiques colonnes qui soutenaient les arcades moulurées étaient surmontées de chapiteaux ornés de deux rangs de feuillages et de fruits; on y voyait des feuilles de vigne, d'érable et de chêne, disposées de façon différente et formant toutes des types du style gothique rayonnant (1).

Les fortes poutres en chêne du plafond reposaient sur des consoles décorées de culs-de-lampe, qui représentaient des feuillages et les sujets les plus variés. Quelques-uns méritent d'être signalés tant pour leur originalité que pour la force et la vigueur de leur modelé.

cit., p. 161, et SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, p. 25; ces auteurs prétendaient que le rez-de-chaussée des Halles ne formait primitivement qu'une salle. Les travaux exécutés aux Halles, il y a deux ans, corroborent la thèse soutenue par Hissette.

(1) Un seul chapiteau faisait exception (cfr. HISSETTE, *op. cit.*, p. 223). Ces chapiteaux rappelaient ceux du XII[e] et du XIII[e] siècle, cfr. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 560. Paris, 1904.



Fig. 9. — Cul-de-lampe des Halles.

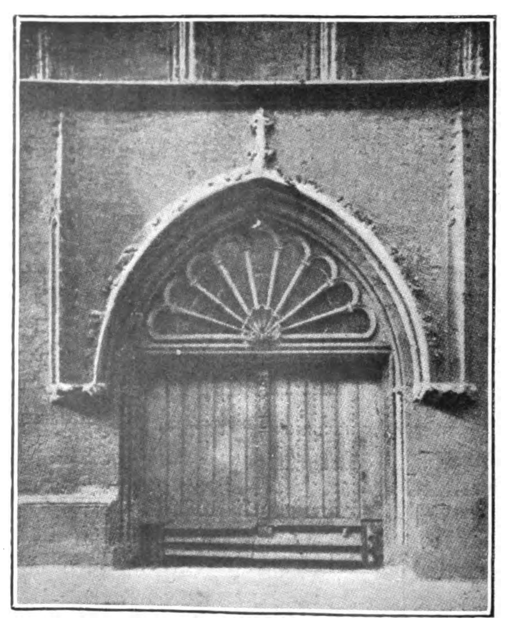


Fig. 10. — Porte sud de la façade principale des Halles.

Ici c'est une énorme tête chevelue, dont deux personnages arrachent les longs cheveux; l'un des deux personnages est un poilu, portant une pèlerine; un lion bondit derrière lui et le saisit à la jambe. Plus loin « on voit un être fantastique, chèvre à tête d'homme, dont les parties extrêmes apparaissent des deux côtés du cul-de-lampe et qui est supposé contourner celui-ci par derrière. Deux pattes apparaissent de chaque côté. Une tête monstrueuse, aux traits fortement accusés, décore l'intervalle; les sourcils, formés par une ligne de perles, s'amincissent vers les tempes. La bouche aux lèvres épaisses s'ouvre en un large rictus. Une moustache énorme forme avec les favoris deux larges boucles qui garnissent les joues aux pommettes saillantes. Deux oreilles monstrueuses et poilues s'accolent aux tempes; de la lèvre inférieure retombe, en guise de barbe, une pièce d'étoffe qui descend en plis raides jusqu'au bas du cul-de-lampe ». Notons aussi « un personnage accroupi et vêtu d'une tunique longue, aux manches boutonnées jusqu'au coude. La tête est couverte d'un chaperon. La main droite au cou, il regarde attentivement; de la main gauche, il tient une planchette. Ne serions-nous pas ici en présence de l'un des architectes des Halles? » (1).

(1) HISSETTE, *op. cit.*, p. 225-226.

Le plus beau cul-de-lampe des Halles était formé de deux bustes de chevaliers, revêtus de la cotte de mailles; l'un d'eux avait le front ceint d'une couronne. Deux écus, l'un orné d'une croix, l'autre du lys, séparaient les deux chevaliers. « Ce mor-



Fig. 11. — Cul-de-lampe des Halles.

ceau, d'un modelé très ferme et d'un très bon style, dit J. Destrée (1), démontrerait à défaut d'autre témoignage la place distinguée que la sculpture occupait déjà dans nos contrées dès le début du XIVe siècle ».

« Une sculpture aussi développée que celle des Halles de Louvain, ajoute Hissette, ne se rencontre que rarement, à la même époque, dans le reste

(1) *La sculpture brabançonne au moyen âge*, dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (1894), p. 48, cité dans HISSETTE, *op. cit.*, p. 226.

du pays. Des œuvres analogues n'existent chez nous que dans quelques rares monuments de la seconde moitié du XIVe siècle » (1). C'étaient les premiers tâtonnements d'un art national et indépendant; les influences de l'architecture bourguignonne s'y révélaient encore nettement. La rudesse des sculptures et l'aspect sauvage des sujets formaient un contraste frappant avec les ciselures plus fines et plus gracieuses de l'Hôtel de Ville de Louvain, construit un siècle plus tard, alors que l'architecture brabançonne s'était dégagée complètement des influences étrangères.

L'étage des Halles consistait primitivement en deux combles parallèles qui reposaient au centre sur une série d'arcades et de colonnes très basses, correspondant aux arcades du rez-de-chaussée; en faisant, il y a deux ans, des travaux d'aménagement dans la Bibliothèque située à l'étage, on a mis à découvert une arcade et ses colonnes, dissimulées dans la maçonnerie. L'étage était éclairé par les combles transversaux, dont un côté était recouvert d'ardoises et l'autre muni de larges vitrages (2).

Telle était au XIVe et au commencement du XVe siècle la disposition de la Halle aux draps de

(1) *Loc. cit.*
(2) HISSETTE, *op. cit.*, p. 218 sv.

Louvain. En retraçant brièvement l'histoire de l'édifice, nous comprendrons aisément les changements qui y furent faits au cours des siècles.

La ville de Louvain, nous l'avons dit, fut heureuse d'offrir l'hospitalité à l'université, fondée dans les Pays-Bas en 1425, et le pape Eugène IV permit bientôt d'adjoindre au nouveau *Studium* une Faculté de théologie. Le commerce des draps étant en décadence et la Halle ayant perdu l'animation de jadis, la ville y mit à la disposition de l'université un local pour l'enseignement de la Théologie. En 1432, une salle de cours fut aménagée à gauche de l'entrée principale de la rue de Namur, au rez-de-chaussée de la partie sud de l'édifice ; on mura le bas des grandes portes et on supprima toute communication de ce local avec la rue. L'année suivante, on appropria des locaux dans la Halle aux draps pour les Facultés de droit et de médecine; ces locaux furent choisis également dans la partie sud de l'édifice, à l'étage.

Les choses restèrent longtemps en cet état; l'université, sentant le besoin d'avoir à sa disposition des locaux plus vastes, s'entendit avec la ville et lui acheta la Halle aux draps en 1676. La partie sud du bâtiment fut distribuée entre les diverses Facultés.

Bientôt des travaux furent entrepris pour l'amé-

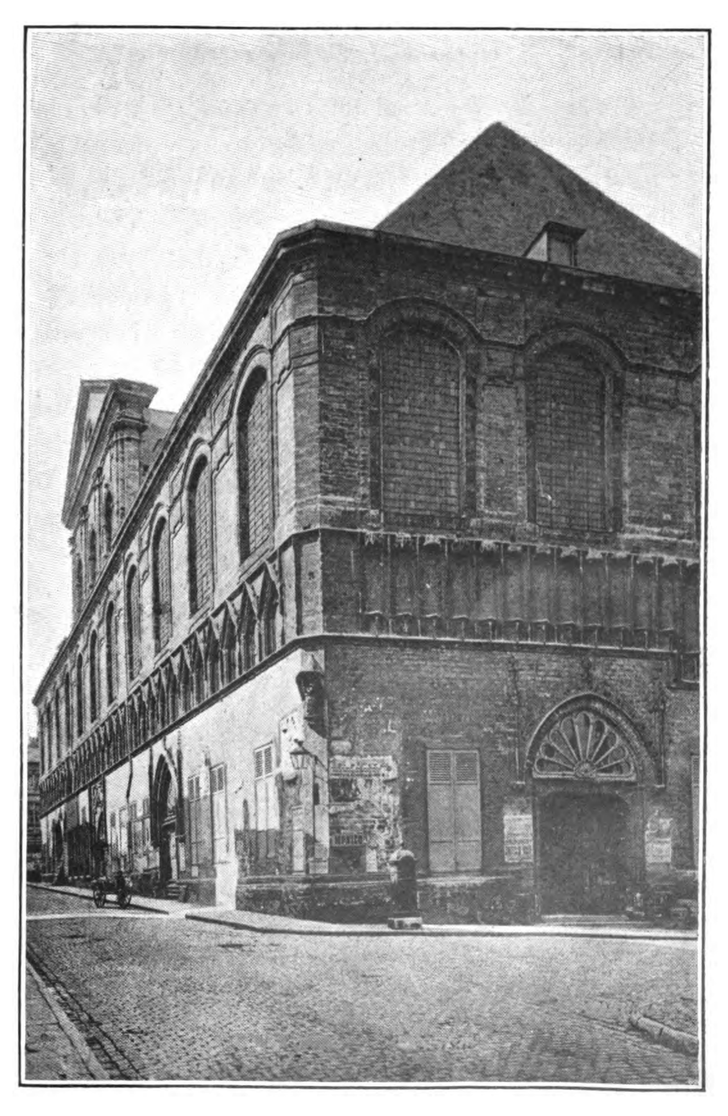


Fig. 12. — Les Halles universitaires.

nagement et l'agrandissement des Halles ; la première pierre fut posée en 1680 par Libert de Pape, abbé de l'abbaye norbertine du Parc, le conseiller Marselaer et le bourgmestre Devroye. Tout l'édifice fut surélevé. L'étage se composait dès lors de quatre vastes places voûtées, très élevées, situées aux quatre coins du bâtiment; les arcades du haut, séparant les deux salles de combles, furent murées et il y eut ainsi séparation complète entre les salles. Pour faciliter les communications, on coupa au milieu la file d'arcades, on supprima deux arcades et leurs colonnes et on eut ainsi entre les quatre locaux de l'étage une majestueuse salle de passage. Les quatre nouveaux auditoires furent distribués entre les Facultés; du côté nord il y eut les salles de droit canon et de théologie, du côté sud les auditoires de médecine et de droit civil.

Le nouvel étage des Halles était desservi par un double escalier monumental, placé dans la salle nord du rez-de-chaussée ou salle des pas perdus.

L'extérieur de cet énorme étage ajouté à un édifice du style le plus pur du xive siècle présentait un effet désastreux au point de vue artistique ; la façade était percée de larges fenêtres et surmontée, dans sa partie centrale, d'un second étage attique couronné par un fronton.

On procéda aussi à une nouvelle distribution des

locaux de la partie sud du rez-de-chaussée, et toutes les portes qui existaient encore rue de Namur furent supprimées.

En 1723, on ajouta un vaste bâtiment perpendiculaire, qui devait servir de local à la Bibliothèque de l'université; nous en parlerons bientôt.

Lorsque l'université fut supprimée en 1797, la Halle fut cédée à la dotation du Prytanée de Saint-Cyr; Napoléon la rétrocéda à la ville en 1805. La Halle fut louée par la ville à des particuliers; en 1806, un café fut installé dans l'auditoire de la Faculté de droit et une boucherie dans la grande salle des pas perdus. En 1807, un ancien commissaire de police transforma l'auditoire de la Faculté de théologie en une salle de spectacle, qui subsista jusqu'en 1814.

L'université de l'État, créée à Louvain par le gouvernement hollandais en 1817, s'installa dans les Halles et choisit ses auditoires au rez-de-chaussée; la partie sud de l'édifice subit alors un nouveau remaniement. Tout l'étage fut occupé par la Bibliothèque en 1820.

Lorsque l'université libre de Louvain fut restaurée, la ville mit la Halle à sa disposition. La salle des pas perdus fut restaurée et décrépie; dans la partie sud du rez-de-chaussée on installa des auditoires, des salles de réunions, des bureaux; des

auditoires furent également aménagés en dessous du nouveau bâtiment construit pour la Bibliothèque en 1723.

Enfin, il y a deux ans, on abandonna à la Bibliothèque, dont les accroissements étaient considérables, les auditoires du rez-de-chaussée et on y fit d'immenses installations de rayons mobiles en fer (1). Les travaux entrepris aux Halles permirent de dégager deux des arcades de la construction primitive, dans la partie sud de l'édifice; de magnifiques consoles furent mises à découvert, représentant l'une un personnage accroupi, l'autre deux lions.

L'université de Louvain ne possédait pas de bibliothèque centrale avant 1636; l'historien de notre université, Valère André, s'étonnait de ce qu'une bibliothèque eût manqué si longtemps à une Académie, à laquelle rien ne semblait faire défaut. On comprenait cependant, à cette époque, la nécessité primordiale de ces installations scientifiques; déjà au moyen âge, circulait l'adage qu'un couvent sans bibliothèque ressemblait à un château fort sans arsenal; avec ses comparaisons

(1) La firme allemande Wolff, Netter et Jacobi, reçut commande de cette bibliothèque à rayons Lippmann en juin 1913; l'installation fut faite par les ouvriers allemands pendant l'hiver 1913-1914.



plus douces et plus poétiques, Thomas a Kempis ajoutait : « C'est comme une table sans mets, un jardin sans fleurs, une bourse sans argent. »

Les collèges si nombreux de l'ancienne université avaient tous leur bibliothèque particulière (1) ; l'abbaye du Parc, aux portes de Louvain, et les couvents de religieux laissaient consulter par les maîtres de l'université leurs fonds riches et anciens (2) ; enfin, ajoutait l'humaniste Puteanus, les professeurs étaient eux-mêmes des bibliothèques vivantes et les livres qu'ils ont écrits valaient à eux seuls toutes les richesses d'une bibliothèque (3). Le goût des bibliothèques publiques ne se répandit chez nous que vers le commencement du XVIIe siècle (4).

Deux mécènes érudits, Laurent Beyerlinck et

(1) « *Nullum Lovanii Collegium est quod bibliothecam suam non habeat ; sunt vero collegia ultra quadraginta* ». ERYCEUS PUTEANUS, *Auspicia bibliothecae publicae Lovaniensis. Accedit catalogus librorum primae collectionis a curatoribus ejusdem bibliothecae editus*. Ed. DE NÉLIS, p. 150. Louvain, 1767.

(2) NAMUR, *Histoire de la Bibliothèque publique de Louvain*, p. 6 sv. Bruxelles, 1841. L'auteur décrit la richesse des bibliothèques des couvents de Louvain.

(3) « *Vel etiam nisi viros, quos hactenus magnos habuit, veros et vivos fuisse libros, fatemur. Scripsere libros qui bibliothecam faciunt ; nec unam aliquam urbem aut provinciam, sed orbem terrarum ingenii sui thesauris implevere* ». *Op. cit.*, p. 150.

(4) NAMUR, *op. cit.*, p. 9 sv.

Jacques Romain, firent don à l'université de leurs bibliothèques privées (1) : l'une contenait 852 ouvrages de théologie, l'autre 906 ouvrages de médecine et de mathématiques. Le recteur, alors le célèbre Jansénius, accepta ces dons et installa la nouvelle bibliothèque aux Halles, dans l'auditoire de médecine (2). L'historien Valère André fut le premier bibliothécaire (3); à l'occasion de sa nomination, il prononça un discours solennel, faisant valoir les avantages précieux d'une Bibliothèque, « Temple de Minerve et des Muses, arsenal de toutes les sciences »; Valère André publia aussitôt le catalogue de la nouvelle Bibliothèque (4).

Après sa mort, la Bibliothèque fut abandonnée

(1) Beyerlinck étudia à Louvain; chanoine et archiprêtre à Anvers, il y mourut en 1627 (Paquot, *op. cit.*, t. VIII, p. 439 sv.). Jacques Romain était le fils d'Adrien Romain, le célèbre mathématicien (cfr. plus haut, p. 77); professeur de médecine à Louvain, il y mourut en 1635.

(2) L'archevêque de Malines, Jacques Boonen, assigna un fonds annuel pour l'entretien de la Bibliothèque (Namur, *op. cit.*, p. 13).

(3) Valère André fut professeur de langue hébraïque au collège des Trois-Langues, dont il a écrit l'histoire; il obtint ensuite la chaire des Institutes. Il fut deux fois recteur. Ses ouvrages sont nombreux et célèbres (Nève, *Mémoire historique*, p. 250 sv.).

(4) *Bibliothecae publicae Lovaniensis primordia; et librorum catalogus a curatoribus ejusdem editus. Cum oratione auspicali Lovanii Kal. Octobris an. 1636 habita a* Valerio Andrea... Louvain, 1636. Imprimé à la fin de l'édition de 1639 de l'ouvrage cité d'Erycius Puteanus.

jusque vers le commencement du XVIII[e] siècle. Un ancien professeur de Louvain, Dominique Snellaerts, chanoine d'Anvers (1), possédait un fonds très précieux, composé de 3.500 volumes presque tous ouvrages jansénistes. Aux demandes pressantes du bibliothécaire de Louvain, l'invitant à céder son fonds à l'université, Snellaerts répondit qu'il n'aimait pas rencontrer les livres marqués de son nom à la porte ou à la vitrine des fripiers; il avait vu souvent, disait-il, à Louvain et ailleurs, traîner des ouvrages portant des noms d'hommes célèbres et laissés par eux à l'université (2). Dans son testament cependant, Snellaerts légua, en 1720, ses volumes à la Bibliothèque de Louvain et on dut décider bientôt la construction d'un nouveau local. Divers plans et projets furent soumis à l'autorité académique (3) et en 1723

(1) Snellaerts étudia à Louvain, où il devint professeur de philosophie et de droit; il fut dans la suite juge synodal du diocèse d'Anvers, puis chanoine de Saint-Bavon. Il mourut en 1720 (PAQUOT, *op. cit.*, t. XIII, p. 298).

(2) BRANTS, *op. cit.*, p. 108.

(3) Les recherches faites aux *Archives du Royaume* par HISSETTE (*op. cit.*, p. 213, n. 3) ont amené la découverte d'un plan magnifique, qui malheureusement n'a pu être réalisé. Il s'agissait de la construction au Vieux Marché d'un bâtiment parallèle à la Halle; ce plan prévoyait les agrandissements de la Bibliothèque et permettait dans l'avenir la formation d'un quadrilatère avec cour intérieure. On reprendra bientôt sans aucun doute ce plan abandonné.

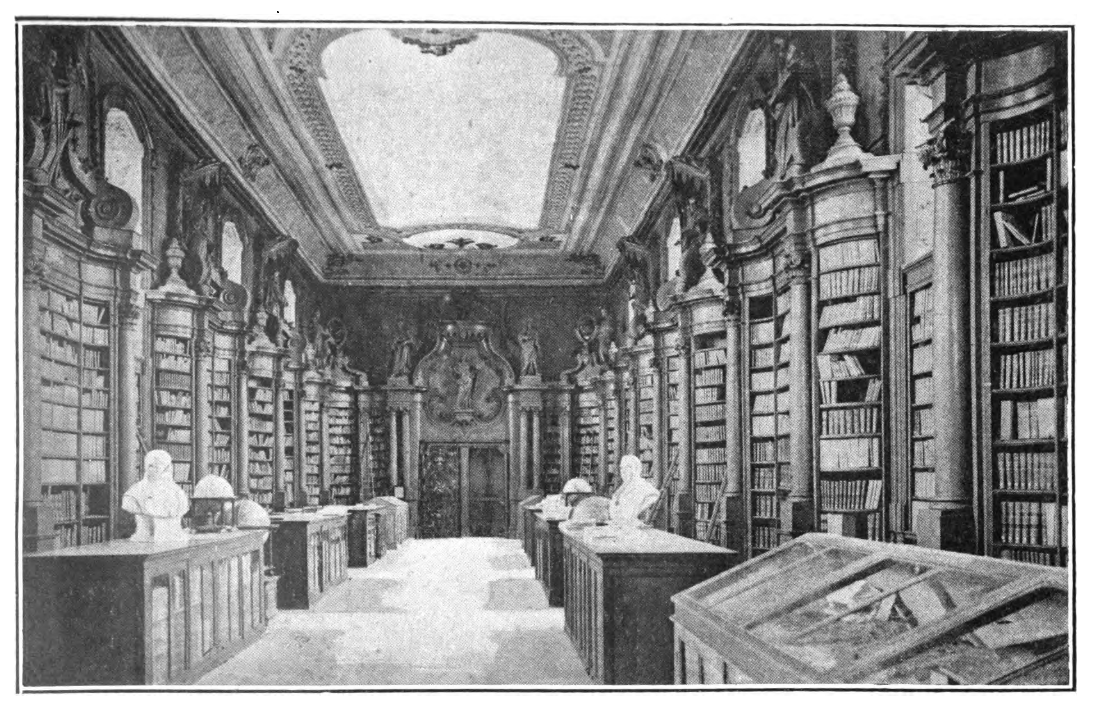


Fig. 13. — La grande salle de la Bibliothèque universitaire.

on posa solennellement la première pierre de l'édifice, placé perpendiculairement aux Halles.

L'étage réservé à la Bibliothèque ne formait qu'une salle grandiose, de 185 pieds de longueur sur 43 de largeur et 35 de hauteur. Aucune salle de bibliothèque ne surpassait par l'aspect imposant et la richesse des décors cette pure merveille de la Renaissance. Une superbe boiserie en chêne, d'une grande conception et d'une exécution très soignée, recouvrait tous les murs; c'était l'œuvre de deux artistes belges, Henri Bonnet, de Nivelles, et Denis-Georges Bayar, de Namur; des portiques à colonnes, surmontés de dais, soutenaient les statues, grandeur naturelle, des plus célèbres philosophes et écrivains (1); au fond de la salle s'élevaient deux immenses colonnes, ornées de caractères et de signes hiéroglyphiques, de symboles des sciences et des arts. Un plafond, garni d'ornements en stuc, un parquet en chêne et une porte en fer ouvragé d'un travail très remarquable complétaient cet ensemble (2).

(1) Au-dessus de la porte d'entrée se trouvait le Christ; sur le côté gauche : Homère, Cicéron, Hippocrate, S. Luc, S. Thomas, S. Augustin, S. Pierre, Moïse et S. Martin; sur le côté droit : Jean IV, duc de Brabant, S. Grégoire, Justinien, S. Ivo, Gratien, S. Justin, Aristote, Eusèbe et Hérodote.

(2) Le parquet fut exécuté par Bonnet, pour 2.700 florins; le plafond par Bayar, pour 2.400 florins; les boiseries coûtèrent 6.300 florins (Van Even, *op. cit.*, p. 293; Brants, *op. cit.*, p. 109).



Des legs faits par des particuliers vinrent bien vite remplir le nouveau local (1). Sous l'administration successive des deux meilleurs littérateurs de nos provinces, de Nélis et Paquot (2), la Bibliothèque de Louvain reçut des accroissements considérables. De Nélis pria le gouvernement d'obliger les imprimeurs à déposer au moins un exemplaire de leurs publications à la Bibliothèque de l'université; sa demande fut favorablement accueillie. Sous l'administration de de Nélis également, la Bibliothèque s'adjoignit une imprimerie et une librairie (3). Le catalogue, commencé par Paquot, fut continué et achevé par son successeur Van de Velde (4).

Le local était devenu trop petit; on fit des projets d'agrandissement; un dessin nous est resté d'un plan magnifique, qui ne fut malheureuse-

(1) Telle la bibliothèque privée du bibliothécaire Magermans, tels les dons de Van Loon, de Réga, etc. (Namur, *op. cit.*, p. 18 sv., p. 107 sv.).

(2) Cfr. plus haut, p. 159 sv.; Namur, *op. cit.*, p. 31 sv.

(3) La typographie académique débita des livres, en les donnant en commission à des libraires, dès 1762; en 1768, une boutique de librairie fut ouverte aux Halles. D'après les calculs de Namur (*op. cit.*, p. 49 sv.), l'imprimerie et la librairie fournirent en 1789 un boni de florins 31.679.

(4) Namur (*op. cit.*, p. 55 sv.) nous dépeint le désordre du dépôt de livres de Louvain, où chacun pouvait entrer et consulter les ouvrages selon ses besoins.

ment pas réalisé (1). En 1778, lors de la vente des livres des collèges des Jésuites supprimés en 1773, l'université augmenta son dépôt d'environ 12.000 volumes précieux; la Bibliothèque possédait dès lors un ensemble de près de 50.000 volumes (2).

Bientôt, hélas ! ce furent le régime autrichien, avec toutes les vexations dont nous avons retracé l'histoire, et la tourmente révolutionnaire. Dans ces heures tragiques, le bibliothécaire Van de Velde incarna l'âme de l'Université ; destitué de sa charge, il fut banni des Pays-Bas. En 1788, le gouvernement autrichien fit transporter à Bruxelles 108 chariots remplis de meubles, d'instruments de physique et de 18 caisses de livres précieux, qui furent déposés dans l'église des Lorraines, au Grand Sablon. Deux années plus tard, Van de Velde, rétabli dans ses fonctions, put procéder à l'emballage de ces livres, qu'il fit à nouveau charrier sur Louvain (3).

(1) D'après ce plan, la grande salle de livres devait être prolongée par deux ailes, qui s'étendraient sur le Vieux Marché ; c'était revenir au plan de 1723 en créant un bâtiment parallèle aux Halles (Namur, *op. cit.*, p. 75 sv.).

(2) Namur, *op. cit.*, p. 78 sv.

(3) Van de Velde avait obtenu en même temps des États de Brabant la permission verbale d'enlever les anciens ouvrages des collèges supprimés des Jésuites, et qui se trouvaient à



En 1795, lors de l'entrée des Français en Belgique, les commissaires de la République, Le Blond et De Wailly, enlevèrent environ 5.000 volumes de la Bibliothèque de Louvain ; les manuscrits et les ouvrages précieux de la Bibliothèque de Bourgogne furent également transportés à Paris, déposés provisoirement dans la Bibliothèque des Cordeliers et de là transférés à la Bibliothèque nationale. Les manuscrits de Bruxelles furent restitués après la bataille de Waterloo, mais il ne semble pas que les 5.000 volumes enlevés à Louvain aient eu le même sort (1).

Bruxelles dans l'église des Jésuites. L'Académie des sciences et belles-lettres protesta, prétendant avoir droit à ces ouvrages ; Van de Velde, de son côté, prétendait que, les bâtiments des Jésuites ayant été destinés à l'université transférée jadis à Bruxelles, les livres qui y étaient renfermés appartenaient également à l'université. Les États de Brabant ordonnèrent l'apposition des scellés sur l'église des Jésuites et empêchèrent l'enlèvement ultérieur des volumes (NAMUR, *Histoire des Bibliothèques publiques de Bruxelles*, p. 120-139 ; VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 377-379).

(1) On lit dans le *Magazin encyclopédique ou journal des sciences, des lettres et des arts*, rédigé par MILLIN, NOEL et WARENS, t. I (1795), p. 284 : « Les citoyens Leblond et de Wailly sont de retour de leur mission dans la Belgique ; ils ont fait un rapport de leurs opérations à la commission temporaire des arts. Ils ont tiré de la bibliothèque de l'université de Louvain environ cinq mille volumes. Ils ont aussi tiré de l'église des Récollets le buste en marbre et l'épitaphe de Juste Lipse ». Un manuscrit de POIRIER, conservé à la Bibliothèque nationale, donne la nomenclature des volumes de Bruxelles transportés à Paris ; un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, donne une liste des manuscrits rendus par la France en 1815. Nulle

Lorsque l'université fut supprimée en 1797, la Bibliothèque fut fermée au public et confiée bientôt à la garde du régisseur des biens du Prytanée (1). Le bibliothécaire de Bruxelles, Laserna-Santander, obtint l'autorisation de prendre à Louvain les ouvrages les plus utiles à la Bibliothèque de Bruxelles; pendant dix jours consécutifs, il fit un choix judicieux et fit transporter à Bruxelles par bateau 718 articles, les plus précieux. « Ce que j'ai trouvé, écrivait-il, dans les dépôts de livres existant dans le bâtiment de la ci-devant université, dit les Halles, a surpassé mes

part on ne trouve mention des volumes de Louvain. Que sont-ils devenus? Voilà un problème sur lequel pourrait s'exercer la sagacité des bibliophiles. NAMUR, qui après avoir été bibliothécaire à Louvain fut conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles, écrivait en 1841 dans son *Histoire de la Bibliothèque publique de Louvain*, p. 130, n. 1 : « Il ne paraît pas que ces volumes soient rentrés en Belgique après la bataille de Waterloo, lorsque le gouvernement français a restitué grand nombre de manuscrits à la bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles. La médaille en or de Van Swieten eut le même sort ». Cette médaille en or avait été offerte à la Bibliothèque de l'université en 1773 par Marie-Thérèse, en souvenir du baron Van Swieten; elle représentait d'un côté Van Swieten, en costume académique, de l'autre le mausolée qui lui fut élevé à Vienne.

(1) La Bibliothèque fut ouverte en 1806 par la municipalité de Louvain et placée sous la direction d'une commission, composée du maire, de Van Leempoel, régisseur des biens du Prytanée, et de Van Meenen, délégué du régisseur. Des ventes de livres ayant eu lieu sans l'autorisation de l'autorité supérieure, les scellés furent apposés en 1807 par le préfet. Les droits de la ville étaient donc illusoires.

espérances, et dix jours de recherches et de triage m'ont fourni une quantité d'ouvrages intéressants, qui vont embellir la bibliothèque centrale d'une manière proportionnée au beau local qu'elle occupe. Je vous en joins ici l'inventaire qui, quoique fait à la hâte, au milieu de la poussière et les mains glacées, pourra cependant vous donner une idée suffisante du riche trésor littéraire qui reposait, inutilement pour la société, dans les dépôts obscurs de la ci-devant université » (1). Ces volumes ne furent jamais restitués.

La Bibliothèque de Louvain fut mise à la disposition de l'université de l'État, fondée à Louvain par le gouvernement des Pays-Bas en 1816 (2). Un triage complet des ouvrages eut lieu en 1817 et le rapport de la Commission, chargée de cette besogne, constatait que la Bibliothèque possédait « les ouvrages les plus essentiels d'une bibliothèque publique dans presque tous les genres » (3). Le

(1) Verhaegen, *op. cit.*, p. 560; parmi ces volumes enlevés se trouvait un exemplaire sur vélin de la Bible royale de Plantin, exemplaire donné à la Bibliothèque par Philippe II (Lamy, *La Bible royale en cinq langues imprimée par Plantin*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série t. XXIII [1892], p. 628-668; De Ram, *Considérations*, p. 342, 373).

(2) En vertu de l'art. 109 du règlement organique de l'enseignement supérieur, les villes devaient fournir, autant que possible, les bâtiments nécessaires pour les universités.

(3) Namur, *op. cit.*, p. 148.



Fig. 16. — Mgr De Ram
(d'après un tableau peint par Mathieu en 1836,
détruit dans l'incendie du 25 août 1914).

nombre des volumes s'accrut dans des proportions telles qu'en 1820 on dut céder à la Bibliothèque trois des grandes salles du haut, qui servaient jadis d'auditoires (1).

Fermée temporairement en 1830 à cause des troubles révolutionnaires, la Bibliothèque fut mise, en 1836, à la disposition de l'université actuelle (2).

En montant par le grand escalier en pierre de la salle des pas perdus, on pénétrait dans la salle de passage, située entre les quatre anciens auditoires; cette salle aux dimensions énormes avait été convertie en salle publique de lecture. Deux immenses toiles garnissaient les panneaux de cette

(1) NAMUR, *op. cit.*, p. 156, n. 2. L'inventaire, le numérotage et la classification des ouvrages furent faits en 1828; le bibliothécaire Bernhardi acheva le catalogue alphabétique et dressa le catalogues ystématique, dont NAMUR nous donne les divisions (*op. cit.*, p. 168 sv.).

(2) Lorsque l'université de l'État à Louvain fut supprimée en 1835, la régence de Louvain demanda que la ville obtînt la jouissance de la Bibliothèque et des bâtiments qui avaient servi à l'université; une *convention provisoire* fut conclue le 30 novembre 1835, en vertu de laquelle la régence de Louvain obtenait la jouissance *provisoire* de ces bâtiments « sans déroger aucunement aux droits de propriété des parties, droits qu'elles se réservent ici très-expressément, de manière que la régence précitée ne puisse, en aucun cas, se prévaloir de la jouissance provisoire à résulter du présent arrangement pour invoquer de ce chef un droit ou état de possession ». C'est en vertu de cette jouissance *provisoire*, que la ville mit la Bibliothèque et les Halles à la disposition de l'université libre de Louvain.

salle; l'une d'elles représentait le Sauveur ressuscitant la fille de Jaïre; peinte par Mathieu Van Brée pour le collège philosophique fondé par le gouvernement des Pays-Bas, elle avait été lacérée à coups de sabre par les soldats hollandais en 1831 (1). On avait réuni dans la salle de lecture les portraits des professeurs, des docteurs les plus illustres et des bienfaiteurs insignes de l'ancienne université; collection unique et d'un intérêt si vif pour l'histoire littéraire des Pays-Bas (2). Nous conservions pieusement le souvenir de ces maîtres de la pensée, dont les traits austères et profonds imposaient le respect et l'amour du travail; des liens mystérieux et secrets semblaient rattacher le travail actif et fiévreux de notre génération au passé de l'école de Louvain, symbolisé magnifiquement par ses gloires les plus pures : Juste Lipse, Puteanus, Molanus, toiles d'un grand intérêt pour les artistes et les historiens, Jansénius, au masque d'ascète, André Vésale (3), Érasme, Plantin, Arias Montanus, Lessius, Baius, Paquot (4), et les portraits plus grands et au coloris plus vif de Vi-

(1) Van Even, *op. cit.*, p. 293.

(2) On trouvera la description de 112 numéros de cette collection dans l'*Annuaire de l'université*, 1853, p. 175 sv.; 1859, p. 310 sv.

(3) Cfr. plus haut, p. 121.

(4) C'était le seul portrait connu du célèbre historien.



Iohannes Molanus, sacrae theologiae professor.

Fig. 15. — Molanus (d'après le portrait détruit dans l'incendie du 25 août 1914).

glius, Adrien VI, Malderus (1), Réga (2), Fugger, De Ram, etc. Ces pontifes éclairés, de Martin V à Léon XIII, ces rois et ces princes, depuis Jean IV, duc de Brabant, jusqu'à Léopold Ier, chef de notre dynastie, ces maîtres absorbés dans de profondes méditations et dont les ouvrages immortels ont posé les principes du droit et de la civilisation, ces chanceliers de la Toison d'or, ces chevaliers aux cuirasses étincelantes (3), portant en main l'épée loyale des justes combats, tous auront sursauté dans leurs toiles craquelées en voyant une soldatesque impie troubler leur repos aux lueurs des torches incendiaires!

Des quatre anciens auditoires situés à l'étage, un seul, l'auditoire de médecine, n'avait pas été cédé à la Bibliothèque; il avait été conservé dans un ensemble scrupuleusement exact avec ses tribunes, ses stalles et ses bancs; des peintures, encastrées dans la boiserie, représentaient des guérisons miraculeuses (4); les six meilleures toiles

(1) Le portrait de Malderus, évêque d'Anvers, était attribué à Van Dyck; on l'avait placé avec celui d'Adrien VI dans le sénat académique.

(2) Peint par Sauvage, en 1752.

(3) Viglius avait le costume de chancelier de la Toison d'or; parmi les chevaliers on peut citer Marselaer, Van Elewyck.

(4) Ces peintures étaient l'œuvre de Gillis, peintre de Louvain, à l'exception de deux qui étaient dues au pinceau de Lens (Van Even, *loc. cit.*).

avaient été enlevées par Laurent, le 19 juillet 1794 lors de l'invasion française. Dans cette salle, dite « salle des promotions », se tenaient les réunions solennelles de l'université et les joutes mémorables, au cours desquelles les philosophes, les théologiens et les historiens subissaient l'épreuve suprême du doctorat devant un aréopage de savants ; l'université avait conservé pour ces cérémonies grandioses et solennelles toute la splendeur de l'ancien protocole académique.

L'auditoire de droit civil avait été transformé, il y a deux ans, en salle de travail pour les professeurs; on y avait mis à jour des voûtes harmonieuses et des boiseries en chêne, d'une sculpture fine et délicate, entourant une grande statue de Justinien.

Les collections renfermées dans la Bibliothèque de l'université de Louvain étaient malheureusement trop peu connues des bibliophiles (1). En dépit des spoliations qui nous avaient ravi les plus beaux exemplaires (2), nos manuscrits et nos vieux imprimés formaient un ensemble très remarquable.

(1) Trop de matériaux nous font défaut à l'étranger pour entreprendre une histoire complète et une description détaillée des richesses de la Bibliothèque de Louvain ; ce sera un travail à achever dès que la ville universitaire sera délivrée.

(2) Dans son *Catalogus librorum manuscriptorum*, p. 770, HAENEL écrit à propos de la Bibliothèque de Louvain : « *Haec bibliotheca optimorum librorum jacturam fecit; Galli enim*

Fig. 14. — La salle des promotions.

Notre Bibliothèque possédait plus de 950 manuscrits, si l'on tient compte des cahiers manuscrits des anciens professeurs et des documents d'archives. Plusieurs faisaient l'admiration de tous les connaisseurs, tel le célèbre manuscrit écrit de la main de Thomas a Kempis et contenant la vie de Sainte Lidwige de Schiedam (1), tels également plusieurs livres d'heures, ornés de superbes miniatures. Les manuscrits les plus intéressants ont fait l'objet des études approfondies de notre prédécesseur, M. Reusens; dans ses *Éléments de Paléographie,* nous trouvons la reproduction des spécimens les plus rares d'écritures, empruntés à notre collection de manuscrits, et la description des précieux manuscrits du XII[e] siècle, achetés en 1829 à l'abbaye du Parc (2).

libros manuscriptos, quorum multi Viglii Zuichemii olim erant, et opera impressa rariora Parisios miserunt, qui reliqui erant, bibliopolis Bruxellensibus vendiderunt ».

(1) Ce manuscrit, en partie sur parchemin et en partie sur papier, provenait de l'abbaye de S.-Martin près de Louvain; en voici le titre exact : *Sermones triginta ad novicios regulares et vitam S. Lidewigis virginis a Thoma à Kempis conscriptam.* Au commencement de la vie de la sainte, on lisait ces mots écrits par une main postérieure : *Servetur diligenter libellus iste. Nam prototypus est manu auctoris scriptus et exaratus, et ex principali legenda, ut ajunt, abbreviatus, relictis iis quae mendosa et superstitiosa videbantur.*

(2) Nous trouvons dans l'ouvrage de Reusens la description d'un feuillet de garde du IX[e] siècle, de huit manuscrits du XII[e] siècle,

Un fonds important de nos manuscrits se rapportait à l'histoire de Belgique et principalement à celle du Brabant (1); une collection de manuscrits ascétiques anglais provenait de la chartreuse anglaise de Nieuport. Les cahiers manuscrits des professeurs de l'ancienne et de la nouvelle université formaient un fonds extrêmement précieux, dont la perte est d'autant plus regrettable qu'il n'avait guère été exploité jusqu'ici. Enfin, une foule d'ouvrages contenaient des notes manuscrites des grands savants de l'ancienne université, dont nous conservions d'autre part plusieurs lettres curieuses (2).

La collection des incunables de Louvain comprenait autrefois plus de 350 exemplaires; on y rencontrait les éditions les plus rares. Nous possé-

de neuf manuscrits du XIII[e], de neuf manuscrits du XIV[e], de dix-huit manuscrits du XV[e], d'un manuscrit du XVI[e], et d'un manuscrit du XVII[e] siècle. Des planches reproduisent les plus beaux spécimens d'écriture.

(1) On trouvera la description de vingt manuscrits se rapportant à l'histoire de Belgique, dans les *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, t. I (1844), p. 153 sv.; on y relève des chroniques très intéressantes.

(2) Outre l'ouvrage de REUSENS et les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, on trouvera dans SANDERUS, *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. II, p. 37 sv. Insulis, 1644, le catalogue des 42 premiers manuscrits de la Bibliothèque; NAMUR, *op. cit.*, p. 209 sv., donne la description de 39 manuscrits de la Bibliothèque; DE JONGH (*op. cit.*, p. XXII) cite six manuscrits de notre Bibliothèque, se rapportant à l'histoire de l'université.

dions les plus beaux spécimens sortis des presses de Jean de Westphalie, tel son premier ouvrage typographique daté à Louvain (1), tel le *Vocabularius,* paru en 1483, dont deux exemplaires seulement étaient connus, celui de Louvain et un autre conservé à la Bibliothèque royale de La Haye (2). Pendant le déménagement que nous avons fait il y a deux ans, nous avons trouvé dans tous les vieux fonds et principalement dans les fonds théologiques une foule d'incunables précieux; nous pouvons fixer à environ 800 le nombre total des incunables de notre Bibliothèque. Nous en avions commencé le catalogue, qui aurait été sans contredit une contribution des plus importantes à l'histoire des origines de l'imprimerie. La plupart des fiches que nous avions réunies à ce sujet ont péri dans l'incendie de notre domicile privé.

Les fonds des vieux imprimés de la Bibliothèque constituaient un ensemble unique, à peine exploré, dont les théologiens et les historiens auraient pu tirer dans quelques années un profit considérable.

(1) PETRI DE CRESCENTIIS *opus ruralium commodorum*. Lovanii, Johan. de Westphalia, 1474, in fol.

(2) *Vocabularius copiosus et singularis unus ex diversis diligentissime theutonicatus*. Lovanii, Johan. de Westphalia, 1483, in fol. (REUSENS, *op. cit.*, p. 174). NAMUR (*op. cit.*, p. 221 sv.) donne la description des dix-huit plus beaux incunables connus de son temps.

Nous avions commencé, il y a deux ans, le catalogue de l'ancien fonds théologique et chaque jour de travail nous réservait de nouvelles surprises; nous y découvrions peu à peu toute l'histoire si vivante des luttes religieuses de la réforme dans les Pays-Bas, du Baianisme et du Jansénisme; notre université avait pris une part active à toutes ces querelles et des mains pieuses avaient réuni en volumes les pièces, les lettres et les pamphlets, publiés au plus fort des discussions. La plupart de ces volumes contenaient chacun plus de 100 pièces; sur le dos des couvertures parcheminées on lisait : *Varia reformatoria,* ou *Janseniana,* ou encore *Jesuitica.* Nous avons parlé précédemment de la collection de 3.500 volumes jansénistes, léguée par Snellaerts à la Bibliothèque; l'université avait acquis en 1779 les thèses des religieux et des séminaires recueillies jadis par les jésuites; c'était une immense bibliothèque spéciale d'un grand intérêt pour l'histoire des doctrines théologiques. Il faut enfin citer une collection unique des éditions successives de la Bible. L'ensemble de nos imprimés comprenait de 250 à 300.000 volumes.

Nous ne pouvons songer à énumérer toutes les richesses accumulées depuis des siècles soit sur les rayons de la Bibliothèque soit dans des armoires,

où étaient conservées précieusement les raretés bibliographiques et les curiosités typographiques, dont tout dépôt ancien de livres s'honore à juste titre. Il nous suffira de citer une collection très rare de vieux atlas, une riche bibliothèque orientale contenant les ouvrages de Félix Nève, une bibliothèque de philologie germanique provenant de feu le professeur Alberdhim-Thym. Nous avons parlé déjà de la bulle de fondation du *Studium* de Louvain, concédée par Martin V (1), du célèbre ouvrage d'André Vésale, *De humani corporis fabrica* (2), et des pièces de vers rappelant les fastes glorieux de la Faculté des arts (3). Nos armoires renfermaient également les sceaux des Facultés, les médailles, les diplômes et autres souvenirs de l'ancienne école de Louvain, le livre d'or de la Bibliothèque contenant les signatures de tous les visiteurs insignes, une collection de monnaies et de médailles, et un ensemble superbe de vieilles reliures flamandes du XVIe siècle, dont quelques spécimens

(1) Cfr. plus haut, p. 18.

(2) Cfr. plus haut, p. 120. C'était l'édition d'Oporin de 1543 que nous possédions. Le titre se trouvait dans un beau frontispice gravé en bois; on voyait ensuite la dédicace de Vésale à Charles-Quint, l'épître de Vésale à Oporin, un beau portrait en bois de Vésale et le texte orné de belles figures en bois. Tout l'exemplaire était sur vélin.

(3) Cfr. plus haut, p. 153.

ont fait l'objet d'études spéciales dans des revues de bibliophiles (1).

C'était également dans la Bibliothèque qu'étaient conservés quelques restes des archives de l'université. Curieuse histoire que celle de ces archives ! Ce riche dépôt était précieusement conservé à Louvain (2), lorsque en 1794, devant l'invasion des armées françaises, on expédia quinze caisses de documents à Rotterdam; les armées françaises étant victorieuses, on jugea que ce dépôt n'y était plus en sécurité; on le fit voyager par Groningue, Brême et Hambourg jusqu'à Altona, où sept autres caisses furent expédiées directement de Louvain. Les Français victorieux réclamèrent les archives; la plus grande partie leur fut livrée et se trouve encore actuellement aux Archives générales du royaume, à Bruxelles (3). Les autres caisses voyagèrent à nouveau; il en resta probablement à Altona; quelques-unes échouèrent en Hollande où des documents sont conservés au séminaire de Haaren; d'autres furent retenues à Beveren-Waes par le bibliothécaire Van de Velde. A la mort de ce savant, sa

(1) Cfr. spécialement la revue hollandaise *Tijdschrift voer Boek en Bibliotheekwezen* et sa continuation *Het Boek*.

(2) Comme en faisait foi le manuscrit, n. 900, intitulé : *Index archiviorum universitatis*. (Cfr. sur ce point, DE JONGH, *op. cit.*, p. 6 suiv.)

(3) *Fonds de l'ancienne université de Louvain.*

riche bibliothèque contenant des manuscrits de professeurs fut dispersée aux enchères (1); mais les pièces d'archives de l'université furent déposées à Gand, où elles sont conservées au grand séminaire.

Des documents de nos archives, précieusement cachés en 1794, sont encore conservés çà et là; on en trouve même dans des archives privées (2). Lorsque il y a deux ans nous dûmes déménager tous les vieux volumes qui dormaient sous une poussière vénérable, nous mîmes la main, dans un coin obscur des Halles, sur des liasses de vieux papiers. Quelle ne fut pas notre surprise en y découvrant le journal du docteur Van de Velde, avec la relation des événements auxquels il avait été mêlé pendant la crise révolutionnaire! L'occupation des collèges par les troupes françaises y était racontée dans les moindres détails; fuyant à travers champs, Van de Velde avait été saisi par les soldats, puis relâché après avoir été délesté du peu d'argent que contenait sa bourse. Dans une

(1) De Gœsin-Verhaeghe, *Catalogue des livres rares et précieux, au nombre de 14.435 lots, de la bibliothèque de feu M. Jean-François Van de Velde, rédigé d'après le catalogue manuscrit du défunt.* 2 volumes. Gand, 1831-1832; plusieurs manuscrits furent achetés par Sir Thomas Phillips; quelques-uns furent rachetés par le gouvernement belge lors de la vente d'une partie des livres de Phillips en 1888 (de Jongh, *op. cit.*, p. 9, n. 2).

(2) De Jongh, *op. cit.*, p. 10.

enveloppe cachetée se trouvait le décret de suppression de l'université avec une note du docteur, avertissant le curieux qui déchirerait l'enveloppe de l'importance de son contenu.

Tout le passé de l'école de Louvain semblait revivre dans ces Halles sombres et austères, témoins des jours de gloire sans égale et des épisodes héroïques de notre histoire nationale. Charles-Quint, Albert et Isabelle, Érasme, Vésale, Juste Lipse, Jansénius, que de noms magiques dont notre imagination évoquait le souvenir vivant et réel sous ces voûtes séculaires. Ce fut là que dans des heures tragiques s'incarna l'âme d'une nation opprimée; là sous les régimes étrangers s'aviva la flamme du plus pur patriotisme, qui laissait entrevoir les espérances glorieuses de l'indépendance. Aussi était-ce comme à un pèlerinage sacré que nos rois, nos princes, tous les membres de notre famille royale se rendaient aux Halles universitaires, pour recevoir les hommages de l'autorité académique. Comment ne pas évoquer sans émotion la réception enthousiaste qui y fut faite, il y a quelques années, au couple glorieux qui symbolisait toutes nos espérances patriotiques, le prince Albert et la princesse Élisabeth de Belgique? Sur le livre d'or de la Bibliothèque, tous deux posèrent leur signature énergique.

Symbole de la science catholique et du patriotisme, les Halles de Louvain méritaient les premiers coups de la fureur germanique; elles ont disparu à jamais en une nuit lugubre.

Dans cette maison austère, dépositaire des traditions saintes des plus beaux génies de l'humanité, il ne sied pas de prononcer des paroles violentes. Le domaine de la science est un domaine serein, tout de paix et de mutuelle confiance; quand les passions s'aiguisent dans des luttes atroces, la science doit offrir, dans une atmosphère pure, au-dessus du bruit des armes, un refuge sacré où l'humanité puisse communier. Ainsi l'ont toujours compris nos pères, en respectant les principes chevaleresques de la guerre; ainsi l'avions-nous espéré et compris nous-mêmes.

D'autres intellectuels ne l'ont pas compris comme nous; ils n'ont pas hésité à mettre le prestige de leur autorité au service des passions et à justifier des crimes qui répugnent à tout homme civilisé. Cet état d'esprit est anormal; après des années de lente parturition, la Germanie a enfanté ce monstre. Si les honnêtes gens peuvent entreprendre une lutte loyale contre les idées, ils ne peuvent se défendre contre la torche incendiaire, maniée par des brutes avinées. Il leur reste à lancer devant

l'humanité bien pensante un cri de profonde indignation.

Un passé aussi glorieux que celui de l'école de Louvain ne sombre pas dans un brasier criminel; il est garant de l'avenir et s'illumine de rayons immortels. Les Halles de Louvain renaîtront de leurs cendres, elles redeviendront la demeure de la science et la sagesse y trouvera comme par le passé un asile superbe : « *Sapientia aedificavit sibi domum* » (1). Leur résurrection sera le monument qui rappellera aux générations futures le triomphe du droit sur la force, de la civilisation sur la barbarie.

(1) Cette inscription se trouvait au-dessus de la grande porte d'entrée des Halles universitaires.

TABLE DES MATIÈRES

I

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ

II

L'HUMANISME. ÉRASME ET LE COLLÈGE DES TROIS-LANGUES

III

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE. LA LUTTE CONTRE LE PROTESTANTISME

IV

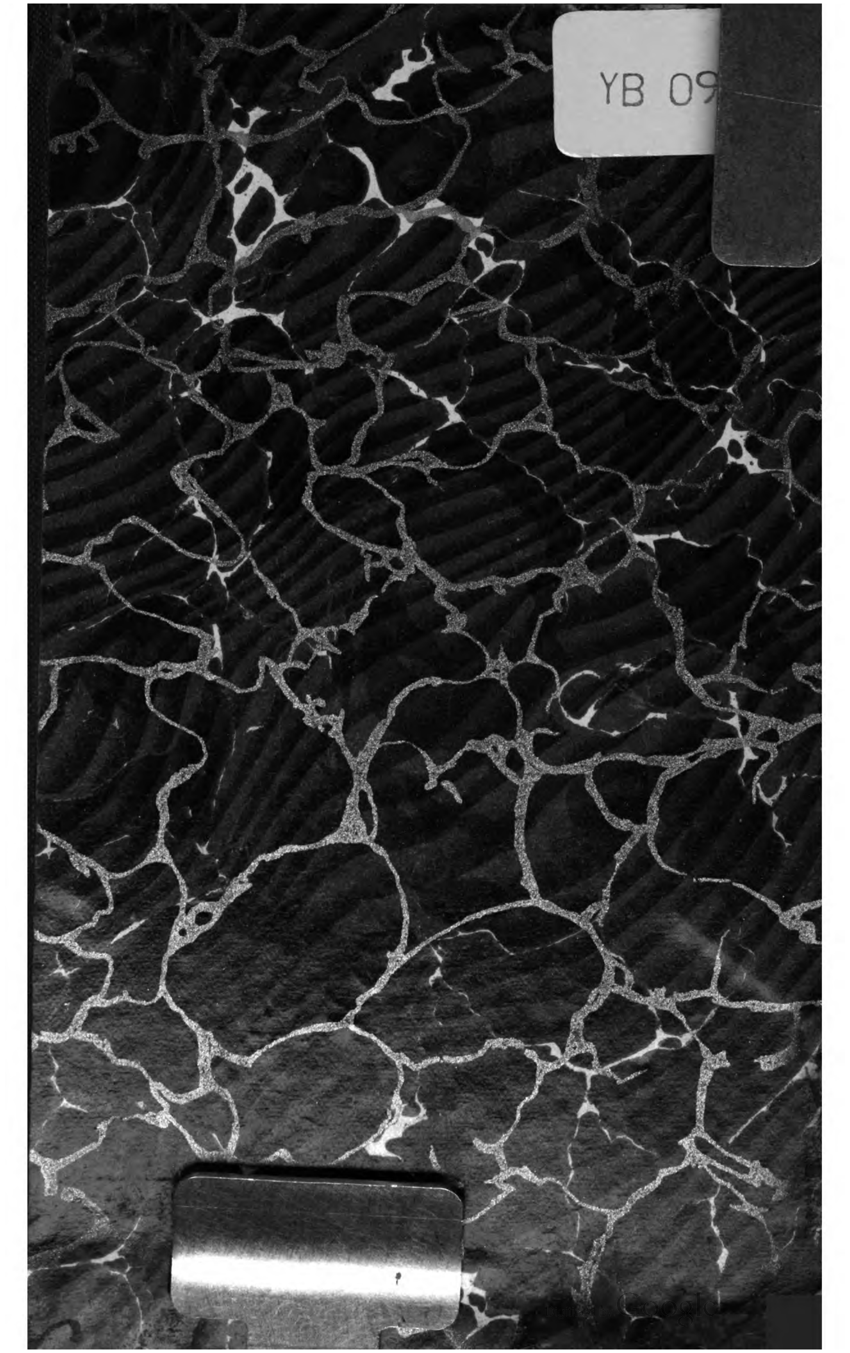
MAITRES ET ÉTUDIANTS

V

LE RÉGIME AUTRICHIEN.
LA SUPPRESSION DE L'UNIVERSITÉ

VI

LES HALLES UNIVERSITAIRES. — LA BIBLIOTHÈQUE


YB 09

